

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 janvier 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h03.

RÉSOLUTION NO. 2013-001

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2013, sous réserve :

de retirer le sujet suivant de la rubrique « Règlements » :

E 2) Règlement 1170-A-2013 amendant le règlement 1170-2012 concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle.

d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « Résolutions » :

F 17) Subvention – Amélioration du réseau routier municipal – Ministère des Transports du Québec – Rue des Plaines.

F 18) Autorisation préalable de dépenses de membres du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2013-002

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2012, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2012 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 01-2013

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement SQ-02-2012 concernant les systèmes d'alarme sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 02-2013

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de modifier le règlement de zonage 1000-1999-Z, tel qu'il appert ci-après :

- 1) modifier l'article 7.7.5 relatif à la localisation des cases de stationnement pour les usages habitations afin d'ajouter le paragraphe d) suivant :
« d) Un espace de stationnement payant hors-rue est autorisé seulement lorsqu'il est situé entièrement à l'intérieur d'un bâtiment principal comprenant 5 logements et plus. »*
- 2) modifier l'article 8.8.6 relatif à la localisation des cases de stationnement pour les usages commerciaux afin d'ajouter le paragraphe c) suivant :
« c) Un espace de stationnement payant hors-rue est autorisé seulement lorsqu'il est situé entièrement à l'intérieur d'un bâtiment principal. »*
- 3) modifier l'article 11.7.5 relatif à la localisation des cases de stationnement pour les usages communautaires afin d'ajouter le paragraphe c) suivant :
« c) À l'exception d'un emplacement occupé par un usage communautaire récréatif (4300) municipal ou un usage communautaire de service (4400) municipal, un espace de stationnement payant hors-rue est autorisé seulement lorsqu'il est situé entièrement à l'intérieur d'un bâtiment principal. »*

AVIS DE MOTION NO. 03-2013

La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2013.

AVIS DE MOTION NO. 04-2013

Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de créer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec et d'abroger le règlement numéro 1097-2008, soit celui adopté en vertu du programme Logement abordable Québec – volet communautaire.

RÈGLEMENT NO. SQ-04-2012-02 **RÉSOLUTION NO. 2013-003**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro SQ-04-2012-02, amendant le règlement SQ-04-2012 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2013-004

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1173-2012

*Règlement numéro 1173-2012 autorisant le Conseil municipal à décréter des travaux de reconstruction des postes de surpression d'aqueduc situés notamment en bordure de la rue du Skieur et du chemin des Feux-Follets, ainsi que sur les lots 2 492 742, 2 492 211 et 2 231 285, et tous autres travaux connexes, l'achat de tous les matériaux, le paiement des honoraires professionnels, notamment pour la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes et immeubles requis, le paiement de tous les frais inhérents, et pour emprunter une somme de 1 458 000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.
Montant autorisé : 1 458 000 \$.*

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

RÉSOLUTION NO. 2013-005

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une subvention pour l'année 2013, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 3 versements, tel qu'il appert ci-après :

<i>1^{er} versement</i>	<i>le ou vers le 25 janvier 2013</i>	<i>24 740 \$</i>
<i>2^e versement</i>	<i>le ou vers le 26 avril 2013</i>	<i>10 000 \$</i>
<i>3^e versement</i>	<i>le ou vers le 25 octobre 2013</i>	<i>10 000 \$</i>

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2013-006

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, daté du 8 janvier 2013, concernant la reconduction du contrat de location de balais mécaniques.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le contrat de la compagnie Entretiens J.R. Villeneuve Inc. pour l'année 2013, aux prix indiqués au bordereau de soumission du cahier de charges #SP-2011-063 en se conformant à la clause CS.9 du cahier de charges pour la révision des prix unitaires.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-007

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, daté du 12 décembre 2012, concernant la reconduction du contrat de fourniture de vêtements de travail pour les employés du service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le contrat de la compagnie Groupe Tecnic Inc. pour l'année 2013, au prix unitaire indiqué au bordereau de soumission du cahier de charges #INV-2012-102 avec la majoration indiquée à l'article CS.5.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-008

ATTENDU la recommandation rédigée par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, en date du 18 décembre 2012, relativement au paiement partiel de la retenue de garantie concernant les travaux de construction de la rue de la Colonie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie 9088-9569 Québec inc. la somme de 5 313.26\$, taxes incluses, à même le règlement 1157-2011, tel qu'il appert à la recommandation de paiement rédigée par la firme Équipe Laurence Experts-Conseils en date du 29 novembre 2012.

RÉSOLUTION NO. 2013-009

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 8 janvier 2013, concernant la contribution pour fins de parc exigible relativement à la subdivision d'une partie du lot 18, rang 9, Canton Abercrombie.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte que la contribution pour fins de parc applicable en vertu du règlement de lotissement en vigueur, dans le cadre de l'opération cadastrale montrée au plan de M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 19 octobre 2012, minute 15600 (2^e version), et visant la création des lots 18-46 à 18-48, rang 9, Canton Abercrombie, soit sous forme monétaire, soit un montant de 6 288\$, représentant 8% de la valeur uniformisée au rôle d'évaluation municipale de la partie du lot 18 visée par l'opération cadastrale.

RÉSOLUTION NO. 2013-010

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1525, boulevard de Sainte-Adèle, afin de réduire, dans le cadre de la construction projetée d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 5 038 862 (1525, boulevard de Sainte-Adèle), la marge avant minimale sur la rue Dumouchel de 4 mètres à 3 mètres, tel que montré au plan d'implantation projeté préparé par Atelier IDÉA, architecture + design, daté du 17 décembre 2012.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 février 2013 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2013-011

ATTENDU que les dérogations au règlement de zonage en vigueur font suite à des travaux d'agrandissement réalisés sans avoir obtenu, au préalable, un permis de construction, tel que requis par le règlement sur les permis et certificats d'autorisation en vigueur.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 145.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une dérogation mineure peut être accordée aux travaux déjà exécutés lorsque ceux-ci ont fait l'objet d'un permis de construction.

ATTENDU que certains des travaux exécutés (galerie) empiètent à l'intérieur de la rive de 15 mètres du lac Lucerne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2013-002, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 2395, chemin Pierre-Péladeau, à l'effet de réduire la marge avant minimale et la distance minimale exigée de la limite riveraine du lac Lucerne.

RÉSOLUTION NO. 2013-012

DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET D'INFRASTRUCTURES – PROGRAMME MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut est membre de MADA et que la Ville de Sainte-Adèle peut formuler une demande subvention dans le cadre de ce programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention pour le projet de l'aménagement et de la mise en place d'un circuit d'entraînement extérieur, de type TrekFit, dans le parc Claude-Henri-Grignon ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus après la mise en place de ces équipements.

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette demande de subvention.

RÉSOLUTION NO. 2013-013

APPEL DE PROJETS EN PATRIMOINE CULTUREL – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC – SENTIER PATRIMONIAL LES BELLES HISTOIRES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite soumettre un projet dans le cadre d'un appel de projets en patrimoine culturel mis en place par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la présentation du dossier du sentier patrimonial Les belles histoires dans le parc Claude-Henri-Grignon dans le cadre de l'appel de projets en patrimoine culturel du Ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus après la mise en place de ce projet.

QUE la coordonnatrice au développement culturel et aux communications soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour cet appel de projets.

RÉSOLUTION NO. 2013-014

DÉSIGNATION DE PERSONNAGES HISTORIQUES DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DÉPÔT DES CANDIDATURES DE M. CLAUDE-HENRI GRIGNON ET M. AUGUSTIN-NORBERT MORIN.

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a mis sur pied un programme qui vise à reconnaître l'importance historique de certaines personnes ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite voir reconnaître la contribution exceptionnelle de deux personnes ayant participé de façon significative à son développement et qui ont été marquantes dans son histoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil propose les candidatures suivantes dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, qui permet la désignation de personnages historiques, soit ;

M. Claude-Henri Grignon, auteur des Belles histoires des Pays-d'en-Haut ;

M. Augustin-Norbert Morin, fondateur de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE la coordonnatrice au développement culturel et aux communications soit autorisée à signer tous les documents nécessaires dans le cadre du dépôt de ces candidatures.

RÉSOLUTION NO. 2013-015

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite conclure une entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec visant notamment à mettre en place des outils de concertation dans la planification des besoins, des activités, des infrastructures et des moyens financiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la coordonnatrice au développement culturel et aux communications à entamer des discussions avec les représentants du Ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de conclure une entente de développement culturel ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite entente de développement culturel.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande aux citoyens présents dans la salle s'ils ont des interventions relativement à ces dossiers.

Aucune question n'est posée. Dès lors, les membres du Conseil Municipal prennent la décision suivante :

RÉSOLUTION NO. 2013-016

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 4 décembre 2012.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Inter-Loge

Augmenter la largeur maximale du bâtiment multifamilial projeté de 33 mètres à 51,6 mètres, tel que montré au plan d'implantation préparé par Coullodon, Veilleux et Cloutier, architectes, en date de juillet 2012, feuillet A1 de A38.

Situation : Lot 3 889 187 (rue Blondin)

Karol Waloch

Réduire la marge arrière de 8 mètres à 5,83 mètres pour le bâtiment principal existant, tel que montré au certificat de localisation préparé par Mme Sylvie Fillion, arpenteur-géomètre, en date du 17 avril 2012, dossier 1921, minute 3675, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant.

Situation : 4725, rue de Cap-à-l'Aigle

Marguerite Lamarche

Réduire la marge arrière du bâtiment existant de 8 mètres à 7,05 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 11 juillet 2012, dossier 7388, minute 15446, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant.

Situation : 2275, rue des Perdreaux

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2013-017

APPUI À UNE MOTION – MISE EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA DE PROGRAMMES D'APPUIS FINANCIERS – MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES NON RELIÉES À UN RÉSEAU SANITAIRE

ATTENDU QU'en milieu rural un grand nombre d'installations septiques d'habitations isolées sont désuètes et nécessitent des travaux de mise aux normes à la fois importants et urgents ;

ATTENDU QU'en raison du coût élevé des travaux, certains citoyens retardent la mise aux normes de leur installation, ce qui se traduit par un risque accru pour la qualité de l'eau et la santé publique ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral soutient les municipalités qui ont besoin de construire ou de renouveler leurs réseaux de traitement des eaux usées ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil appui la motion M-400, déposée par la députée Mylène Freeman, visant à mettre en place des programme d'appuis financiers afin de faciliter la mise aux normes des installations septiques non reliées à un réseau sanitaire et ainsi protéger l'eau et la santé publique de nos communautés rurales.

RÉSOLUTION NO. 2013-018

ATTENDU le rapport de Mme Julie Brazeau, trésorière adjointe, daté du 16 janvier 2013, concernant l'autorisation de dépenses pour le renouvellement des contrats annuels d'entretien des applications des logiciels, à intervenir avec la compagnie PG Solutions Inc.

ATTENDU les dispositions de l'article 573.3, 6° de la Loi sur les Cités et Villes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien des applications des logiciels à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie PG Solutions Inc. et qui totalisent un montant estimé à 40 575\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense.

RÉSOLUTION NO. 2013-019

DÉSIGNATION DU NOM D'UNE VOIE DE CIRCULATION À CARACTÈRE PRIVÉ – LOTS 3 858 668 ET 3858 669 – PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION MANOIR GABRIEL

ATTENDU la résolution du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro 2012-118 concernant l'attribution du nom de la voie de circulation à caractère privé, localisée à l'intérieur du projet intégré d'habitation Manoir Gabriel ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil désigne «Impasse du Manoir », les lots 3 858 668 et 3 858 669 du cadastre du Québec, à titre de voie de circulation à caractère privé sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2013-020

SUBVENTION - AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RUE DES PLAINES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est admissible à des subventions en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal et que ces subventions ont été accordées à la circonscription de Bertrand pour la Ville de Sainte-Adèle, soit une de 38 000 \$, répartie sur trois années budgétaires et l'autre de 62 597\$;

ATTENDU QUE le Conseil municipal approuve les dépenses des travaux de réfection sur la rue des Plaines pour un montant de 103 909\$, lequel peut faire l'objet de subventions conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ont été réalisés sur une route dont la gestion incombe à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les dépenses concernant les travaux de réfection sur la rue des Plaines au montant de 103 909\$, soient affectées aux subventions pour l'amélioration du réseau routier municipal, le tout conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

D'autoriser le greffier à soumettre les formulaires intitulés « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier ».

RÉSOLUTION NO. 2013-021

AUTORISATION PRÉALABLE DE DÉPENSES DE MEMBRES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Madame la conseillère Nadine Brière et Monsieur le conseiller Robert Lagacé à participer à un souper bénéfice du Club optimiste qui se tiendra le 6 février 2013.

Que les coûts pour cette activité soient assumés par la Ville.

Que le frais connexes leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 491 389.79\$ pour la période du 8 au 14 décembre 2012.*

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 1 047 956.56\$ pour la période du 15 au 21 décembre 2012.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 477 911.05\$ pour le mois de novembre 2012.*
 - *Engagements au montant de 292 004.02\$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2012.*
- 2) **Rapports :**
- *Cour municipale : septembre et octobre 2012*
- *Urbanisme : décembre 2012*
- 3) **Rapport du directeur général daté du 7 janvier 2013 – article 2.4.1 du règlement 1096-B-2011.**

Interventions des membres du Conseil

M. Robert Lagacé

-Rappelle la tenue du tournoi Pound hockey qui se tiendra les 25-26 et 27 janvier prochains sur le lac Rond. 8 patinoires seront aménagées. Une équipe de la Ville de Sainte-Adèle participera au tournoi qui regroupera près de 30 équipes provenant de tous les coins du Québec.

-Mentionne que le Service des travaux publics a dû enlever plusieurs décorations de Noël compte tenu du vandalisme constaté aux installations. Plusieurs lumières ont été brisées ce qui est très désagréable et coûteux pour la Ville. Demande aux citoyens d’être vigilants et de communiquer avec la Sûreté du Québec en cas de problème.

M. Pierre Morabito

-Souligne l’excellent travail des pompiers et des cols bleus suite aux nombreuses tempêtes au courant du mois de décembre dernier. Les pompiers ont été appelés sur plus de 100 interventions pendant le temps des Fêtes.

M. Charbonneau mentionne qu’il a revendiqué un plan d’action auprès d’Hydro-Québec afin d’éviter de revivre des situations similaires à celles vécues pendant le temps des Fêtes où plusieurs pannes d’électricité ont été constatées.

Mme Lise Gendron

Rappelle la tenue de plusieurs activités qui se dérouleront sur le territoire de Sainte-Adèle au cours des prochaines semaines et invite les citoyens à y participer en grand nombre, à savoir :

Le Festival J’aime Sainte-Adèle qui se déroulera les 15, 16 et 17 février prochains.

De plus, du 1^{er} au 13 février, le volet du Festival J’aime Sainte-Adèle: Sainte-Adèle est à vous, goûtez-y! offrira aux gourmets la chance de profiter de promotions alléchantes et de tables d’hôte à petits prix, tout en découvrant les restaurants qui figurent parmi les meilleures tables de la région.

Finalement, les Plaisirs d’hiver se dérouleront du 1^{er} au 3 mars prochain. La programmation est disponible sur le site Internet de la Ville et dans l’édition de décembre de l’Adéloise.

M. Charbonneau mentionne également le spectacle hommage à Harmonium qui se déroulera à la salle Augustin-Norbert-Morin le 26 janvier prochain.

M. Roch Bédard

Souligne la qualité du travail des employés des travaux publics et des entrepreneurs affectés au déneigement qui ont dû déployer beaucoup d’efforts à la suite des tempêtes de neige pendant la période des Fêtes.

Rappelle aux citoyens qu’il est interdit en vertu de la réglementation municipale de déposer de la neige dans la rue. Demande la collaboration de tous afin d’assurer une sécurité des usagers de la route.

Mme Nadine Brière

Remercie tous les bénévoles, dont plusieurs membres de l'organisme Plein air Sainte-Adèle, qui ont participé à des corvées de nettoyage à la suite des tempêtes de neige où plusieurs branches d'arbres se sont cassées et sont tombées dans les sentiers.

Rappelle l'activité de randonnée de raquette nocturne au clair de lune, organisée par l'organisme Plein air Sainte-Adèle, en collaboration avec la Ville de Sainte-Adèle qui se tiendra le 26 janvier prochain. Le départ se fait au stationnement du Par 3 du Chantecler.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 2013-022

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h32.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 février 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers

<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2013-023

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 février 2013, tel que présenté.

RÉSOLUTION NO. 2013-024

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2013, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2013 tel que présenté.

AVIS DE MOTION NO. 05-2013

Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro SQ-05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, les places publiques et dans les parcs, sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 06-2013

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 918-1997 concernant la régie interne du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTIONNO. 07-2013

Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour payer le coût d'acquisition d'un camion 10 roues, 6 X 4, avec citerne et benne basculante et d'un camion porteur 6 roues avec équipements de déneigement, ainsi que les frais inhérents pour un montant de 600 000\$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000\$.

RÈGLEMENT NO. SQ-02-2012-01
RÉSOLUTION NO. 2013-025

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro SQ-02-2012-01, amendant le règlement SQ-02-2012 concernant les systèmes d'alarme sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1162-A-2013
RÉSOLUTION NO. 2013-026

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1162-A-2013, décrétant l'amendement des annexes « C », « D » et « F » du règlement 1162-2012 concernant la tarification pour la vente de documents et l'accès à divers services de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1170-A-2013
RÉSOLUTION NO. 2013-027

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1170-A-2013, afin de remplacer les annexes « A » et « B » du règlement 1170-2012, décrétant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption du règlement ci-après indiqué, Monsieur Roch Bédard déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Bédard ne participera pas à cette décision.

RÈGLEMENT NO. 1179-2013
RÉSOLUTION NO. 2013-028

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1179-2013, décrétant une aide financière d'une somme de 330 593\$ pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2013, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1180-2013
RÉSOLUTION NO. 2013-029

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1180-2013, concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis Québec » et d'abroger le règlement 1097-2008, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2013-030

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière.

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la Loi sur les Cités et Villes :

- *permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;*
- *précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;*
- *précise que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;*

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de magnésium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de magnésium en solution liquide nécessaire à ses activités.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche technique d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Sainte-Adèle devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres.

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2013-031

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase du programme est terminée ;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer au programme de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 50 appareils.

QUE le directeur général soit autorisé à signer un protocole d'entente établissant les obligations des parties et fixant les conditions du programme.

RÉSOLUTION NO. 2013-032

CONSIDÉRANT que le logement abordable est considéré comme l'un des trois enjeux locaux prioritaires identifiés par le Regroupement des tables de concertation et des partenaires et du conseil des maires de la MRC des Pays d'En-Haut dans le cadre du Plan d'action gouvernemental de solidarité et d'inclusion sociale ;

CONSIDÉRANT le besoin clairement identifié en matière de logement social et abordable sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT que le programme « Logement abordable Québec – volet privé » permet de bénéficier d'une aide financière complémentaire sous forme de contribution non remboursable et que cette subvention permettra de créer ou de modifier des unités d'habitation abordable.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE réserver, dans le cadre du programme « Logement abordable Québec – volet privé », 40 unités de logements qui seront réalisées sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande aux citoyens présents dans la salle s'ils ont des interventions relativement à ce dossier.

Aucune question n'est posée. Dès lors, les membres du Conseil Municipal prennent la décision suivante :

RÉSOLUTION NO. 2013-033

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 8 janvier 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

Hôpital Vétérinaire Chénier S.E.N.C.

Réduire, dans le cadre de la construction projetée d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 5 038 862 (1525, boulevard de Sainte-Adèle), la marge avant minimale sur la rue Dumouchel de 4 mètres à 3 mètres, tel que montré au plan d'implantation projeté préparé par Atelier IDÉA, architecture + design, daté du 17 décembre 2012.

Situation : 1525, boulevard de Sainte-Adèle

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au requérant ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2013-034

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE – LOTS 5 133 826 ET 5 133 827 –
BOULEVARD DES MONTS**

ATTENDU l'offre d'achat transmise par Mme Lucie Leboeuf et M. François Charbonneau pour l'acquisition de deux parcelles de terrain au prix de 1.00\$ le pied carré afin de régulariser la marge latérale de leur propriété située au 785, boulevard des Monts, laquelle a été acceptée par les membres du Conseil lors du plénier du 18 juin 2012 ;

ATTENDU le plan cadastral parcellaire préparé par M. Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte que le lot 5 133 826 d'une superficie de 97.9 mètres carrés (1053.8 pieds carrés) et le lot 5 133 827 d'une superficie de 13.5 mètres carrés (145.3 pieds carrés) soient vendus à Mme Lucie Leboeuf et M. François Charbonneau au prix de 1.00\$ le pied carré ;

QUE tous les honoraires professionnels et les frais de publication reliés à cette transaction soient à la charge complète des acquéreurs ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte de vente de cette transaction.

RÉSOLUTION NO. 2013-035

ATTENDU le rapport transmis le 22 janvier 2013 par M. Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, concernant la tenue de l'événement « La Nuit des Toiles » qui se tiendra le 15 juin 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement « La Nuit des Toiles » qui se tiendra le 15 juin 2013 et autorise l'octroi d'une aide financière à l'organisme Karma Créations au montant de 7 000\$.

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer un protocole d'entente afin de déterminer les obligations et responsabilités des parties dans le cadre de cet événement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-036

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur Stéphane Cardé à titre de membre au sein du Comité consultatif en environnement, pour une période de 2 ans, rétroactivement au 11 septembre 2012 et jusqu'au 11 septembre 2014.

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur Roch Bédard déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Bédard ne participera pas à cette décision.

RÉSOLUTION NO. 2013-037

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1179-2013 ;

ATTENDU les dispositions de l'article 6.1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie à la Corporation du Parc d'Affaires la Rolland une subvention au montant maximal de 200,000\$, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 1179-2013, et sur présentation de demandes au directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, afin de favoriser l'exploitation des bâtiments industriels locatifs.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense.

RÉSOLUTION NO. 2013-038

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 5 février 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2013-004

*Igor Neuwirth et Annie Vaillancourt
450, rue du Maréchal*

- Modifications aux couleurs de revêtement extérieur

Résolution C.C.U. 2013-005

*Pixel Golf (Pixel Golf)
1940, boulevard de Sainte-Adèle*

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-006

*Yves De Carufel (Yves De Carufel CPA Inc.)
1960, boulevard de Sainte-Adèle*

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-007

*Mireille Rancourt (Moulées du Nord)
459, chemin Pierre-Péladeau*

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-008

*Développement Olymbec Inc. (Gym Spa Entraînement)
555, boulevard de Sainte-Adèle, # 114*

- Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2013-039

ATTENDU la demande de PIIA 2013-0029 qui vise le remplacement d'une porte d'entrée sur la façade principale du bâtiment commercial sis au 453, chemin Pierre-Péladeau.

ATTENDU que la porte proposée est de forme conventionnelle et de couleur blanche alors que l'autre porte d'entrée en façade et la seule fenêtre en façade au rez-de-chaussée sont de forme arrondie et de couleur jaune.

ATTENDU que l'objectif visé par le règlement sur les PIIA est à l'effet que les travaux doivent favoriser des constructions homogènes ainsi que les critères d'évaluation à l'effet que les vitrines commerciales respectent l'aspect d'ensemble de la façade du bâtiment et que toute nouvelle ouverture s'harmonise avec l'ensemble du bâtiment.

ATTENDU que la forme de la porte d'entrée proposée ne permet pas d'assurer le respect de l'objectif et des critères précités.

ATTENDU que pour assurer le respect de l'objectif et des critères précités, il serait nécessaire que la porte à remplacer soit de la même forme et de même couleur que celle existante ou que les deux portes d'entrée soient remplacées par deux portes aux formes et couleurs identiques.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil refuse la demande de PIIA 2013-0029 telle que proposée et qui vise le remplacement d'une porte d'entrée sur la façade principale du bâtiment commercial situé au 453, chemin Pierre-Péladeau.

RÉSOLUTION NO. 2013-040

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2012-1316 (certificat d'autorisation 2012-0799) approuvée par le Conseil municipal en vertu de la résolution 2012-366 et qui concerne des travaux de remblai sur la propriété sise au 169, boulevard de Sainte-Adèle.

CONSIDÉRANT la condition applicable en vertu de ladite résolution à l'effet que les travaux de remblai, incluant l'ensemencement, devront être complétés dans les 12 mois de la délivrance du certificat d'autorisation.

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Michael Vaillancourt en date du 10 janvier 2013 à l'effet qu'une période de 3 ans pour réaliser les travaux est plus réaliste étant donné notamment l'ampleur et la source d'approvisionnement du remblai requises.

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur les permis et certificats d'autorisation en vigueur un certificat d'autorisation devient nul, caduc, et sans effet si les travaux ne sont pas complétés dans les 365 jours de la délivrance du certificat d'autorisation.

CONSIDÉRANT que si le certificat d'autorisation devient nul et sans effet suite à ladite période de 365 jours suivant sa délivrance, le requérant a la possibilité de présenter une nouvelle demande d'autorisation, sous réserve des dispositions applicables de la réglementation d'urbanisme au moment de la demande.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse la demande formulée par M. Michael Vaillancourt en date du 10 janvier 2013 à l'effet de porter à 3 ans la période autorisée pour compléter les travaux de remblai visés par la résolution du Conseil 2012-366 adoptée dans le cadre de la demande de PIIA 2012-1316.

RÉSOLUTION NO. 2013-041

ATTENDU la recommandation du 25 janvier 2013, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 2 concernant la conduite de surverse à l'usine de traitement des eaux usées.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Doménick Sigouin Inc. la somme de 19 012.34\$, taxes incluses, à même le règlement 1119-2010, tel qu'il appert à la recommandation de paiement datée du 24 janvier 2013 rédigée par la firme Équipe Laurence, Experts-Conseils, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-042

ATTENDU les recommandations du 31 janvier et 7 février 2013, transmises par M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, relativement au paiement des décomptes # 5, #6 et #7 concernant l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. une somme totale de 1 488 239.56\$ à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert aux recommandations de paiement datées du 21 décembre 2012, 30 janvier et 6 février 2013, rédigées par la firme Atelier idea. Architecture et design, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-043

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié pour recevoir des soumissions pour le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux, pour la période du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2014.

ATTENDU que 4 entrepreneurs ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie Service d'entretien Inter-Québec (2968-1913 Québec Inc.) a déposé la plus basse soumission au montant de 90 116.21\$, taxes incluses.

ATTENDU la recommandation de M. François Latour, contremaître au Service des travaux publics, datée du 8 février 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie Service d'entretien Inter-Québec (2968-1913 Québec Inc.) pour l'entretien des édifices municipaux (police, hôtel de ville, bibliothèque, centre communautaire et garage municipal).

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2013-044

ATTENDU la recommandation transmise le 5 février 2013 par M. Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, concernant la tenue la première édition du « Festival de la chanson des Laurentides » qui se tiendra du 5 au 10 août 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement « Festival de la chanson des Laurentides » qui se tiendra du 5 au 10 août 2013 et autorise l'octroi d'une aide financière à Festival de la chanson des Laurentides au montant de 6 000\$.

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer un protocole d'entente afin de déterminer les obligations et responsabilités des parties dans le cadre de cet événement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-045

ATTENDU QUE le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » ;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes ;

ATTENDU que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec ;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité ;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen, et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

RÉSOLUTION NO. 2013-046

Considérant que la Ville de Gaspé fut la 45^e municipalité québécoise à adopter le Règlement dit de Saint-Bonaventure qui vise à protéger les sources d'eau des citoyennes et citoyens.

Considérant que la compagnie Pétrolia veut forer un puits pétrolier à environ 350 mètres des maisons des résidents et résidentes de la ville.

Considérant que les élu(e)s municipaux de la ville de Gaspé, unanimement, s'opposent à un tel forage, compte tenu des risques de contamination des nappes phréatiques.

Considérant que la très vaste majorité des citoyens et citoyennes de la ville de Gaspé appuie les élu(e)s municipaux dans leur défense de ce règlement.

Considérant que des experts indépendants ont exprimé l'opinion que ce forage représente des risques pour l'intégrité des sources d'eau de la municipalité.

Considérant par ailleurs que la Ville de Gaspé ne s'oppose pas au développement de la filière pétrolière sur son territoire offrant à la compagnie Pétrolia de pouvoir exercer ses activités sur 85 % de son territoire, mais s'objecte à des forages dans les limites séparatrices établies autour de ses sources d'eau.

Considérant que les unions municipales québécoises, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, ont unanimement appuyé les élu(e)s de Gaspé dans leur lutte.

Considérant que cette lutte courageuse menée par les élu(e)s de la Ville de Gaspé et les citoyennes et citoyens de cette municipalité pour protéger leurs sources d'eau doit être considérée comme étant la lutte de toutes les municipalités et de tous les citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau, puisque le contexte est le même, les enjeux sont similaires et la problématique identique.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer les élu(e)s et la population de la ville de Gaspé qui défendent leur droit à pouvoir bénéficier de l'eau potable.

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs de s'engager résolument dans la défense des intérêts des citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau.

De faire parvenir la présente résolution à la Ville de Gaspé, au député de Bertrand, au préfet de la MRC des Pays d'En-Haut, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire et à la ministre des Ressources naturelles et à la Première ministre du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2013-047

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU QUE cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la Ville de Sainte-Adèle pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

De faire parvenir copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

RÉSOLUTION NO. 2013-048

ATTENDU le rapport transmis le 7 février 2013 par Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, concernant l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement et ce, pour l'année 2013 ;

ATTENDU que le règlement 1096-B-2011 délègue au directeur général l'autorisation de dépenses de 25 000\$ et moins ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations lorsque nécessaire à même le fonds de roulement, selon les périodes de remboursement suivantes :

<i>Équipements de bureau incluant toutes dépenses connexes :</i>	<i>3 ans</i>
<i>Mobilier de bureau, de communication et tous les autres équipements :</i>	<i>5 ans</i>
<i>Travaux de réfection de bâtiments :</i>	<i>10 ans</i>

RÉSOLUTION NO. 2013-049

ATTENDU la recommandation du 13 décembre 2012, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 1 concernant la réfection de chaussée de la rue des Plaines.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins Inc. la somme de 40 057.02\$, taxes incluses, à même la subvention accordée par le Ministre délégué aux Transports pour l'amélioration de la rue des Plaines, le tout sous réserve de la réception des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-050

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le budget révisé 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2013-051

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur le Conseiller Roch Bédard à titre de membre du Comité Culturel de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2013-052

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC DE M. JEAN-PIERRE DONTIGNY – DEMANDE D'EXEMPTION

ATTENDU QUE le directeur du Service de l'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, M. Jean-Pierre Dontigny, est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec ;

ATTENDU QUE M. Dontigny œuvre à titre exclusif pour la Ville de Sainte-Adèle et qu'à titre d'urbaniste, il est couvert par la police d'assurance responsabilité générale des employés de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU la prime exigée pour l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des urbanistes du Québec;

ATTENDU qu'il est possible pour un membre de l'Ordre des urbanistes du Québec de demander une exemption de l'obligation de détenir une assurance de la responsabilité professionnelle lorsqu'il est au service exclusif d'une municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE déclarer aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes :

QUE la Ville de Sainte-Adèle se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences que M. Jean-Pierre Dontigny, urbaniste, peut encourir en raison des fautes et négligences commises dans l'exercice de ses fonctions.

QUE le greffier soit autorisé à signer la déclaration de l'employeur figurant sur le formulaire d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des urbanistes du Québec de M. Jean-Pierre Dontigny.

RÉSOLUTION NO. 2013-053

MANDAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE – CONDUITE D'ÉGOUT – PARTIE DES LOTS 4 066 010, 4 066 037, 4 066 039 ET 4 121 298 - RUE DU MONT-DU-ROCHER

ATTENDU le passage d'une conduite d'égout de la Ville de Sainte-Adèle sur des terrains privés ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de régulariser cette situation ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Me Jean-Charles Luc, notaire, afin de préparer une servitude visant régulariser le passage d'une conduite d'égout sur une partie des lots 4 066 010, 4 066 037, 4 066 039 et 4 121 298, tel qu'indiqué à la description technique et au plan préparés par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre en date du 20 décembre 2012, minute 15 710 ;

QUE cette servitude soit à titre gratuit et que tous les honoraires professionnels et les frais reliés à sa publication soient à la charge complète de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer cet acte de servitude.

RÉSOLUTION NO. 2013-054

INTENTION DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE – PROGRAMME MUNICIPAL COMPLÉMENTAIRE AU VOLET III DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC – PROJET DE L'ORGANISME SOUS LE TOIT DE L'ÉCHELON – RUE DE LA VALLÉE-DU-GOLF

ATTENDU les articles 3.1.1 et 94.5 de la Loi sur la société d'habitation du Québec prévoyant que la Ville de Sainte-Adèle peut adresser à la Société d'habitation du Québec une résolution lui signifiant son intention d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec prévoyant l'octroi d'une aide financière ou d'un crédit de taxes ;

ATTENDU le projet déposé par l'organisme Sous le Toit de l'Échelon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal confirme son intention à la Société d'habitation du Québec d'adopter par règlement, un programme municipal complémentaire au volet III du programme AccèsLogis Québec en prévoyant l'octroi d'une aide financière et d'un crédit de taxes pour une période de 20 ans à l'organisme à but non lucratif Sous le Toit de l'Échelon pour le projet déposé sur la rue de la Vallée-du-golf.

RÉSOLUTION NO. 2013-055

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière de 200 000\$, pour l'année 2013, à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, payable en 4 versements, tel qu'il appert ci-après :

1^{er} versement	le ou vers le 22 février 2013	50 000 \$
2^e versement	avril 2013	50 000 \$
3^e versement	juillet 2013	50 000 \$
4^e versement	septembre 2013	50 000 \$

QUE pour recevoir le 2^e versement de l'aide financière, la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle devra déposer au préalable, au service de la trésorerie, ses états financiers vérifiés 2012.

QU'à défaut de ce faire, les autres versements ne seront pas effectués tant et aussi longtemps que cette obligation ne sera pas respectée.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) **Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – 501 041.64\$ pour la période du 5 au 11 janvier 2013**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – 228 444.47\$ pour la période du 12 au 18 janvier 2013**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – 49 471.57\$ pour la période du 19 au 25 janvier 2013**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – 451 237.18\$ pour la période du 26 janvier au 1^{er} février 2013**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – 641 498.04\$ pour la période du 2 au 8 février 2013**
 - **Liste des comptes à payer au montant de 547 422.57\$ pour le mois de décembre 2012**
 - **Engagements au montant de 1 582 263.93\$ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2013.**
- 2) **Rapport :**
 - **Urbanisme : janvier 2013**

Période de questions :

M. Jean Therrien

- **Demande des informations concernant les travaux de l'aqueduc Bastien et la date de réalisation de ces travaux.**

M. Ghislain Bellemare

- **Mentionne qu'il a fait plusieurs demandes afin de faire remplacer un lampadaire sur la rue Alpine et que les travaux ne sont pas encore faits.**

- -Demande des informations concernant l'obligation de municipaliser les rues et questionne pour quelles raisons certains nouveaux secteurs ne sont pas soumis aux mêmes règles.

Il est précisé qu'il s'agit de projets intégrés.

RÉSOLUTION NO. 2013-056

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h40.

M. Réjean Charbonneau, Maire

**Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 mars 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse suppléante Nadine Brière

Madame et Messieurs les Conseillers

<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le maire Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 20h03.

RÉSOLUTION NO. 2013-057

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2013, en ajoutant au point F 26) : aide financière – Festival Rétrospective.

RÉSOLUTION NO. 2013-058

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2013, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2013 tel que présenté.

AVIS DE MOTION NO. 08-2013

La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement pour payer les travaux de mise aux normes et de pavage pour la municipalisation d'une partie de la rue de la Traverse ainsi que les frais incidents.

AVIS DE MOTION NO. 09-2013

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté afin de modifier le règlement de zonage 1200-2012-Z dans le but de prévoir des normes relatives à la localisation des cases pour les stationnements payants hors rue des usages des groupes Habitation (H) » comprenant 5 logements et plus, « Commerce (C) », « Communautaire et utilité publique (P) », à l'exception d'un usage de la classe d'usages « Parc et récréation (P-01) » et de l'usage « Terrain de stationnement public pour automobile (P02-05-07).

AVIS DE MOTION NO. 10-2013

Le Conseiller municipal Roch Bédard onne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement pour payer le coût des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et ponceaux, profilage et nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire de la Ville de Sainte-Adèle et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement ainsi que les frais incidents.

RÈGLEMENT NO. SQ-05-2012-02
RÉSOLUTION NO. 2013-059

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro SQ-05-2012-02, amendant le règlement SQ-05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, les places publiques et dans les parcs, sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1181
RÉSOLUTION NO. 2013-060

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1181, concernant la régie interne du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1182
RÉSOLUTION NO. 2013-061

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1182, pour payer le coût d'acquisition d'un camion 10 roues, avec citerne et benne basculante interchangeable, et d'un camion porteur 6 roues avec équipements de déneigement, ainsi que les frais inhérents pour un montant de 515 000\$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 515 000\$, soit adopté par le Conseil et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2013-062

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur le Conseiller Roch Bédard à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 19 mars 2013 au 15 juillet 2013.

QUE, de plus celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2013-063

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le maire Réjean Charbonneau, Madame la Conseillère Lise Gendron et Messieurs les Conseillers Roch Bédard, John Butler, Robert Lagacé et Pierre Morabito, à participer aux Assises Annuelles 2013 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal du 9 au 11 mai 2013.

QUE les frais d'inscription au montant de 895\$, plus taxes, chacun soient assumés par la Ville.

QUE les membres du Conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à ce congrès, un montant n'excédant pas 1 500\$ chacun pour les frais reliés à leur déplacement, hébergement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-064

ATTENDU les démarches entreprises par la Ville pour augmenter l'économie de l'eau potable ;

ATTENDU les coûts énormes qu'entraîne le traitement des eaux par les installations de la Ville ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser les citoyens à la conservation de l'eau ;

ATTENDU que l'utilisation d'une toilette compte pour environ 40% de la consommation totale d'eau d'une résidence ;

ATTENDU qu'à partir de l'adoption du nouveau règlement de zonage, tous travaux de modification ou de rénovation, impliquant le remplacement d'une toilette, doit fournir un débit d'au plus 6 litres par chasse d'eau ;

ATTENDU l'importance d'encourager la population à remplacer les toilettes à forte consommation d'eau par des toilettes à faible débit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une subvention de 50\$ par toilette remplacée aux conditions suivantes :

- **La subvention accordée est de 50\$ par toilette, jusqu'à un maximum de 2 toilettes par logement ;**
- **La subvention n'est applicable qu'aux habitations de 4 logements ou moins desservies par le réseau d'aqueduc municipal.**

Sont considérées comme toilettes à faible débit :

- **Toilette à faible débit conçue pour fournir un débit d'au plus 6 litres ;**
- **Toilette à faible débit de type double-chasse conçue pour fournir un débit de 3 ou 6 litres ;**
- **Toilette à haute efficacité (homologuée : HET/High Efficiency Toilet) conçue pour fournir un débit d'au plus 4,8 litres.**
- **La subvention est octroyée une fois les travaux d'installation terminés et sous présentation de preuves énoncées au formulaire de demande ;**
- **L'achat, l'installation et la demande de subvention doivent être effectuées entre le 1^{er} avril 2013 et le 1^{er} avril 2014 ;**
- **Le propriétaire doit autoriser la Ville à procéder à une visite des lieux (voir formulaire de demande) ;**

Une fois les fonds épuisés, soit jusqu'à concurrence de 2,500\$, la Ville se réserve le droit de mettre fin au programme et ce, même avant le 1^{er} avril 2014.

RÉSOLUTION NO. 2013-065

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour des travaux de marques sur chaussée pour l'année 2013 ;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} février 2013 conformément à la Loi ;

ATTENDU la recommandation de M. Hugo Proulx, contremaître voirie au Service des travaux publics, datée du 7 février 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour des travaux de marques sur chaussée au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Lignes Maska (9254-8783 Québec Inc.), pour un montant de 23 241.05\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2013-066

CONSIDÉRANT QU'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT QUE les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent 85 pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs - sous-produits naturels de l'uranium - qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT QUE l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation (Global Nuclear Energy Partnership) où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE le plutonium, un des dérivés de l'uranium créés dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation minière d'uranium a été interdite en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);

CONSIDÉRANT QUE le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle adopte la présente résolution et qu'elle demande au gouvernement du Québec de :

- A. Décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi ;
- B. Maintenir sa décision de procéder au déclassement et démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
- C. Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;
- D. Insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douce, renouvelable, non hydraulique comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;
- E. Soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. »;
- F. Élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois, tel que recommandé par le BAPE en 2005;
- G. Interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

RÉSOLUTION NO. 2013-067

ATTENDU QUE le 18 février 2013, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté une résolution concernant le redéveloppement du Centre Culturel;

ATTENDU QUE les membres d'un Conseil municipal sont élus afin d'agir dans l'intérêt des citoyens qu'ils représentent et prendre les décisions requises;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil appuie la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson dans le cadre de leur projet de développement du Centre Culturel et de déménagement des services municipaux.

RÉSOLUTION NO. 2013-068

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la vente d'un camion usagé ;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 février 2013 conformément à la Loi ;

ATTENDU la recommandation de M. François Latour, contremaître mécanique au Service des travaux publics, datée du 26 février 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente d'un camion usagé de marque Ford, modèle MHV, 6 X 6, de l'année 1996, avec boîte 4 saisons, charrue réversible et aile de côté, au plus haut soumissionnaire conforme, soit la compagnie 9081-6166 Québec Inc., F.A.S. Excavation Serge Robert, pour un montant de 17 795\$, plus les taxes applicables.

QUE M. François Latour, contremaître, soit autorisé à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

RÉSOLUTION NO. 2013-069

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les membres du Conseil suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

Madame Lise Gendron

*Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins Laurentides 2013 65.00 \$
au Théâtre Saint-Sauveur – 27 mars 2013*

*Concert annuel bénéfice pour la Fondation médicale des 150.00 \$
Laurentides et de Diffusion Sainte-Adèle des Pays d'En-Haut
à la salle Augustin-Norbert-Morin – 30 mars 2013.*

Monsieur Roch Bédard

*Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins Laurentides 2013 65.00 \$
au Théâtre Saint-Sauveur – 27 mars 2013*

Monsieur John Butler

*Assemblée générale annuelle et souper entrepreneurial 91.98 \$
du Centre de développement des Pays d'En-Haut à l'Hôtel
Chantecler – 10 avril 2013*

Monsieur Pierre Morabito

Déjeuner-conférence sur la polyvalence des emplois en
Tourisme – 21 mars 2013.

45.00 \$

30^e anniversaire de l'Ombre-Elle au théâtre Le Patriote
de Sainte-Agathe-des-Monts – 18 avril 2013

Aucuns frais de
participation

QUE les membres du Conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n'excédant pas 50\$ chacun pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-070

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

-permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

-précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

-précise que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Sainte-Adèle accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

QUE la résolution 2013-030 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2013-071

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 5 mars 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2013-011

John Klein (Fer Forgé Klein)

1540, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne (aux conditions indiquées à la résolution)

Résolution C.C.U. 2013-012

7620381 Canada Inc. (Ben & Florentine)

555, boulevard de Sainte-Adèle (locaux #132 et #133)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-013

Enseignes Leco Ltée (Esso)

258, rue Valiquette

- Enseigne (avec la suggestion indiquée à la résolution)

RÉSOLUTION NO. 2013-072

ATTENDU la demande de PIIA 2013-00289 qui vise l'installation d'une enseigne sur poteau pour identifier le commerce Distribution Pièces d'Auto ML Inc. sis au 1609, boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU que la demande de PIIA ne rencontre pas les critères d'évaluation applicables en vertu dudit règlement sur les PIIA afin d'atteindre l'objectif poursuivi, d'harmoniser l'enseigne avec le style architectural et les couleurs du bâtiment ;

ATTENDU que les membres du CCU sont d'avis que les poteaux supportant l'enseigne devraient être stylisés ;

ATTENDU que les membres du CCU sont d'avis que le dessus de l'enseigne devrait plutôt avoir une forme s'apparentant à la toiture du bâtiment au lieu d'une forme arrondie ;

ATTENDU que les membres du CCU sont d'avis que les couleurs de la structure de l'enseigne devraient plutôt être dans les tons de brun, beige ou gris brun plutôt que du bleu ;

ATTENDU que les membres du CCU sont d'avis que le fond de l'enseigne devrait être beige plutôt que blanc, sans nécessairement avoir une bordure jaune au périmètre ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil refuse la demande de PIIA 2013-0028 telle que présentée.

RÉSOLUTION NO. 2013-073

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 100, rue Morin, à l'effet de réduire le nombre de cases de stationnement minimum de 15 à 6 cases, tel que montré au plan d'implantation préparé par M. Denis Désilets, architecte, daté du 19 février 2013, afin de pouvoir émettre un permis d'affaires pour un usage communautaire voisinage.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2200, rue du Portail, à l'effet de réduire la marge de recul avant de 7 mètres à 5,74 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, daté du 5 octobre 2011 (dossier 7033, minute 15092), afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 888 484 (rue Ouimet), à l'effet de réduire la profondeur moyenne minimale et la superficie minimale du lot 3 888 484 respectivement de 45 mètres à 31,4 mètres et de 800 mètres carrés à 706,4 mètres carrés et ce, afin de régulariser la dimension et la superficie, et de permettre la délivrance éventuelle d'un permis de construction pour une habitation unifamiliale en structure isolée.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 4 185 958 (rue Ouimet), à l'effet de réduire la profondeur moyenne minimale et la superficie minimale du lot 4 185 958 respectivement de 45 mètres à 31,9 mètres et de 800 mètres carrés à 692,9 mètres carrés et ce, afin de régulariser la dimension et la superficie, et de permettre la délivrance éventuelle d'un permis de construction pour une habitation unifamiliale en structure isolée.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 5 068 578 (rue de la Traverse), à l'effet de réduire la distance entre un cours d'eau et l'emprise projetée d'un nouveau cercle de virage de la rue de la Traverse (lot projeté 5 236 041 au plan cadastral parcellaire de M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, daté du 28 janvier 2013, minute 15726) de 60 mètres à 27,83 mètres, tel que montré au croquis joint au rapport interne de M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques de la Ville, en date du 19 février 2013.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 889 187 (rue Blondin), à l'effet de réduire le nombre de cases de stationnement minimum de 60 à 40 cases sans aménager de surlargeur de manœuvre aux deux extrémités des sections de stationnement en « cul-de-sac », tel que montré au plan préparé par M. Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, daté du 7 février 2013 (dossier S-16 223-5, minute 27 815), afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial isolé sur le lot 3 889 187 du Cadastre du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du 15 avril 2013 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2013-074

ATTENDU la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé sur le lot 2 453 615 (rue du Mont-Terrible), à l'effet de réduire la largeur de la rue de 50 mètres à 18,82 mètres, de réduire la largeur moyenne du terrain de 50 mètres à 31,20 mètres, de réduire la profondeur moyenne du terrain de 60 mètres à 59,13 mètres et de réduire la superficie minimum du terrain de 4000 mètres carrés à 1816,5 mètres carrés, afin de pouvoir satisfaire aux conditions de délivrance d'un permis de lotissement ;

ATTENDU l'historique du dossier ;

ATTENDU que la largeur sur la ligne avant du terrain ainsi que la largeur moyenne du terrain sont bien en deçà des normes exigées par le règlement de lotissement 1000-1999-L ;

ATTENDU que la superficie du terrain ne correspond qu'à la moitié de la superficie exigée par le règlement de lotissement ;

ATTENDU que la dérogation demandée en vertu des exigences du règlement susdit est considérée comme majeure.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2013-015, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé sur le lot 2 453 615 (rue du Mont-Terrible), concernant l'émission d'un certificat d'autorisation pour le lotissement du terrain.

RÉSOLUTION NO. 2013-075

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1003-2001, 1143-2010, 1154-2011, 1155-2011, 1164-2012 et 1165-2012, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

<

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 avril 2013, au montant de 3 154 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente.

ATTENDU QUE l'offre provenant de la Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 154 000 \$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à la Financière Banque Nationale Inc.

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2013-076

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, au montant total de 3 154 000 \$:

<u>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #</u>		<u>POUR UN MONTANT DE \$</u>
1003-2001	Travaux – rue du Nomade	7 403
1143-2010	Plans et devis – réfection stations de pompage	47 000
1154-2011	Réfection de rues et chemins	3 554
1155-2011	Mise aux normes – rue du Meunier	295 500
1164-2012	Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon	2 693 543
1165-2012	Réfection de rues, bordures et trottoirs	107 000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 154 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 avril 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale, 1063, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, J8B 2N4.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 2 avril et le 2 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2013-077

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 154 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 1003-2001, 1143-2010, 1154-2011, 1155-2011, 1164-2012 et 1165-2012, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 2 avril 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1143-2010, 1154-2011, 1155-2011, 1164-2012 et 1165-2012, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2013-078

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 12 mars 2013, relativement à la création du poste de Coordinatrice parcs, sports et plein air, et l'embauche contractuelle de Mme Marilyne Lortie.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la création d'un poste cadre de Coordinatrice parcs, sports et plein air au Service des loisirs.

QUE Mme Marilyne Lortie soit embauchée à ce poste pour une période de deux ans à compter de son entrée en fonction, laquelle est prévue le 2 avril 2013.

QUE sa rémunération soit établie conformément à l'échelon 1 de la classe 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche à intervenir.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et du contrat de travail concerné.

RÉSOLUTION NO. 2013-079

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ ;

ATTENDU QU'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement annuel de la mutuelle à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder à un tel renouvellement, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 31 juillet de l'année précédent l'année du renouvellement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que l'UMQ soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du Conseil.

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise la directrice du Service des ressources humaines, à signer tout document visant à donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-080

APPEL D'OFFRES DE L'UMQ AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSSIONNELS D'UN CONSULTANT POUR LA GESTION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ

ATTENDU QU'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (MUT-00119) (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville de Sainte-Adèle d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

ATTENDU QUE la Ville a adhéré à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle ;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres en 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à la Mutuelle;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ (MUT-00119) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans plus deux (2) années d'options, une année à la fois, pourra être octroyé par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, un frais de gestion de 0,04\$/100\$ de la masse salariale assurable à la CSST pour sa participation à la Mutuelle de prévention.

RÉSOLUTION NO. 2013-081

ATTENDU la recommandation du 4 mars 2013, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, relativement au paiement du décompte # 8 concernant l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. une somme de 198 026.71\$ à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert à la recommandation de paiement datée du 4 mars 2013, rédigée par la firme Atelier idea. Architecture et design, le tout sous réserve de la transmission audit service de la quittance requise.

RÉSOLUTION NO. 2013-082

ATTENDU la recommandation du 20 février 2013, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, relativement au paiement du décompte # 2 concernant les travaux de mise aux normes de la rue du Meunier.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie 9088-9569 Québec Inc. (Excavation R.B. Gauthier Inc.) Inc. une somme de 5 994.26\$ à même le règlement 1155-2011, tel qu'il appert à la recommandation de paiement datée du 31 janvier 2013, rédigée par la firme Les Consultants S.M. Inc., le tout sous réserve de la transmission audit service de la quittance requise.

RÉSOLUTION NO. 2013-083

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître bâtiments au Service des travaux publics, daté du 13 mars 2013, concernant la démolition du bâtiment situé au 1384, rue Dumouchel, ainsi que le nettoyage du terrain.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Mini-Excavation François J. Bertrand Inc., le contrat de démolition du bâtiment situé au 1384, rue Dumouchel, selon les dispositions de la demande de prix, pour un montant de 13 107.15\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-084

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture d'un bras d'arrosage et d'un réservoir ;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} mars 2013 conformément à la Loi ;

ATTENDU la recommandation de M. François Latour, contremaître mécanique au Service des travaux publics, datée du 7 mars 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un bras d'arrosage et d'un réservoir à être installés sur le camion Freightliner M2-106 du service des travaux publics, incluant l'installation, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Machineries St-Jovite Inc., pour un montant de 47 699.71\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2013-085

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture d'un camion porteur 6 roues ;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} mars 2013 conformément à la Loi ;

ATTENDU la recommandation de M. François Latour, contremaître mécanique au Service des travaux publics, datée du 7 mars 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un camion porteur 6 roues, 4 X 4, avec équipement de déneigement (charrue réversible, benne sableuse et benne basculante), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Équipements Lourds Papineau Inc., pour un montant de 196 480.97\$, taxes incluses, sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1182.

QUE M. François Latour soit autorisé à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2013-086

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture d'un camion 10 roues ;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} mars 2013 conformément à la Loi ;

ATTENDU la recommandation de M. François Latour, contremaître mécanique au Service des travaux publics, datée du 7 mars 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues, de marque Western Star 4700 SB 2014 avec une citerne de 12 500 litres en aluminium et d'une benne basculante interchangeable de marque MSJ, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Globocam (Montréal) Inc., pour un montant de 301 859.96\$, taxes incluses, sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1182.

QUE M. François Latour soit autorisé à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2013-087

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par le Festival rétrospective pour la tenue de leur événement qui se déroulera du 25 au 28 avril 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'octroi d'une aide financière à l'organisme Festival Rétrospective au montant de 3 000\$ afin de les soutenir dans l'organisation de leur événement qui se tiendra à Sainte-Adèle du 25 au 28 avril 2013 ;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- *Incompressibles – Fonds d'administration – 1 361 988.94\$ pour la période du 9 au 15 février 2013.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – 1 703 675.49\$ pour la période du 16 au 22 février 2013.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – 465 425.13\$ pour la période du 23 février au 1^{er} mars 2013.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – 90 339.76\$ pour la période du 2 au 8 mars 2013.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – 513 896.56\$ pour la période du 9 au 15 mars 2013.*
- *Liste des comptes à payer au montant de 536 316.05\$ pour le mois de janvier 2013.*
- *Engagements au montant de 851 774.97\$ pour la période du 1^{er} au 28 février 2013.*

- 2) *Rapport :*
 - *Urbanisme : février 2013*
 - *Cour municipale : janvier 2013*
- 3) *Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement du règlement de zonage 1200-2012-Z.*
- 4) *Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement du règlement de lotissement 1200-2012-L.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2013-088

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h35.

Mme Nadine Brière, mairesse suppléante

***Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques***

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 avril 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

Mme Nadine Campbell

Mentionne qu'elle s'oppose aux deux dérogations sur la rue Ouimet, compte tenu que les terrains seront moins larges que ceux existants pour les résidences actuellement construites et que cela causera un préjudice aux résidents de ce secteur.

RÉSOLUTION NO. 2013-089

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 avril 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 avril 2013, en ajoutant au point 2.9 : Nomination de Mme Nadine Brière à titre de représentante de la Ville de Sainte-Adèle sur la SOPRE (Société du parc régional – secteur est).

RÉSOLUTION NO. 2013-090

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2013

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2013, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-091

Autorisation au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut – Barrage routier le 14 décembre 2013 – Guignolée 2013

ATTENDU la requête formulée le 7 mars 2013 par Mme Carole Legault, directrice générale du Garde-Manger des Pays d'en-Haut, relativement à la tenue d'un barrage routier, afin de récolter des sommes d'argent visant à soutenir cet organisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 14 décembre 2013, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, dans le cadre de la Guignolée 2013, organisée par l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2013-092

Engagement de la Ville de Sainte-Adèle – Paiement des coûts d'aménagement du stationnement et de l'aménagement paysager d'un futur C.P.E.

ATTENDU la demande de Madame Céline Blanchette, directrice du CPE La Barbouille concernant son intention de redéposer une demande de subvention auprès du Ministère de la Famille, pour la construction d'un nouveau Centre de la Petite Enfance sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle paiera, à titre de subvention, le coût de l'aménagement du stationnement et de l'aménagement paysager d'un futur Centre de la Petite Enfance à être construit sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve d'une entente à intervenir entre la ville et un organisme à but non lucratif.

RÉSOLUTION NO. 2013-093

Participation des membres du Conseil à diverses activités – Autorisation et ratification de dépenses

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les membres du Conseil suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
Souper gastronomique de la Fondation pour la réussite Éducative de la Commission Scolaire des Laurentides	25 avril 2013 École Hôtelière des Laurentides	100.00\$	M. Roch Bédard M. John Butler	200.00\$
Colloque « Mobilité, indispensable à la qualité de vie »	25 avril 2013 Manège du parc équestre de Blainville	20.00\$	M. Roch Bédard M. Pierre Morabito	40.00\$
26 ^e colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville	23 mai 2013	350.00\$	Mme Lise Gendron	350.00\$
Tournoi de golf de Monseigneur Pierre Morissette	23 mai 2013 Club de golf de Lachute	175.00\$	M. Roch Bédard	175.00\$
14 ^e Classique de golf de Moisson Laurentides	23 mai 2013 Club de golf Le Blainvillier	225.00\$	M. Robert Lagacé	225.00\$
16 ^e édition de l'Omnium de golf du Restaurant Chez Milot au profit de la MDJ	3 juin 2013 Club de golf de la Vallée de Sainte-Adèle	175.00\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé	350.00\$

QUE de plus, le Conseil ratifie l’achat d’un billet au montant de 91.98\$ pour la participation de M. Roch Bédard à l’assemblée générale annuelle et souper entrepreneurial du Centre local de développement des Pays-d’en-Haut qui s’est tenu le 10 avril 2013 à l’Hôtel le Chantecler.

QUE le Conseil ratifie l'achat de 7 billets au montant de 160\$ chacun pour la participation de tous les membres du Conseil au Gala de la Nuit Adéloise Desjardins qui s’est tenu le 13 avril 2013 à l’Hôtel le Chantecler.

QUE les membres du Conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu’ils soient remboursés pour les dépenses qu’ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-094

Demande à Hydro-Québec – projet de ligne 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur

ATTENDU le projet d’Hydro-Québec de construire une ligne à 120 kV d’environ 40 km dans la MRC des Laurentides et des Pays-d’en-Haut, dont une partie traversera le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le tracé proposé sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle remplacera un tronçon de ligne existante de 120 kV, laquelle comprend des pylônes pour la supporter ainsi que l'emprise requise à leur entretien ;

ATTENDU QUE de nouveaux pylônes d'une plus grande hauteur à ceux existants sont proposés, ce qui impliquerait une nouvelle emprise et du déboisement significatif sur plusieurs mètres de largeur, le cas échéant ;

ATTENDU QUE ces nouveaux pylônes, ces nouvelles emprises et ces zones élargies de déboisement affecteront le paysage et nuiront à la qualité de vie de plusieurs citoyens ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît l'importance pour Hydro-Québec de répondre à l'augmentation de la demande d'électricité et de contribuer à stabiliser le réseau tout en améliorant la qualité du service électrique ;

ATTENDU QUE les pylônes existants pourraient être maintenus compte tenu qu'ils supporteront une ligne de même type ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à Hydro-Québec de maintenir les pylônes existants ou de les remplacer par des pylônes d'une même hauteur afin de conserver les emprises actuelles pour le projet de ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION NO. 2013-095

Autorisation de signature – Convention pour la surveillance à distance d'un détecteur de niveau d'eau au local des archives

ATTENDU qu'un contrat est intervenu entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Reliance Protectron inc. pour l'achat et l'installation d'un détecteur d'eau pour le local des archives ainsi que la surveillance à distance afin de prévenir les dommages d'un dégât d'eau ;

ATTENDU qu'une résolution est exigée en vertu de l'article 2.5.2 du Règlement numéro 1096-2007 portant sur la délégation de pouvoir compte tenu que le contrat de surveillance à distance est d'une durée supérieure à un (1) an, soit 48 mois ;

ATTENDU que la mensualité pour la surveillance à distance est d'un montant de 2.30\$ taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'archiviste et greffier-adjoint à signer la convention portant sur la surveillance à distance pour le détecteur d'eau situé au local des archives.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-096

Autorisation de signature – Addenda #2 – Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie – Répartition des services spécialisés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU l'élaboration du document intitulé « Tableau d'inventaire des services spécialisés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut » par les directeurs des services en sécurité incendie à la demande du Comité de sécurité incendie (CSI) afin de pouvoir permettre à ce comité d'adresser une recommandation au Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut au sujet de la répartition des services spécialisés ;

ATTENDU QUE pareil inventaire dresse une liste exhaustive des ressources humaines, équipements requis et disponibles pour offrir de tels services spécialisés de même que l'intérêt des municipalités à ce sujet et également une tarification appropriée pour l'offre de tels services;

ATTENDU l'intérêt à intégrer pareille répartition des services spécialisés de même que la tarification appropriée proposée à l'Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le projet de répartition des services spécialisés (espaces clos, sauvetage hors route, sauvetage nautique et sauvetage en hauteur) ainsi que la tarification suggérée.

D'intégrer ces dispositions relatives aux services spécialisés à l'actuelle Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut par l'ajout de l'addenda no 2.

D'autoriser le maire et le greffier à signer cet addenda.

RÉSOLUTION NO. 2013-097

Nomination de M. Roch Bédard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE M. Pierre Morabito, conseiller municipal fut nommé à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle par l'adoption de la résolution numéro 2010-331 lors de la séance du 16 août 2010 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite apporter des modifications compte tenu des responsabilités actuelles des membres du Conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer M. Roch Bédard, conseiller municipal, à titre de membre du Comité consultatif de la Ville de Sainte-Adèle.

Que la résolution 2010-331 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2013-098

Nomination de Mme Nadine Brière à titre de membre de la SOPRE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer Mme Nadine Brière, conseillère municipale, à titre de représentante de la Ville de Sainte-Adèle au sein de la SOPRE (Société du parc régional – secteur est) en remplacement de M. Roch Bédard.

RÉSOLUTION NO. 2013-099

Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 2 avril 2013, concernant la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier municipal et scolaire jointe à la présente sous l'annexe « A ».

QUE lesdits immeubles soient vendus par la M.R.C. des Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 12 juin 2013 à partir de 10h dans la salle du conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale.

QUE la trésorière adjointe ou le directeur général soient mandatés pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la M.R.C. des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.

RÉSOLUTION NO. 2013-100

Appropriation - Fonds réservé pour la réfection de rues – Achat de pierre pour l'année 2012

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 4 avril 2013, concernant le financement de l'achat de pierre pour les rues par le fond réservé pour la réfection de rues.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approprier une somme de 94 778.81\$ à même le fonds réservé pour la réfection des rues afin de payer les dépenses effectuées pour l'achat de pierre utilisée pour réparer les rues sur l'ensemble du territoire au courant de l'année 2012.

Que l'application de cette résolution soit rétroactive au 31 décembre 2012 et que le service de la trésorerie soit autorisé à faire les appropriations nécessaires et les paiements requis.

RÉSOLUTION NO. 2013-101

Congédiement d'un pompier – Exigences de la norme NFPA 1582

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 2 avril 2013, concernant le congédiement de l'employé numéro 220664, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE les résultats d'un examen indiquent que la condition médicale de cet employé ne correspond pas aux exigences de la norme NFPA 1582 (National Fire Protection Association) et que cette situation est susceptible de mettre en péril sa santé et sa sécurité de même que celles de la population et des autres pompiers dans l'éventualité où il participe à une intervention ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte d'entériner la décision de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 220664, et ce, en date du 2 avril 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-102

Embauche d'une étudiante au Service de l'urbanisme – Application de la réglementation – Cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 4 avril 2013, concernant l'embauche d'une étudiante au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme a prévu au budget un poste étudiant dont les tâches seront notamment de sensibiliser les citoyens et d'effectuer des contrôles du contenu des bacs roulants dans le cadre de la cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables sur le territoire ;

ATTENDU les entrevues effectuées afin de combler ce poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte l'embauche de Tania Maddalena à titre d'étudiante au Service de l'urbanisme pour une période de 10 semaines, à compter du 10 juin 2013, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur;

Que Mme Maddalena dispose des pouvoirs d'un fonctionnaire désigné dans le cadre de l'application de la réglementation municipale en matière d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2013-103

Octroi du contrat pour des travaux de réfection mineure pour l'année 2013 – Pavage Ste-Adèle – 188 636.61\$

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour des travaux de réfection mineure de pavage pour l'année 2013 ;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 avril 2013 conformément à la Loi ;

ATTENDU la recommandation de M. François Latour, contremaître bâtiments au Service des travaux publics, datée du 8 avril 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour des travaux de réfection mineure de pavage au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, pour un montant de 188 636.61\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense selon le devis et le bordereau de soumission à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

RÉSOLUTION NO. 2013-104

Autorisation de signature – Servitude pour ligne électrique – Hydro-Québec Parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, daté du 19 mars 2013, relativement au déplacement d'un branchement électrique au 465 ch. Pierre-Péladeau;

ATTENDU que ce déplacement est requis afin d'aménager la butte de glisse dans le Parc Claude-Henri-Grignon ;

ATTENDU que les coûts exigés par Hydro-Québec pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte de payer les frais de déplacement du branchement électrique s'élevant à 6 799,54\$, taxes incluses.

QUE le directeur des Services techniques soit autorisé à signer un document intitulé « Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication » et le plan l'accompagnant relativement au projet DCL-21328414-64739914.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tout acte de servitude et tout document nécessaire à sa publication.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-105

Autorisation de paiement – Décompte progressif #9 – Construction Hugo Alary (CHA) inc. - Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon – 310 691.19\$

ATTENDU la recommandation du 5 avril 2013, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, relativement au paiement du décompte # 9 concernant l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) inc. une somme de 310 691.19\$ à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert à la recommandation de paiement datée du 2 avril 2013, rédigée par la firme Atelier Idea Architecture + design, le tout sous réserve de la transmission de la quittance requise.

RÉSOLUTION NO. 2013-106

Païement d'honoraires additionnels – Atelier Idea Architecture + design – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon – Gestion des sols contaminés et coordination pour l'analyse des extras

ATTENDU le rapport du 27 mars 2013, transmis par M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, relativement au paiement d'une facture d'honoraires additionnels de la firme Atelier Idea Architecture + design pour le projet d'aménagement dans parc Claude-Henri-Grignon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à la firme Atelier Idea Architecture + design, une somme de 23 322.68\$, taxes incluses, à même le règlement 1164-2012.

RÉSOLUTION NO. 2013-107

Adjudication – Enseignes de bienvenue et directionnelles municipales

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture d'enseignes de bienvenue et directionnelles municipales ;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 avril 2013 conformément à la Loi ;

ATTENDU la recommandation de M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, datée du 12 avril 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'enseignes de bienvenue et directionnelles municipales, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 2642-7013 Québec inc./Enseignes Marcoux (2001), pour un montant de 80 233.62\$, taxes incluses.

QUE pour les fins de la gestion de ce contrat, le Conseil municipal autorise une provision de 9 766.38\$ pour les travaux imprévus ce qui porte le montant maximum autorisé à 90 000\$ pouvant être dépensé selon les directives du directeur général.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2013-108

Décisions du Conseil – Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 5 mars 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Garde-Manger des Pays-d'en-Haut/Partage Amitié

Réduire le nombre de cases de stationnement minimum de 15 à 6 cases, tel que montré au plan d'implantation préparé par M. Denis Désilets, architecte, daté du 19 février 2013, afin de pouvoir émettre un permis d'affaires pour un usage communautaire voisinage.

Situation : 100, rue Morin

M. Daniel Tremblay

Réduire la marge de recul avant de 7 mètres à 5,74 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, daté du 5 octobre 2011 (dossier 7033, minute 15092), afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 2200, rue du Portail

M. Michel Leblanc

Réduire la profondeur moyenne minimale de 45 mètres à 31,4 mètres et la superficie minimale du lot 3 888 484 de 800 mètres carrés à 706,4 mètres carrés, et ce, afin de régulariser la dimension et la superficie, et de permettre la délivrance éventuelle d'un permis de construction pour une habitation unifamiliale en structure isolée.

Situation : Lot 3 888 484 (rue Ouimet)

Gestion Conifair Inc.

Réduire la profondeur moyenne minimale de 45 mètres à 31,9 mètres et la superficie minimale du lot 4 185 958 de 800 mètres carrés à 692,9 mètres carrés et ce, afin de régulariser la dimension et la superficie, et de permettre la délivrance éventuelle d'un permis de construction pour une habitation unifamiliale en structure isolée.

Situation : Lot 4 185 958 (rue Ouimet)

Ville de Sainte-Adèle

Réduire la distance entre un cours d'eau et l'emprise projetée d'un nouveau cercle de virage de la rue de la Traverse (lot projeté 5 236 041 au plan cadastral parcellaire de M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, daté du 28 janvier 2013, minute 15726) de 60 mètres à 27,83 mètres, tel que montré au croquis joint au rapport interne de M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques de la Ville, en date du 19 février 2013.

Situation : Lot 5 068 578 (rue de la Traverse),

Inter-Loge

Réduire le nombre de cases de stationnement minimum de 60 à 40 cases sans aménager de surlargeur de manœuvre aux deux extrémités des sections de stationnement en « cul-de-sac », tel que montré au plan préparé par M. Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, daté du 7 février 2013 (dossier S-16 223-5, minute 27 815), afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial isolé sur le lot 3 889 187 du Cadastre du Québec.

Situation : Lot 3 889 187 (rue Blondin)

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2013-109

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 4 avril 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2013-021

Les Immeubles Cambi Inc.

180, rue de la Vallée du Golf

- Enseigne (modification à la demande de PIIA - certificat 2011-0221)

Résolution C.C.U. 2013-022

Ville de Sainte-Adèle

1384, rue Dumouchel

- Démolition du bâtiment principal

Résolution C.C.U. 2013-023

Distribution Pièces d'Auto ML Inc.

1609, boul. de Sainte-Adèle

- Installation d'une nouvelle enseigne

Résolution C.C.U. 2013-024

7620381 Canada Inc. (Ben & Florentine)

555, boul. de Sainte-Adèle

- Installation d'une nouvelle enseigne

Résolution C.C.U. 2013-025

Développement Olymbec Inc. (Bingo)

555, boul. de Sainte-Adèle

- Installation d'une nouvelle enseigne

Résolution C.C.U. 2013-026

Inter-Loge Centre Sud

Lot 3 889 187 (rue Blondin)

- Construction d'une habitation multifamiliale de 40 logements

Résolution C.C.U. 2013-027

9154-6911 Québec Inc.

Lot 4 115 441 (rue du Cœur)

- Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale

Résolution C.C.U. 2013-028

Plomberie Aquatech Inc.

982, boul. de Sainte-Adèle

- Installation d'une nouvelle enseigne

Résolution C.C.U. 2013-029

Atelier Idea

401, boul. de Sainte-Adèle

- Installation d'une nouvelle enseigne

Résolution C.C.U. 2013-030

Abel Design

399, boul. de Sainte-Adèle

- Installation d'une nouvelle enseigne

Résolution C.C.U. 2013-031

Ensignes Sign Group (Ultramar)

905, boul. de Sainte-Adèle

- Modification à l'enseigne existante

Résolution C.C.U. 2013-032

Domaine du Valais

Lot 2 937 356 (sommet de montagne)

- Projet majeur de lotissement – 65 lots – Unifamiliale isolée

Le Conseil ajoute à la résolution du CCU que le réseau d'aqueduc doit être bouclé dans ce secteur avant que ce projet puisse être réalisé.

Résolution C.C.U. 2013-033

Habitations Trifecta

Lot 3 889 333 (rue Notre-Dame)

- Projet majeur de lotissement – Projet intégré – 5 habitations multifamiliales isolées de 9 logements chacune.

Le Conseil ajoute à la résolution du CCU que le réseau d'aqueduc doit être bouclé dans ce secteur avant que ce projet puisse être réalisé.

RÉSOLUTION NO. 2013-110

Demandes de dérogations mineures – Décisions ultérieures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.;

ATTENDU la demande de dérogation mineure formulée relativement au lot 2 493 395 situé sur la rue du Gai-Luron à l'effet de réduire la largeur de l'emprise de la rue projetée de 18 mètres à 15 mètres, réduire la largeur moyenne du terrain numéro 1 de 25 mètres à 22,97 mètres, réduire la superficie minimale du terrain numéro 1 de 2500 m.ca à 1664,5 m.ca, réduire la profondeur moyenne du terrain numéro 2 de 60 mètres à 50,59 mètres, réduire la superficie minimale du terrain numéro 2 de 2500 m.ca à 1601,9 m.ca, réduire la profondeur moyenne du terrain numéro 3 de 60 mètres à 56,97 mètres, réduire la superficie minimale du terrain numéro 3 de 2500 m.ca à 1813,2 m.ca, réduire la superficie minimale du terrain numéro 4 de 2500 m.ca à 2018,5 m.ca, réduire la profondeur moyenne du terrain numéro 5 de 60 mètres à 49,27 mètres, réduire la superficie minimale du terrain numéro 5 de 2500 m.ca à 1565,4 m.ca, réduire la profondeur moyenne du terrain numéro 6 de 60 mètres à 56,16 mètres, réduire la superficie minimale du terrain numéro 6 de 2500 m.ca à 1787,6 m.ca, réduire la superficie minimale du terrain numéro 7 de 2500 m.ca à 2013,8 m.ca et réduire la superficie minimale du terrain numéro 16 de 2500 m.ca à 2271,9 m.ca, réduire la superficie minimale du terrain numéro 17 de 3750 m.ca à 2690,3 et réduire la superficie minimale du terrain numéro 19 de 3750 m.ca à 3615,5 m.ca tel que montré au plan image (projet de lotissement) préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur-géomètre du 22 mai 2012 (mis à jour le 11 février 2013) portant la minute 15345, afin d'émettre un permis de lotissement;

ATTENDU la demande de dérogation mineure formulée relativement au lot 5 259 690 situé sur le Chemin Riverdale à l'effet d'augmenter la hauteur maximale des deux portes de garage de 2,5 mètres à 3,36 mètres (11 pieds), pour un garage attenant à un bâtiment résidentiel unifamilial, telle que montrée au feuillet 2 de 3 de SCAD architecture daté du 18 mars 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du 21 mai 2013 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées par les immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2013-111

Demande de subvention de la Ville de Sainte-Adèle - Fonds de la ruralité 2013 – Projet de la Place des citoyens

ATTENDU le rapport de Mme Caroline Nielly, coordonnatrice au développement culturel et aux communications, daté du 19 mars 2013, relativement au Fonds de la ruralité 2013 ;

ATTENDU QUE dans le cadre du Fonds de la ruralité, une demande de subvention pour un projet peut être soumise à la MRC des Pays-d'en-Haut afin de pouvoir bénéficier d'un soutien maximal de 50% des dépenses admissibles pour un maximum de 25 000\$;

ATTENDU QUE le projet de la Place des citoyens s'inscrit dans les objectifs du Fonds de la ruralité, dont notamment celui de favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte qu'une demande de subvention soit soumise à la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à l'acquisition du matériel audiovisuel de la Place des citoyens ;

QUE la coordonnatrice au développement culturel et aux communications soit mandatée à remplir toute demande de subvention et signer tous les documents requis.

AVIS DE MOTION NO. 11-2013

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2013-Z-02 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de créer la zone RB-024 à même une partie de la zone RB-001 et d'y inclure notamment l'usage « habitation multifamiliale » en structure isolée d'au plus 6 logements spécifiquement à l'intérieur de projet intégré d'habitations, ainsi que d'agrandir la zone RA-004 à même une partie de la zone RB-001 pour y inclure le lot 2 231 600.

RÉSOLUTION NO. 2013-112

Premier projet de règlement 1200-2012-Z-1 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z (normes pour les stationnements payants hors rue)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite établir des normes pour les stationnements payants hors rue ;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z, afin de prévoir des normes relatives à la localisation des cases pour les stationnements payants hors rue des usages des groupes «Habitation (H) comprenant 5 logements et plus, « Commerce (C) », « Communautaire et utilité publique (P) », à l'exception d'un usage de la classe d'usages « Parc et récréation (P-01) » et de l'usage « Terrain de stationnement public pour automobile (P02-05-07) », soit adopté et qu'il porte le numéro P-1200-2012-Z-1;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 mai 2013 à 19h dans la salle du Conseil Municipal ;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2013-113

Premier projet de règlement 1200-2012-Z-2 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z (secteur du chemin du Golf)

ATTENDU QUE l'usage habitation multifamiliale sous forme de projet intégré était autorisé en vertu de l'ancien règlement de zonage numéro 1000-1999-Z dans la zone où sont situés les lots 3 877 509 à 3 877 520 ;

ATTENDU QU'un plan image avait été déposé en 2006 par l'ancien propriétaire de l'immeuble pour un développement de 10 habitations multifamiliales isolées comprenant chacune 5 ou 6 logements ;

ATTENDU que dans le cadre de la refonte de la réglementation d'urbanisme, cette propriété fut intégrée à l'intérieur d'une zone autorisant uniquement l'habitation unifamiliale sous forme isolée, jumelée ou contiguë ;

ATTENDU la demande du promoteur afin que les usages permis pour les lots visés soient ceux prévus dans l'ancien règlement de zonage ;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z afin de créer la zone RB-024 à même une partie de la zone RB-001, et d'y inclure notamment l'usage « habitation multifamiliale » en structure isolée d'au plus 6 logements spécifiquement à l'intérieur de projet intégré d'habitations, ainsi que d'agrandir la zone RA-004 à même une partie de la zone RB-001 pour y inclure le lot 2 231 600, soit adopté et qu'il porte le numéro P-1200-2012-Z-2;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 mai 2013 à 19h dans la salle du Conseil Municipal ;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2013-114

Règlement numéro 1183 - Travaux de mise aux normes et de pavage pour la municipalisation d'une partie de la rue de la Traverse

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire municipaliser une partie de la rue de la Traverse et que des travaux de mise aux normes et de pavage doivent être effectués;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût desdits travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût desdits travaux et les frais incidents;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2012;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement pour payer les travaux de mise aux normes et de pavage pour la municipalisation d'une partie de la rue de la Traverse, ainsi que les frais incidents pour un montant de 187 000\$, et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 187 000\$, soit adopté.

QU'il porte le numéro 1183 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2013-115

Règlement numéro 1184 – Pose de béton bitumineux et divers travaux sur le territoire

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de pose de béton bitumineux et divers travaux sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût desdits travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût desdits travaux et les frais incidents;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2012;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et ponceaux, profilage et nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire de la Ville de Sainte-Adèle et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement ainsi que les frais incidents pour un montant de 2 000 000\$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 000 000 \$, soit adopté.

QU'il porte le numéro 1184 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d’administration – 28 116.09\$ pour la période du 16 au 22 mars 2013.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 557 258.37\$ pour la période du 23 au 29 mars 2013.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 274 957.19\$ pour la période du 30 mars au 5 avril 2013.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 143 303.90\$ pour la période du 6 au 12 avril 2013.
- Liste des comptes à payer au montant de 409 309.92\$ pour le mois de février 2013.
- Liste des comptes à payer au montant de 311 500.85\$ pour le mois de mars 2013.

12.2 Certificat du greffier – Règlement numéro 1182 (Achat de camions)

COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC

M. Charbonneau précise que les travaux d’aménagement de la Place des citoyens se déroulent très bien et que le bâtiment devrait être complété d’ici la fin du mois de mai. Quant aux travaux d’aménagement extérieurs, ceux-ci débiteront dès que la température le permettra.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Robert Lagacé

Félicite les entreprises et les personnes ayant remporté un prix lors de la Nuit adéloise 2013 qui s’est déroulée samedi dernier.
Remercie et félicite les représentants de la Chambre de commerce pour l’organisation de cet événement qui s’est avéré un succès.

M. Pierre Morabito

-À la suite des fortes neiges de l’hiver, beaucoup de branches devront être ramassées. Les citoyens sont invités à faire appel à un émondeur pour les branches situées sur leur terrain ou à aller les porter à l’Éco-centre.
Une demande de permis de brûlage, accessible sur le site Internet, peut être remplie et l’obtention d’un permis est nécessaire pour brûler des branches. Toutefois, ce mode n’est pas à privilégier au point de vue environnemental.
-Souligne que pendant la période hivernale plusieurs numéros civiques de résidences ont été endommagés ou déplacés. Rappelle qu’il est important de régulariser cette situation, notamment pour une question de sécurité et afin de respecter la réglementation municipale.

Mme Lise Gendron

-Rappelle le spectacle de Marie-Ève Janvier et de Jean-François Brault qui aura lieu le samedi 20 avril prochain à la salle A.-N.-Morin.
-En collaboration avec plusieurs municipalités de la MRC des Pays-d’en-Haut, la journée « Place aux aînés » se tiendra le 8 mai prochain à l’hôtel le Chantecler. Plusieurs activités sont prévues. Les billets sont disponibles au Service des loisirs au coût de 5\$.

M. Roch Bédard

Mentionne que la Ville procédera au courant des prochaines semaines au ramassage des branches situées sur l’emprise municipale et les terrains publics. Souligne que la réglementation municipale interdit de prendre des branches se trouvant sur un terrain privé et de les déplacer sur la propriété publique. La collaboration de tous les citoyens est demandée.

Mme Nadine Brière

-Mentionne qu'il y aura distribution de 70 barils récupérateurs d'eau de pluie le 28 avril prochain de midi à 16 heures au Marché IGA. Les citoyens pourront se procurer un baril au coût de 30\$ au lieu de 85\$.

-Rappelle qu'une soirée d'information pour les camps de jour de l'été prochain se tiendra au Centre communautaire le 17 avril prochain à compter de 19 heures. Les inscriptions en ligne débiteront le samedi 20 avril à compter de 7 heures sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Michèle Dubuc

Demande si la Ville de Sainte-Adèle peut offrir le service de déchiquetage des branches afin d'aider les citoyens.

M. Charbonneau mentionne qu'il est impossible d'offrir ce service compte tenu du trop grand nombre de branches qui devront être déchiquetées et des coûts associés. Les citoyens doivent faire appel à un émondeur ou aller porter les branches à l'Éco-centre.

Mme Louise Barrette

Compte tenu des fortes précipitations de neige, demande quel est le délai pour enlever les abris d'auto temporaires.

M. Charbonneau mentionne qu'il s'agit du 1^{er} mai mais que la Ville de Sainte-Adèle fera preuve de tolérance.

-Mentionne avoir fait des recherches sur les compteurs intelligents qu'Hydro-Québec a commencé à installer et fait part de son opposition. Distribue aux membres du Conseil un document regroupant plusieurs informations à ce sujet. Demande un appui de la part des membres du Conseil.

Mme Nadine Campbell

Fait part de commentaires concernant le processus de dérogations mineures sur la rue Ouimet.

Martin Jolicoeur

Demande si la Ville de Sainte-Adèle accepte de rembourser les honoraires professionnels engagés par des citoyens afin de bloquer le processus de construction d'un triplex sur la rue Ouimet

M. Charbonneau mentionne que la Ville de Sainte-Adèle ne remboursera pas ces frais.

RÉSOLUTION NO. 2013-116

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h55.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 mai 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2013-117

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 21 mai 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mai 2013, en ajoutant le point 6.5 : Paiement du décompte progressif # 4 et acceptation provisoire – Travaux de réfection des rues 2012.

RÉSOLUTION NO. 2013-118

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2013

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2013, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-119

Demande de moratoire – Installation des nouveaux compteurs d'Hydro-Québec

ATTENDU QUE l'installation des compteurs dits «intelligents» qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

ATTENDU QUE les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérogènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés;

ATTENDU QU'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs 6 fois par année, ni les avantages que pourrait représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

ATTENDU QUE le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE :

- 1) Le gouvernement du Québec impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;
- 2) Qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électropollution ;
- 3) QUE le gouvernement du Québec exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences de première et de deuxième génération déjà installé par un compteur électromécanique n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de conserver tout compteur électromécanique installé sur sa propriété ou dans son logement.

RÉSOLUTION NO. 2013-120

Participation des membres du Conseil à diverses activités – Autorisation de dépenses et modification de la résolution 2013-093

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les membres du Conseil suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
Tournoi de golf des Maires de la Vallée	20 août 2013 Club de golf Piedmont	160.00\$	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard M. Robert Lagacé	480.00\$
Souper – Tournoi de golf des Maires de la Vallée	20 août 2013 Club de golf Piedmont	60.00\$	Mme Lise Gendron M. John Butler	120.00\$

Soirée bénéfice du Club Optimiste de Sainte-Adèle	29 mai 2013 École hôtelière des Laurentides	55.00\$	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard M. John Butler	165.00\$
Souper bénéfice de la Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut	12 juin 2013 École hôtelière des Laurentides	70.00\$	Mme Nadine Brière M. Pierre Morabito	140.00\$
Souper bénéfice du Centre de la Petite Enfance Main dans la Main	13 juin 2013 École hôtelière des Laurentides	50.00\$	Mme Nadine Brière M. Pierre Morabito	100.00\$
Tournoi de golf de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur	4 juin 2013 Club de golf Piedmont	196.30\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé	392.60\$

Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle	12 juin 2013 Club de golf La Vallée	150.00	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard M. Robert Lagacé	450.00
Souper – Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle	12 juin 2013 Club de golf La Vallée	50.00	Mme Lise Gendron	50.00
Souper – Tournoi de golf du maire de la Ville d'Estérel	5 juillet 2013 Club de golf l'Estérel	175.00\$	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard	350.00\$
Souper-bénéfice Opération Enfants Soleil	30 mai 2013 Restaurant Le Spago	100.00\$	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard Mme Lise Gendron	300.00\$
Souper de homards Société d'histoire et de généalogie	25 mai 2013	65.00\$	M. Roch Bédard M. Réjean Charbonneau	130.00\$
Tournoi de golf du maire de Morin-Heights	27 août 2013 Club de golf Balmoral	195.00\$	M. Réjean Charbonneau M. Robert Lagacé	
Cocktail des bénévoles Diffusion Sainte-Adèle	6 juin 2013 Auberge Au Clos Rolland	-	Mme Lise Gendron	-

QUE le Conseil ratifie l’achat de 3 billets au montant de 75\$ chacun pour la participation de Messieurs les Conseillers Roch Bédard, Robert Lagacé et Pierre Morabito au souper-bénéfice d’Espace Laurentides « Pour une enfance sans violence » qui s’est tenu le 2 mai 2013 au restaurant le Spago.

QUE les membres du Conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n’excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu’ils soient remboursés pour les dépenses qu’ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE les membres du Conseil mentionnés à la résolution 2013-093 soient également autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n’excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu’ils soient remboursés pour les dépenses qu’ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Toutefois, en ce qui concerne la participation de Mme Lise Gendron au 26^e colloque du réseau Les Arts et la Ville, qui se tiendra à Gatineau, celle-ci est autorisée à dépenser un montant n’excédant pas mille dollars (1 000\$) pour ses frais de déplacement, d’hébergement et de repas, le cas échéant.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-121

Autorisation à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle – Tenue de divers événements

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'utilisation du stationnement municipal de la Forge et décrète la fermeture de la rue de la Forge tous les samedis du 22 juin au 28 septembre 2013, de 6h à 14h30, pour le marché d'été de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle ;

QUE le Conseil autorise également l'utilisation du stationnement municipal de la Forge, et décrète la fermeture de la rue de la Forge le dimanche 15 septembre 2013 de 8h à 16h, pour la vente de garage annuelle de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle ;

QUE de plus, le Conseil autorise l'utilisation du stationnement municipal dont l'entrée se situe sur la rue Notre-Dame, à l'intersection de la rue Sigouin, ainsi qu'une partie du parc Claude-Henri-Grignon, dans le cadre de l'Oktobierfest 2013 de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle qui se tiendra les 4, 5 et 6 octobre prochains.

RÉSOLUTION NO. 2013-122

Autorisation de signature - Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'était engagé à ce que son corps de police municipal dépose à la cour municipale de Sainte-Adèle toutes les dénonciations relatives aux infractions criminelles prévues aux parties I et II du protocole de poursuite apparaissant à l'annexe I de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles à la cour municipale de Sainte-Adèle signé avec le Procureur général du Québec ;

ATTENDU que ladite entente est maintenant caduque puisque la Ville de Sainte-Adèle est maintenant desservie par la Sûreté du Québec de la MRC des Pays d'en Haut ;

ATTENDU que le traitement des infractions pénales sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle s'effectue toujours par sa cour municipale commune ;

ATTENDU qu'une cour municipale a compétence pour traiter les infractions sommaires commises en vertu du Code criminel ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire s'entendre avec le Ministre de la justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour assumer la responsabilité et la gestion de la poursuite de certaines infractions criminelles par la Sûreté du Québec de la MRC des Pays-d'en-Haut devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire conserver les amendes et les frais provenant des condamnations imposées devant la cour municipale pour les infractions au Code criminel faisant l'objet du protocole de poursuite ;

ATTENDU que le traitement par la cour municipale de certaines infractions criminelles commises sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle peut contribuer à développer une justice de proximité pour ses citoyens ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle demande à ce que toutes les infractions commises sur son territoire et étant sous la juridiction de la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle soient soumises à ladite cour ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle soit acceptée et entérinée pour une période de deux ans à compter de la signature de toutes les parties ;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite entente.

RÉSOLUTION NO. 2013-123

Autorisation de signature – Addenda #1 – Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie – Répartition des coûts d'opération – Équipements roulants

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la modification apportée à l'article 8 de l'Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie concernant la tarification des équipements roulants ;

D'autoriser le maire et le greffier à signer cet addenda.

RÉSOLUTION NO. 2013-124

Mandat à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés – Mme Josée Barbeau – Dossiers 700-17-004069-075 et 700-17-005072-086

ATTENDU QUE Me Suzanne Boissonneault n'a pas renouvelé son permis d'exercice d'avocate le 1^{er} avril dernier et qu'elle ne peut plus représenter l'ex-conseillère municipale Josée Barbeau dans les dossiers 700-17-004069-075 et 700-17-005072-086 ;

ATTENDU QUE les résolutions numéros 2007-135 et 2008-172 mandataient la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés afin de représenter notamment Mme Josée Barbeau dans les dossiers 700-17-004069-075 et 700-17-005072-086

ATTENDU QUE Mme Barbeau avait choisi de se faire représenter par Me Suzanne Boissonneault et que la résolution numéro 2010-513 avait été adoptée afin d'autoriser le Service de la trésorerie à payer les honoraires professionnels de l'avocate mandatée par Mme Barbeau ;

ATTENDU QUE Mme Barbeau souhaite de nouveau être représentée par la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans les dossiers 700-17-004069-075 et 700-17-005072-086 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de la décision de Mme Josée Barbeau d'être représentée par la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans les dossiers 700-17-004069-075 et 700-17-005072-086 ;

QUE les résolutions numéros 2007-135 et 2008-172 continuent de s'appliquer à l'égard de Mme Barbeau ;

QUE la résolution numéro 2010-513 cesse de s'appliquer à l'égard de Mme Josée Barbeau pour le paiement d'honoraires professionnels postérieurs au 31 mars 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-125

Autorisation de signature – Extinction de servitude – partie du lot 3 705 278 – Rue des Souchets

ATTENDU la demande et les explications fournies par Me Yves Ladouceur, notaire concernant l'extinction d'une servitude suite à la modification de l'emprise de la rue des Souchets ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le projet d'acte d'extinction de servitude soumis par Me Yves Ladouceur, notaire, concernant une partie du lot 3 705 278 situé sur la rue des Souchets.

D'autoriser le maire et le greffier à signer cet acte.

RÉSOLUTION NO. 2013-126

Travaux sur la route 370 (chemin Pierre-Péladeau) entre le boulevard de Sainte-Adèle et le pont de l'Autoroute 15 – Coordination des travaux avec le ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec effectuera des travaux sur la route 370 (chemin Pierre-Péladeau) ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle effectuera également des travaux à proximité, soit sur les rues Morin et Sigouin ainsi que des travaux d'infrastructures souterraines sur une partie de la route 370 (chemin Pierre-Péladeau) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de coordonner la réalisation de ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE solliciter une rencontre de coordination auprès du ministère des Transports du Québec relativement aux travaux qui seront effectués sur la route 370 (chemin Pierre-Péladeau).

RÉSOLUTION NO. 2013-127

Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut – Maintien d'inventaire par l'évaluateur

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a délégué sa compétence en matière d'évaluation municipale à la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE selon le calendrier soumis en regard du maintien d'inventaire par l'évaluateur, celui-ci devait être effectué en 2015 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite que ces travaux soient devancés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander à la MRC des Pays-d'en-Haut de mandater l'évaluateur afin que le maintien d'inventaire sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle soit effectué en 2014.

RÉSOLUTION NO. 2013-128

Demande d'exemption de taxes foncières – Garde-Manger des Pays-d'en-Haut/Partage Amitié

ATTENDU les documents transmis le 19 avril 2013 par la Commission Municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par l'organisme Garde-Manger des Pas-d'en-Haut/Partage Amitié.

ATTENDU les dispositions des articles 243.23 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète que la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut/Partage Amitié.

QUE le greffier soit autorisé à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de cette demande devant la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2013-129

Autorisation de représentants pour l'accès en ligne – Agence du revenu du Canada

ATTENDU que l'Agence du revenu du Canada exige maintenant la création d'un dossier d'entreprise afin que la gestion des différents comptes de remises des déductions à la source et taxes se fasse par des accès en ligne ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Mme Brigitte Forget, trésorière, et Mme Julie Brazeau, trésorière adjointe, à titre de représentantes de la Ville de Sainte-Adèle afin d'avoir accès au dossier de la Ville.

QUE Monsieur le maire soit autorisé à signer les formulaires de consentement requis.

RÉSOLUTION NO. 2013-130

Embauche - Pompier à temps partiel – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 2 mai 2013, concernant l'embauche d'un pompier à temps partiel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Étienne Malo à titre de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur ;

QUE cette embauche soit effective à compter du 22 mai 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-131

Nomination – Journalier chauffeur au Service des travaux publics

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 9 mai 2013, concernant la permanence de M. Michel Desjardins au poste de journalier chauffeur.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer M. Michel Desjardins au poste de journalier chauffeur, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur ;

QUE cette nomination soit effective à compter du 13 mai 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-132

Renouvellement du contrat de location de camions de pompage - National Vaccum – 2013-2014

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, daté du 23 avril 2013, relativement à la reconduction du contrat SP-2011-077 concernant la location de camions de pompage.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement du contrat accordé à la compagnie National Vaccum et ce, pour la période s'échelonnant du 31 juillet 2013 au 31 juillet 2014, conformément à la clause CS2 du cahier des charges.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense conformément au devis et au bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2013-133

Autorisation de paiement d'une facture – Réparation du camion V-30

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le service des travaux publics, daté du 29 avril 2013, relativement à la réparation du camion V-30;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la facture #018672, datée du 1^{er} mars 2013, au montant de 26 980.76\$ transmise par la compagnie Laurentide transmission inc. pour la réparation du camion V-30.

RÉSOLUTION NO. 2013-134

Achat regroupé de sel de déglacage des chaussées de l'UMQ

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE la Ville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2013-135

Adjudication - Fourniture de sable et matériaux abrasifs

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée en regard de la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour la prochaine saison hivernale ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 mai 2013, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE la compagnie Lafarge a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 74 178.42\$, taxes incluses ;

ATTENDU la recommandation de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le Service des travaux publics, datée du 13 mai 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Lafarge Canada inc., 1250, chemin Notre-Dame, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1S6.

D'accorder la commande pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour la prochaine saison hivernale à ladite compagnie, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 9 mai 2013.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2013-136

Adjudication – Fourniture de pierre concassée et autre produits de même type

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée en regard de la fourniture de pierre concassée et autres produits de même type ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 mai 2013, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE la compagnie Lafarge a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 134 132.13\$, taxes incluses ;

ATTENDU la recommandation de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le Service des travaux publics, datée du 13 mai 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Lafarge Canada inc., 1250, chemin Notre-Dame, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1S6.

D'accorder la commande pour la fourniture de pierre concassée et autres produits de même type à ladite compagnie, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 9 mai 2013.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission en appropriant les sommes requises, le cas échéant, au Fonds réservé pour la réfection de rues.

RÉSOLUTION NO. 2013-137

Paiement du décompte progressif # 10 – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 13 mai 2013, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, relativement au paiement du décompte # 10 concernant les travaux d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. une somme de 397 447.51\$, taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert aux recommandations de paiement datées du 29 avril 2013, rédigées par la firme Atelier idea, architecture + design, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-138

Autorisation de signature - Entente de consommation électrique - Fonctionnement d'équipements servant à la distribution d'eau potable – 9055-8842 Québec inc. (Hôtel du Mont-Gabriel)

ATTENDU le rapport transmis le 8 mai 2013 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, relativement à la signature d'une entente avec la compagnie 9055-8842 Québec Inc. concernant la consommation électrique pour le fonctionnement des équipements et du système d'aqueduc, secteur du Mont-Gabriel ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir concernant la consommation électrique pour le fonctionnement des équipements et du système d'aqueduc, secteur du Mont-Gabriel, et ce, pour la période du 23 avril 2013 au 23 avril 2014.

D'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente.

RÉSOLUTION NO. 2013-139

Adjudication – Travaux de réfection routière 2013

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour des travaux de réfection routière 2013 ;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 mai 2013 conformément à la Loi ;

ATTENDU qu'il y a lieu de retirer de la soumission les travaux de réfection sur le chemin Notre-Dame compte tenu des travaux à la conduite d'aqueduc qui seront requis prochainement.

ATTENDU la recommandation de M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, datée du 16 mai 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Sintra inc., 4984, Place de la Savane, Montréal, Québec, H4P 2M9

D'accorder le contrat pour des travaux de réfection routière à ladite compagnie pour un montant de 1 419 845.90\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 9 mai 2013, et ce, sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1184.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2013-140

Adjudication – Fourniture et installation du système d'alarme-intrusion, de télésurveillance et de contrôle d'accès – Place des Citoyens – Parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été effectuée pour la fourniture et l'installation du système d'alarme-intrusion, de télésurveillance et de contrôle d'accès ;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 16 mai 2013 conformément à la Loi ;

ATTENDU la recommandation de M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, datée du 16 mai 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Reliance Protectron Inc., 8481, boul. Langelier, Montréal (Québec) H1P 2C3.

D'accorder la commande pour la fourniture et l'installation du système d'alarme-intrusion, de télésurveillance et de contrôle d'accès à la Place des citoyens au parc Claude-Henri-Grignon à ladite compagnie, pour un montant de 48 465.12\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 16 mai 2013.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2013-141

Paiement du décompte progressif # 4 et acceptation provisoire – Travaux de réfection des rues 2012

ATTENDU la recommandation du 17 mai 2013, transmise par M. Sylvain Tougas, chargé de projet de la division des services techniques, relativement au paiement du décompte # 4 et à l'acceptation provisoire des travaux de réfection des rues 2012 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la réception provisoire des travaux de réfection des rues pour l'année 2012 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Béton Carrières Rive-Nord inc. une somme de 78 630.92\$, taxes incluses, à même le règlement 1165-2012, tel qu'il appert à la recommandation de paiement datée du 17 mai 2013, rédigée par M. Sylvain Tougas, chargé de projet de la division des services techniques, le tout sous réserve de la transmission des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-142

Décisions du Conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 5 mars 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

9154-6911 QUÉBEC INC.

-Réduire la largeur de l'emprise de la rue projetée de 18 mètres à 15 mètres ;

Terrain #1 :

-réduire la largeur moyenne du terrain de 25 mètres à 22,97 mètres,
-réduire la superficie minimale du terrain de 2500 m.ca à 1664,5 m.ca,

Terrain #2

-réduire la profondeur moyenne du terrain de 60 mètres à 50,59 mètres ;
-réduire la superficie minimale du terrain de 2500 m.ca à 1601,9 m.ca ;

Terrain #3

-réduire la profondeur moyenne du terrain de 60 mètres à 56,97 mètres ;
-réduire la superficie minimale du terrain de 2500 m.ca à 1813,2 m.ca,

Terrain #4

-réduire la superficie minimale du terrain de 2500 m.ca à 2018,5 m.ca,

Terrain #5

-réduire la profondeur moyenne du terrain de 60 mètres à 49,27 mètres ;
-réduire la superficie minimale du terrain de 2500 m.ca à 1565,4 m.ca ;

Terrain #6

-réduire la profondeur moyenne du terrain de 60 mètres à 56,16 mètres ;
-réduire la superficie minimale du terrain de 2500 m.ca à 1787,6 m.ca ;

Terrain #7

-réduire la superficie minimale du terrain de 2500 m.ca à 2013,8 m.ca

Terrain #16

-réduire la superficie minimale du terrain de 2500 m.ca à 2271,9 m.ca,

Terrain #17

-réduire la superficie minimale du terrain de 3750 m.ca à 2690,3 m.ca ;

Terrain #19

-réduire la superficie minimale du terrain de 3750 m.ca à 3615,5 m.ca ;

le tout, tel que montré au plan image (projet de lotissement) préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur-géomètre du 22 mai 2012 (mis à jour le 11 février 2013) portant la minute 15345, afin d'émettre un permis de lotissement

Situation : lot 2 493 395 situé sur la rue du Gai-Luron

DOMAINE RIVERDALE INC.

Augmenter la hauteur maximale des deux portes de garage de 2,5 mètres à 3,36 mètres (11 pieds), pour un garage attenant à un bâtiment résidentiel unifamilial, tel que montré au feuillet 2 de 3 de SCAD architecture, daté du 18 mars 2013;

Situation : lot 5 259 690 situé sur le Chemin Riverdale

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2013-143**Décisions du Conseil – Demandes de PIIA**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 mai 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2013-036

Inter-Loge Centre Sud
805, rue Blondin

-Construction (modifications proposées au PIIA approuvé dans le cadre du permis de construction 2013-0098 concernant l'aménagement de l'accès et des espaces de stationnement, le remplacement des murs de soutènement en gabions)

Résolution C.C.U. 2013-037

Jeff Ah-See-Li-Fook (Restaurant Le Maurice)
3600, boulevard de Sainte-Adèle

-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-038

Daniel Provencher (Couche-Tard)
955, boulevard de Sainte-Adèle

-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-039

Nelson Lebrun (Tavernak)
555, boulevard de Sainte-Adèle

-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-040

Benoit Monette (Docteur du Pare-Brise)
1386, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-041

Château Jonaz Inc.
1241, chemin du Chantecler
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2013-042

Alexandre Beaupré
Lot 2 453 788 (rue du Hameau)
-Construction

Résolution C.C.U. 2013-043

Corinne Gandolfi (Atelier 49)
49, rue Morin
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-044

Les Habitations Trifecta
Lot 3 889 333 (rue Notre-Dame)
-Construction – projet intégré

Résolution C.C.U. 2013-045

Félix Benoit et Marie-Ève Fortin
1400-1402, rue Claude-Grégoire
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2013-046

Hannes Lamothe
2310, boulevard de Sainte-Adèle
-Agrandissement

Résolution C.C.U. 2013-047

8357552 Canada Inc.
3080, boulevard de Sainte-Adèle
-Rénovation

RÉSOLUTION NO. 2013-144

Demandes de dérogations mineures – Décisions ultérieures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 934 792 et al. (rue de Fribourg), afin de réduire la largeur de l'emprise de la rue projetée de 18 mètres à 15,24 mètres, de réduire le diamètre du cercle de virage de la rue en impasse de 36 mètres à 30 mètres, de réduire la superficie des terrains suivants de 5,000 m² à :

- 4 912,5 m² pour la parcelle 11
- 4 492,4 m² pour la parcelle 18
- 4 709,2 m² pour la parcelle 19
- 4 138,5 m² pour la parcelle 20
- 4 296,9 m² pour la parcelle 21
- 4 811,2 m² pour la parcelle 22
- 4 810,4 m² pour la parcelle 23

tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 2012, minute 13552, version 9, dans le cadre de l'approbation d'un projet majeur de lotissement de la phase 2 du développement résidentiel de la rue de Fribourg.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 4 885 183 (rue Robitaille), à l'effet d'augmenter le pourcentage d'empiètement de l'espace de stationnement devant la façade du bâtiment vers la rue de 50% à 77,28%, tel que montré au plan préparé par Sylvie Filion, arpenteur-géomètre, daté du 4 mars 2013, portant la minute 3986 et ce, afin de permettre la construction d'un bâtiment trifamilial jumelé sur le lot 4 885 183 du cadastre du Québec, sous réserve des conditions suivantes à être intégrées au permis de construction afin d'atténuer les impacts de la dérogation mineure :

- 1) la surface de l'espace de stationnement (cases et allée de circulation) localisée dans la cour avant, en façade du bâtiment principal projeté, soit entre la ligne latérale droite de lot et le prolongement du mur latéral gauche du bâtiment projeté vers la ligne avant de lot, devra être recouverte de pavés alvéolés remplis de végétaux ;
- 2) une haie opaque d'une hauteur minimale de 1 mètre à la plantation devra être aménagée entre la case de stationnement et la ligne avant de lot sur au moins la profondeur de la case.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 494, chemin Pierre-Péladeau, afin de réduire la marge latérale minimum gauche de 3 mètres à 2,06 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, daté du 6 novembre 2012 et ce, afin de permettre la transformation de l'habitation bifamiliale isolée existante au 494, chemin Pierre-Péladeau, en habitation trifamiliale isolée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2013 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2013-145

Demande de dérogation mineure refusée – 100, rue Morin

ATTENDU la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 100, rue Morin, à l'effet de se soustraire de l'obligation d'aménager sur la propriété concernée une aire de chargement et de déchargement prévue à la section 7 du règlement 1200-2012-Z, afin de construire un quai de chargement et de déchargement sur le côté latéral droit du bâtiment.

ATTENDU que la dérogation demandée ne peut être considérée comme mineure étant donné que l'aire de chargement et de déchargement se retrouverait sur le terrain voisin, dans l'allée de circulation et à l'intérieur d'une servitude de passage.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2013-049, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 100, rue Morin, concernant l'aménagement d'une aire de chargement et de déchargement par le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2013-146

Nomination d'un membre citoyen - Comité consultatif en environnement

ATTENDU qu'un poste est actuellement vacant au sein du Comité consultatif en environnement ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Louis Tanguay à titre de membre citoyen (non-permanent) du Comité consultatif en environnement, pour une période de 2 ans, rétroactivement au 9 avril 2013 et jusqu'au 9 avril 2015.

RÉSOLUTION NO. 2013-147

Modification de la résolution numéro 2013-109 – Demande de PIIA – Habitations Trifecta – Lot 3 889 333 (rue Notre-Dame)

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2013-109 lors de la séance du 15 avril 2013 afin d'autoriser la réalisation d'un projet majeur de lotissement, soit un projet intégré de 5 habitations multifamiliales isolées de 9 logement chacune sur le lot 3 889 333 situé sur la rue Notre-Dame ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a ajouté l'obligation que le réseau d'aqueduc soit bouclé dans ce secteur avant que ce projet puisse être réalisé ;

ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées par la firme mandatée par le promoteur afin démontrer que le bouclage du réseau dans ce secteur était impossible ;

ATTENDU QUE les solutions proposées par le promoteur répondent aux attentes de la Ville afin d'assurer la circulation d'eau dans le réseau d'aqueduc de ce secteur et ainsi éviter la présence d'eau stagnante et tous les problèmes en découlant ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte que l'obligation de boucler le réseau d'aqueduc avant la réalisation du projet des Habitations Trifecta sur le lot 3 889 333 situé sur la rue Notre-Dame soit retirée ;

QUE les bâtiments #4 et #5, indiqués sur le plan 61 759-C préparé par la firme Planisat en date du 21 mars 2013, soient construits en premier afin de permettre une meilleure circulation d'eau dans le réseau d'aqueduc de ce projet intégré.

QUE la résolution numéro 2013-109 soit modifiée en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2013-148

Nomination d'un membre citoyen - Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU qu'un poste est actuellement vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Réjane Bourdon à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans, du 21 mai 2013 au 21 mai 2015.

RÉSOLUTION NO. 2013-149

Autorisation de signature - Protocole d'entente – Club de natation Neptune Inc. (Triathlon Sainte-Adèle)

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Club de natation Neptune Inc. relativement à l'organisation du Triathlon Sainte-Adèle qui se déroulera à Sainte-Adèle le 24 août 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-150

Demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Désignation d'un mandataire

ATTENDU le rapport de Mme Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

De désigner la responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

AVIS DE MOTION NO. 12-2013

Le conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro SQ-03-2012-01 amendant l'annexe « D » du règlement numéro SQ-03-2012, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 13-2013

Le conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro SQ-03-2012-02 amendant l'annexe « N » du règlement numéro SQ-03-2012, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2013-151

Second projet de règlement 1200-2012-Z-1 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z (normes pour les stationnements payants hors rue)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement de zonage amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z, afin de prévoir des normes relatives à la localisation des cases pour les stationnements payants hors rue des usages des groupes «Habitation (H) comprenant 5 logements et plus, « Commerce (C) », « Communautaire et utilité publique (P) », à l'exception d'un usage de la classe d'usages « Parc et récréation (P-01) » et de l'usage « Terrain de stationnement public pour automobile (P02-05-07) », soit adopté et qu'il porte le numéro P1200-2012-Z-1.

RÉSOLUTION NO. 2013-152

Second projet de règlement 1200-2012-Z-2 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z (secteur du chemin du Golf)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement de zonage amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z, afin de créer la zone RB-024 à même une partie de la zone RB-001, et d'y inclure notamment l'usage « habitation multifamiliale » en structure isolée d'au plus 6 logements spécifiquement à l'intérieur de projet intégré d'habitations, ainsi que d'agrandir la zone RA-004 à même une partie de la zone RB-001 pour y inclure le lot 2 231 600, soit adopté et qu'il porte le numéro P1200-2012-Z-2.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

Incompressibles – Fonds d'administration – 355 217.77\$ pour la période du 13 au 19 avril 2013.

Incompressibles – Fonds d'administration – 182 170.92\$ pour la période du 20 au 26 avril 2013.

Incompressibles – Fonds d'administration – 422 422.08\$ pour la période du 27 avril au 3 mai 2013.

Incompressibles – Fonds d'administration – 144 197.21\$ pour la période du 4 au 10 mai 2013.

Incompressibles – Fonds d'administration – 39 131.94\$ pour la période du 11 au 17 mai 2013.

Liste des comptes à payer au montant de 401 081.10\$ pour le mois de mars 2013.

Liste des comptes à payer au montant de 340 507.35\$ pour le mois d'avril 2013.

Engagements au montant de 445 268.70\$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2013.

Rapports :

- Cour municipale : février 2013

- Urbanisme : avril 2013

Certificats du greffier – Règlement 1183 (mise aux normes – rue de la Traverse)
Règlement 1184 (réfection de rues, bordures et trottoirs).

Dépôt par la trésorière du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2012.

Monsieur le conseiller John Butler effectue une présentation sommaire des résultats. L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 s'élève à 652 389\$.

Rapport du service de la trésorerie sur les revenus et dépenses au 30 avril 2013.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Lise Gendron

-Rappelle la tenue de la Nuit des toiles qui se tiendra le 15 juin prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean Therrien

-Demande des informations sur le projet de réfection de l'aqueduc de la rue Bastien et s'il est possible de prévoir les coûts pour l'ajout de pavage.

-Demande de mieux planifier les épandages d'abats-poussière au courant de la période estivale comparativement à l'an dernier.

M. Léonard Ayoub

-Souligne que la barrière sur la rue Alexis est souvent ouverte et demande que le Service des travaux publics soit plus vigilant afin de limiter les accès et éviter des regroupements.

Mme Louise St-Pierre (rue Rolland)

-Mentionne que plusieurs arbres ont été coupés sur le boulevard des Monts.

M. Charbonneau mentionne qu'il s'agit d'émondage effectué par Hydro-Québec.

M. Bédard mentionne qu'une visite des lieux a été effectuée et qu'une communication avec Hydro-Québec sera effectuée afin d'avoir des précisions.

-Souligne la malpropreté des boîtes postales dans le secteur du boulevard des Monts.

-Mentionne que des travaux de pavage seraient nécessaires sur le boulevard des Monts devant certaines entrées charretières.

M. Bédard mentionne que des travaux de réfection seront effectués prochainement.

RÉSOLUTION NO. 2013-153

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h06.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 3 juin 2013 à 19h00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Robert Lagacé était absent pour toute la durée de la séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

RÉSOLUTION NO. 2013-155

Abolition du poste de Directeur des Services techniques, création du poste de Chef de division génie et embauche d’un Chef de division génie

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’abolir le poste de Directeur des Services techniques ;

De créer le poste de Chef de division génie au Service des travaux publics ;

D’embaucher M. Stéphane Hallé à titre de Chef de division génie au Service des travaux publics, selon l’échelon 3 de la classe 4 de la politique salariale et des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle actuellement en vigueur.

QUE la date d’embauche soit fixée au plus tard le 25 juin 2013.

AVIS DE MOTION NO. 14-2013

Le conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu’à une prochaine séance, il sera présenté le règlement numéro 1170-2012-2 amendant le règlement 1170-2012 et ses amendements afin de remplacer l’annexe « B » concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sarto Boucher

-Demande si l’embauche modifie l’organigramme de la Ville de Sainte-Adèle.

M. Doris Poirier

-Demande des précisions par rapport à l’embauche de Monsieur Hallé.

RÉSOLUTION NO. 2013-156

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h06.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 juin 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2013-157

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 17 juin 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juin 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-158

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 3 juin 2013

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 3 juin 2013, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 3 juin 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-159

Demande de circuler sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle le 30 juin 2013 – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la demande de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut de circuler sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle le 30 juin 2013 dans le cadre de l'événement Cyclo 200;

ATTENDU QUE le ministère des Transports exige une autorisation par voie de résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut de circuler sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle le 30 juin 2013 dans le cadre de l'événement Cyclo 200.

RÉSOLUTION NO. 2013-160

Adjudication – Contrat de service pour le contrôle et la protection des animaux

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée en regard du contrôle et de la protection des animaux ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 mai 2013, le tout conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par Service de Protection Canine des Monts (S.P.C.M.), C.P. 15, Saint-Sauveur, Québec, J0R 1R0.

D'accorder le contrat de service pour le contrôle et la protection des animaux à ladite compagnie pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016 pour un total de 74 158.89\$, taxes incluses, soit un montant de 24 719.63\$ annuellement.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2013-161

Demande de circuler dans les rues de Sainte-Adèle le 19 juin 2013 – École St-Joseph

ATTENDU la demande de l'école St-Joseph de circuler dans les rues de Sainte-Adèle le 19 juin 2013 dans le cadre d'un Marchethon;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les élèves, le personnel ainsi les parents et les accompagnateurs de l'École St-Joseph à circuler dans les rues de Sainte-Adèle le 19 juin 2013 dans le cadre d'un Marchethon.

RÉSOLUTION NO. 2013-162

Autorisation de signature - Distribution des biens et liquidation de l'organisme Murales des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la signature d'un contrat entre Les Murales des Pays-d'en-Haut et la Ville de Sainte-Adèle le 5 octobre 2009 concernant la réalisation d'un projet de galerie d'art au centre-ville de Sainte-Adèle, comprenant 12 œuvres originales;

ATTENDU QUE le contrat prévoit que si Les Murales des Pays-d'en-Haut venait à être dissoute, l'organisme s'obligeait à transférer à la Ville de Sainte-Adèle tous les droits détenus concernant les œuvres exposées;

ATTENDU QUE Les Murales des Pays-d'en-Haut n'a ni la main-d'œuvre, ni les fonds nécessaires à la production de nouvelles œuvres et à la poursuite de ce projet;

ATTENDU l'intention de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle de promouvoir ce projet, à maintenir et entretenir cette galerie d'art en plein-air et à poursuivre le travail amorcé par Les Murales des Pays-d'en-Haut, sous réserve de la cession de tous les droits et actifs de cette organisme;

ATTENDU QU'un nouveau contrat devra intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de commerce de Sainte-Adèle concernant ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte que toutes distributions de biens et liquidation de l'organisme Les Murales des Pays-d'en-Haut soient effectuées au bénéfice de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer un nouveau contrat à intervenir entre les parties.

RÉSOLUTION NO. 2013-163

Participation des membres du Conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les membres du Conseil suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
Tournoi de golf de la Fondation médicale des Laurentides	14 août 2013 Club de golf Royal Laurentien	250\$	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard M. Robert Lagacé	750\$
25 ^e colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé	18 au 20 septembre 2013 Victoriaville	250\$	Mme Nadine Brière M. Pierre Morabito	500\$
Tournoi de golf du maire de St-Adolphe-d'Howard	19 juin 2013 Golf Royal Laurentien	185\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé	370\$

QUE les membres du Conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Toutefois, en ce qui concerne la participation de Mme Nadine Brière et de M. Pierre Morabito au 25^e colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Village en santé, qui se tiendra à Victoriaville, ceux-ci sont autorisés à dépenser un

montant n'excédant pas sept cent cinquante dollars (750.00\$) chacun pour leurs frais de déplacement, d'hébergement et de repas, le cas échéant.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-164

Mandat – Requête en démolition – Mauvais état d'un bâtiment – 258, rue Morin

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, relativement à des procédures à entreprendre en Cour supérieure en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant un bâtiment en mauvais état de conservation situé au 258, rue Morin ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la firme d'avocats Dunton Rainville soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'obliger notamment le propriétaire de l'immeuble situé au 258, rue Morin :

- à entreprendre les travaux requis afin d'assurer la remise en état du bâtiment ou, à défaut d'exécuter les travaux requis, à procéder à la démolition dudit bâtiment ;
- à retirer du site toute ferraille, remorque hors d'état d'utilisation ou ne possédant pas de plaque d'immatriculation de l'année courante, véhicules aquatiques ou embarcations de tout genre dans un état tel qu'ils ne pourraient être utilisés pour les fins qui leur sont propres, ainsi que tous débris.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

QUE la résolution numéro 2012-285, soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2013-165

Mandat – Requête en démolition – Mauvais état du bâtiment – lot 2 232 652 (chemin des Chanterelles)

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, relativement à des procédures à entreprendre en Cour supérieure en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant un bâtiment partiellement effondré et en mauvais état de conservation, situé sur le lot 2 232 652 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la firme d'avocats Dunton Rainville soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'obliger notamment le propriétaire du bâtiment situé sur le lot 2 232 652 :

- à compléter la démolition du bâtiment partiellement effondré et le retrait des débris de démolition du site pour être acheminés vers un site de dépôt

autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

QUE la résolution numéro 2012-284, soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2013-166

Demande à Hydro-Québec – Enfouissement des fils – Secteur du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la construction de la Place des citoyens dans le parc Claude-Henri-Grignon ;

ATTENDU QUE des travaux seront réalisés par le ministère des Transports sur le chemin Pierre-Péladeau, soit à proximité de la Place des citoyens ;

ATTENDU QU'il serait opportun que dans le cadre de ces travaux, l'enfouissement des fils électriques soient effectués, de même que dans le secteur du parc Claude-Henri-Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit formulée à Hydro-Québec afin que l'enfouissement des fils électriques soit effectué dans le quadrilatère du parc Claude-Henri-Grignon, soit sur la rue Sigouin, le boulevard de Sainte-Adèle ainsi que les chemins Notre-Dame et Pierre-Péladeau.

RÉSOLUTION NO. 2013-167

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1.5 – Travaux du secteur des rues du Bougeoir, des Cavaliers, des Neiges et Taupinée

ATTENDU les problèmes de pression et débit découlant du système d'aqueduc dans le secteur des rues du Bougeoir, des Cavaliers, des Neiges et Taupinée ;

ATTENDU QUE des travaux devront être réalisés prochainement ;

ATTENDU le volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) relativement à des travaux de remplacement d'infrastructures souterraines dans le secteur des rues du Bougeoir, des Cavaliers, des Neiges et Taupinée.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation de travaux.

QUE M. Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils soit autorisé à signer les documents de demande d'aide financière dans le cadre de ces travaux.

RÉSOLUTION NO. 2013-168

Autorisation de signature – Cession du lot 2 231 285 (rue du Skieur)

ATTENDU QUE des travaux d'installation d'un poste de pompage seront effectués sur la rue du Skieur et qu'une acquisition de terrain est requise pour permettre la réalisation de ces travaux ;

ATTENDU les négociations entre les parties ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle acquiert une partie du lot 2 231 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie estimée à 836 mètres carrés, propriété de M. Jacques Boudrias, pour la somme de 40 000\$;

QUE Me André Voizard, notaire soit mandaté afin de préparer l'acte de vente;

QUE tous les frais d'honoraires professionnels, de publication et de copies soient à la charge de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer cet acte de vente.

RÉSOLUTION NO. 2013-169

Autorisation de signature – Cession du lot 2 232 052 (rue des Bécassines)

ATTENDU QU'une vente pour défaut de paiement des taxes s'est tenue le 13 juin 2012 ;

ATTENDU QUE le lot 2 232 052 a été adjugé à M. Marc-André Brissette ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 525 de la Loi sur les cités et villes, l'acquéreur, à l'expiration d'un délai d'un (1) an, a droit à un acte de vente de la part du Conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte de vente découlant de la vente pour défaut de paiement des taxes pour le lot 2 232 052 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

QUE tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de l'acquéreur.

RÉSOLUTION NO. 2013-170

Adjudication – Émissions d'obligations – 2 530 000\$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1164-2012 et 1173-2012, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 juillet 2013, au montant de 2 530 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente;

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 530 000 \$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2013-171

Résolution de concordance – émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 530 000 \$:

RÈGLEMENT D'EMPRUNT		POUR UN MONTANT DE
1164-2012	Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon	2 506 457 \$
1173-2012	Reconstructions – postes de Supression – rue du Skieur et Chemin des Feux-Follets	23 543 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 530 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 juillet 2013.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale, située au 1063 boul. de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 3 janvier et le 3 juillet de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2013-172

Résolution de courte échéance – émission d'obligations

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 530 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 1164-2012 et 1173-2012, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 3 juillet 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1164-2012 et 1173-2012, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2013-173

Demande d'exemption de taxes foncières – La Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut

ATTENDU les documents transmis le 16 mai 2013 par la Commission Municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par La Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU les articles 243.19 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme La Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut.

QUE le greffier soit autorisé à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de cette demande devant la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2013-174

Demande d'exemption de taxes foncières – Maison des jeunes Sainte-Adèle

ATTENDU les documents transmis le 17 mai 2013 par la Commission Municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par la Maison des jeunes Sainte-Adèle ;

ATTENDU les articles 243.19 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme Maison des jeunes Sainte-Adèle.

QUE le greffier soit autorisé à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de cette demande devant la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2013-175

Abolition du poste de Directeur des Services techniques, création du poste de Chef de division génie et embauche d'un Chef de division génie

ATTENDU la restructuration proposée suite au départ de M. Pierre-Luc Forget ;

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le Service des travaux publics, daté du 13 juin 2013, concernant l'embauche d'un Chef de division génie ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abolir le poste de Directeur des Services techniques ;

De créer le poste de Chef de division génie au Service des travaux publics ;

D'embaucher M. Olivier Maître à titre de Chef de division génie au Service des travaux publics, selon l'échelon 2 de la classe 4 de la politique salariale et des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche soit fixée au plus tard le 8 juillet 2013.

QUE la résolution numéro 2013-155, soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2013-176

Adjudication – Vente d'un camion-citerne et motoneige

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la vente d'équipements du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 juin dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître mécanique, daté du 17 juin 2013, relativement à la vente d'un camion-citerne ainsi que d'une motoneige de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus haute soumission conforme présentée par Malidan Inc., 24 rue Bernier, Laval, Québec, H7H 1Z2 pour la vente :

- d'un camion-citerne Inter, modèle M250DA, année 1976 pour un montant de 4 051.00\$, plus les taxes applicables ;
- d'une motoneige Yamaha, modèle Viking 540, année 2002 pour un montant de 2 511.00\$ plus les taxes applicables.

QUE le contremaître mécanique ou l'assistant au directeur général pour le Service des travaux publics soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la cession de ces véhicules.

RÉSOLUTION NO. 2013-177

Adjudication – Vente d'un balai rotatif hydraulique

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la vente d'équipements du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 juin dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître mécanique, daté du 17 juin 2013, relativement à la vente d'un balai rotatif de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus haute soumission conforme présentée par Mme Carole Lavoie, 1505, rue du Manège, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1Y3 pour la vente d'un balai rotatif hydraulique Eddy-Net pour un montant de 800.00\$, plus les taxes applicables.

QUE le contremaître mécanique ou l'assistant au directeur général pour le Service des travaux publics soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la cession de cet équipement, le cas échéant.

RÉSOLUTION NO. 2013-178

Recommandation de paiement du décompte # 6 et demande d'honoraires supplémentaires – Conception plans et devis - Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 13 mai 2013, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des Services techniques, relativement au paiement du décompte # 6 concernant la conception de plans et devis pour l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la firme Atelier Idea, architecture + design, une somme de 26 954.16\$, taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert de la facture numéro 1305286 et la note de crédit numéro 1306377.

RÉSOLUTION NO. 2013-179

Recommandation de paiement du décompte progressif # 3 – Conduite de surverse – Usine de traitement des eaux usées.

ATTENDU la recommandation du 28 mai 2013, transmise par Mme Louise Yale, chargée de projets, Division génie, relativement au paiement du décompte progressif # 3 concernant la conduite de surverse – Usine de traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la firme Les Entreprises Doménick Sigouin Inc., une somme de 17 525.06\$, taxes incluses, à même le règlement 1119-2010, tel qu'il appert à la recommandation de paiement datée du 21 mai 2013, rédigée par la firme Équipe Laurence, experts-conseils.

RÉSOLUTION NO. 2013-180

Recommandation de paiement - Libération finale de la retenue – Travaux de construction de la rue de la Colonie

ATTENDU la recommandation du 10 juin 2013, transmise par Mme Louise Yale, chargée de projets, Division génie, relativement au paiement du consultant concernant la libération finale de la retenue – Rue de la Colonie ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la firme 9088-9569 Québec Inc., une somme de 503.02\$, taxes incluses, à même le règlement 1157-2011, tel qu'il appert à la recommandation de paiement datée du 7 juin 2013, rédigée par la firme Équipe Laurence, experts-conseils.

RÉSOLUTION NO. 2013-181

Décisions du Conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M. ;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 4 juin 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Lot (4 885 183) rue Robitaille

D'augmenter le pourcentage d'empiètement de l'espace de stationnement devant la façade du bâtiment vers la rue de 50% à 77,28%, tel que montré au plan préparé par Sylvie Fillion, arpenteur-géomètre, daté du 4 mars 2013, portant la minute 3986 et ce, afin de permettre la construction d'un bâtiment trifamilial jumelé sur le lot 4 885 183 du cadastre du Québec, sous réserve des conditions suivantes à être intégrées au permis de construction afin d'atténuer les impacts de la dérogation mineure :

- 1) la surface de l'espace de stationnement (cases et allée de circulation) localisée dans la cour avant, en façade du bâtiment principal projeté, soit entre la ligne latérale droite de lot et le prolongement du mur latéral gauche du bâtiment projeté vers la ligne avant de lot, devra être recouverte de pavés alvéolés remplis de végétaux ;
- 2) une haie opaque d'une hauteur minimale de 1 mètre à la plantation devra être aménagée entre la case de stationnement et la ligne avant de lot sur au moins la profondeur de la case.

La présente résolution deviendra nulle et non avenue si aucune demande de permis de construction, en bonne et due forme et conforme à la réglementation applicable, n'est déposée à la Ville dans les 180 jours de l'adoption de la présente résolution.

Situation : Lot 4 885 183 (rue Robitaille)

Lot 3 934 792 (rue de Fribourg)

De réduire la largeur de l'emprise de la rue projetée de 18 mètres à 15,24 mètres, réduire le diamètre du cercle de virage de la rue en impasse de 36 mètres à 30 mètres et réduire la superficie des terrains suivants de 5,000 m² à :

- 4 912,5 m² pour la parcelle 11
- 4 492,4 m² pour la parcelle 18
- 4 709,2 m² pour la parcelle 19
- 4 138,5 m² pour la parcelle 20
- 4 296,9 m² pour la parcelle 21
- 4 811,2 m² pour la parcelle 22
- 4 810,4 m² pour la parcelle 23

tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 2012, minute 13552, version 9, dans le cadre de l'approbation d'un projet majeur de lotissement de la phase 2 du développement résidentiel de la rue de Fribourg.

Situation : Lot 3 934 792 (rue de Fribourg)

494, chemin Pierre-Péladeau

De réduire la marge latérale minimum gauche de 3 mètres à 2,06 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Nathalie Garneau, arpenteur-géomètre, daté du 6 novembre 2012 et ce, afin de permettre la transformation de l'habitation bifamiliale isolée existante en habitation trifamiliale isolée.

Situation : 494, chemin Pierre-Péladeau

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service de l'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2013-182

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 juin 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2013-051

René Philippe et Suzanne Brisson
1395, rue Saint-Joseph
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-052

François Rollin et Claude Rollin
Lot 2 493 132 (rue Séraphin)
-Construction

Résolution C.C.U. 2013-053

Enseignes Daniel Millette (Ben & Florentine)
555, boul. de Sainte-Adèle (locaux 132 et 133)
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-054

Lucie Paquette
1420, rue Claude-Grégoire
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2013-055

Château Jonaz Inc. (Adèle Bistro)
1241, chemin du Chantecler
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-056

Gestion Biltmore Inc.
Lot 2 233 598 (rue Bourg-Joli)
-Démolition

Résolution C.C.U. 2013-057

Gestion Biltmore Inc.
Lot 2 233 598 (rue Bourg-Joli)
-Construction

Résolution C.C.U. 2013-058

Isaak Amanatiadis
980, boul. de Sainte-Adèle
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2013-059

Louise Allard
1370, boul. de Sainte-Adèle
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2013-060

MRC des Pays-d'en-Haut
1000, rue Saint-Georges
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2013-061

Auvents Pro-Tec Inc. (Go – Grimard Optique)
419, boul. de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-062

9189-9453 Québec Inc.

1450, rue Saint-Jean

-Agrandissement

Résolution C.C.U. 2013-063

Centre de santé et de services sociaux

707, boul. de Sainte-Adèle

-Galerie

Résolution C.C.U. 2013-064

Garde-Manger des Pays-d'en-Haut

100, rue Morin

-Rénovation

RÉSOLUTION NO. 2013-183

Demande de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 2176, rue de la Tourmente, à l'effet de réduire la marge arrière de 10 mètres à 9.59 mètres et permettre l'empiètement d'une partie du bâtiment principal existant à l'intérieur de la bande riveraine de 15 mètres, le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 10 avril 2013 (minute L-7796) et ce, afin de régulariser l'implantation dudit bâtiment situé au 2176, rue de la Tourmente ;

ATTENTU QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 juillet 2013 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2013-184

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur Roch Bédard déclare un intérêt pécuniaire pour ce dossier compte tenu de son emploi à la Corporation. En ce sens, M. Bédard ne participera pas à cette décision.

Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut - Modification du schéma d'aménagement et de développement – Affectation urbaine – Zone du Parc d'affaires La Rolland

ATTENDU les démarches effectuées par la Corporation du parc d'affaires La Rolland, ci-après La Rolland, afin de vendre ses installations ;

ATTENDU QU'à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, à l'exception du secteur où est située La Rolland, une affectation urbaine est prévue au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU l'affectation industrie légère prévue actuellement audit schéma pour le secteur de La Rolland;

ATTENDU QUE l'orientation exprimée audit schéma à l'effet notamment de diversifier l'économie en facilitant l'implantation d'entreprises de type multimédia dans le Parc d'affaires La Rolland, ne reflète plus le contexte actuel de l'économie

régionale et locale, et qu'il y a lieu de remettre en question l'affectation industrie légère attribuée à ce secteur;

ATTENDU QU'une affectation urbaine audit schéma de la MRC permettrait une plus grande flexibilité d'usages comparativement à l'affectation industrie légère actuelle;

ATTENDU QU'il serait souhaitable qu'une affectation urbaine soit également permise afin de favoriser la vente des propriétés de La Rolland ;

ATTENDU QU'une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut doit être effectuée afin de permettre cette affectation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la MRC des Pays-d'en-Haut d'entreprendre un processus de modification du schéma d'aménagement et de développement afin que l'affectation industrie légère actuellement applicable dans le secteur où est située la Corporation du parc d'affaires La Rolland soit remplacée par une affectation urbaine.

RÉSOLUTION NO. 2013-185

Autorisation de signature - Participation de la Ville de Sainte-Adèle au Programme À pied, à vélo ville active

ATTENDU le rapport transmis le 4 juin 2013 par Mme Josiane Goyer, coordonnatrice à la vie communautaire, concernant le Programme À pied, à vélo ville active ;

ATTENDU QUE ce programme sera en partie subventionné par Vélo Québec et Pays-d'en-Haut en forme financera les animations relatives aux projets dans les écoles ;

ATTENDU QU'une lettre de partenariat suivra, pour confirmer que Pays-d'en-Haut en forme subventionnera les animations dans les écoles ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil confirme la participation de la Ville de Sainte-Adèle au Programme À pied, à vélo ville active qui sera entièrement subventionné.

QUE la coordonnatrice à la vie communautaire soit autorisée à signer l'offre de service déposée par Nature-Action Québec relativement à ce programme.

AVIS DE MOTION NO. 15-2013

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant l'article 8 du règlement numéro 1176 concernant les ventes de garage et les bazars sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2013-186

Règlement 1200-2012-Z-1 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z (normes pour les stationnements payants hors rue)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement de zonage amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z, afin de prévoir des normes relatives à la localisation des cases pour les stationnements payants hors rue des usages des groupes «Habitation (H) comprenant 5 logements et plus, « Commerce (C) », « Communautaire et utilité publique (P) », à l'exception d'un usage de la classe d'usages « Parc et récréation (P-01) » et de l'usage « Terrain de stationnement public pour automobile (P02-05-07) », soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-1.

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2013-187

Règlement 1200-2012-Z-2 amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z (secteur du chemin du Golf)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement de zonage amendant le règlement de zonage 1200-2012-Z, afin de créer la zone RB-024 à même une partie de la zone RB-001, et d'y inclure notamment l'usage « habitation multifamiliale » en structure isolée d'au plus 6 logements spécifiquement à l'intérieur de projet intégré d'habitations, ainsi que d'agrandir la zone RA-004 à même une partie de la zone RB-001 pour y inclure le lot 2 231 600, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-2.

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2013-188

Règlement numéro 1170-2012-2 afin de remplacer l'annexe B du règlement 1170-2012 et ses amendements concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement afin de remplacer l'annexe B du règlement 1170-2012 et ses amendements concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté et qu'il porte le numéro 1170-2012-2.

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2013-189

Règlement numéro SQ-03-2012-01 amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle soit adopté et qu'il porte le numéro SQ-03-2012-01.

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2013-190

Règlement numéro SQ-03-2012-02 amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle soit adopté et qu'il porte le numéro SQ-03-2012-02.

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – 185 578.38 pour la période du 18 au 24 mai 2013.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 259 073.31\$ pour la période du 25 au 31 mai 2013.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 2 152 943.75\$ pour la période du 1er au 7 juin 2013.
- Engagements au montant de 380 872.35\$ pour la période du 1er au 30 juin 2013.

Correction du procès-verbal pour le règlement 1182 (achat de deux camions).

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Pierre Létourneau

-Soumet qu'un de ses clients lui a fait part des délais d'émission de permis pour l'abattage d'arbres. Le délai de traitement est de 3 semaines et engendre des retards. Demande que le processus soit modifié lors de demandes urgentes.

-Fait part d'une problématique d'écoulement d'eau déficient à l'intersection des rues des Pinsons et des Buses.

-Demande s'il y a des développements pour la construction d'un nouveau poste de police sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

-Demande s'il y a des dépassements de coûts dans le cadre du projet de construction dans le Parc Claude-Henri Grignon.

-Demande quel sera l'utilisation de la Place des citoyens.

-Demande s'il y a des développements dans le dossier de construction du projet du Chantecler.

-Demande des informations quant à la modification du schéma d'aménagement pour le parc de La Rolland.

M. François Doyon

-Fait part qu'il a déposé une plainte sur la gestion de la MRC dans le dossier de l'octroi du mandat pour les évaluateurs. Demande des informations quant aux démarches à effectuer suite à la lettre du Commissaire aux plaintes du MAMROT et des réponses de la MRC des Pays-d'en-Haut dans ce dossier.

M. Jean-Pierre Létourneau

-Souligne que la plainte de M. Doyon a fait l'objet d'une enquête à l'UPAC et demande des explications concernant le dossier du mandat pour les évaluateurs.

Mme Doris Poirier

-Demande des informations quant aux changements de modification au schéma d'aménagement pour le dossier de La Rolland.

-Demande des informations quant aux discussions avec la compagnie Enzyme au parc d'affaires La Rolland.

-Demande des informations sur les Murales des Pays-d'en-Haut et des transferts à la Chambre de commerce.

M. Léonard Ayoub

-Demande des explications concernant les démarches de relocalisation de la compagnie Enzyme.

RÉSOLUTION NO. 2013-191

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h17.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 juillet 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2013-192

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 15 juillet 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2013 en retirant le point 8.1 : Place des citoyens – Politique d'utilisation des salles.

RÉSOLUTION NO. 2013-193

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-194

Nomination de Mme Lise Gendron à titre de mairesse suppléante

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Madame la Conseillère Lise Gendron à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 16 juillet 2013 au 8 novembre 2013.

QUE celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2013-195

Participation des membres du Conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les membres du Conseil suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
5 à 7 d'été des hebdos régionaux Québecor	11 juillet 2013 Hôtel Chantecler	Aucun	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé	0\$
Tournoi de golf de la Fondation de la Pointe Bleue	28 août 2013 Club de golf Alpine	125\$	M. Roch Bédard	125\$
Tournoi de golf Restaurant Spago (tournoi + souper)	11 septembre 2013 Club de golf de Val-Morin	200\$	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard M. Robert Lagacé Mme Lise Gendron	800\$
Tournoi de golf Restaurant Spago (souper seulement)	11 septembre 2013 Restaurant Spago	50\$	M. John Butler M. Pierre Morabito	100\$
Festival de la chanson des Laurentides	5-6-7-8 août 2013 Sainte-Adèle	60\$	Mme Lise Gendron	60\$
Consultation publique Lac-à-la-Tortue	23 août 2013 Shawinigan	0\$	M. Pierre Morabito	0\$

QUE les membres du Conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Conseiller, M. Pierre Morabito, soit autorisé à dépenser, pour sa participation à la consultation publique du Lac-à-la-Tortue, un montant n'excédant pas deux cent cinquante dollars (250\$) pour les frais reliés à son déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-196

Proclamation des Journées de la Culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Adèle et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les

initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture les 27, 28 et 29 septembre 2013 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

RÉSOLUTION NO. 2013-197

Prescription acquisitive - rues Noiseux et Richer – Article 72 de la Loi sur les compétences municipales

ATTENDU QU'une partie de la rue Richer ainsi que la rue Noiseux n'ont pas été cédées à l'époque par les promoteurs suite aux développements domiciliaires ;

ATTENDU QUE les entreprises de ces promoteurs n'ont plus d'existence légale et que les rues sont entretenues par la Ville de Sainte-Adèle depuis plusieurs années ;

ATTENDU les dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales relativement à l'acquisition de rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU le rapport du greffier et directeur des Services juridiques daté du 4 juillet 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le greffier et directeur des Services juridiques à entreprendre les procédures prévues à l'article 72 de la Loi sur les compétences visant à acquérir la propriété d'une partie de la rue Richer ainsi que la rue Noiseux.

RÉSOLUTION NO. 2013-198

Bonification du programme - Subvention pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

ATTENDU QUE le Conseil a décidé, lors de la séance tenue le 18 mars 2013, d'accorder une subvention de 50\$ par toilette remplacée selon certaines conditions ;

ATTENDU QUE le montant de 2 500\$ approuvé pour ce programme est déjà épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil bonifie le programme de subvention pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit en y affectant un montant additionnel de 2 500\$ selon les conditions édictées à la résolution numéro 2013-064.

RÉSOLUTION NO. 2013-199

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 1.5 – Travaux du secteur des rues du Bougeoir, des Cavaliers, des Neiges, Taupinée et Hibou-Blanc

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de remplacement de conduites d'aqueduc des rues du Bougeoir, des Cavaliers, des Neiges, Taupinée et Hibou-Blanc ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Adèle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement de conduites d'aqueduc des rues du Bougeoir, des Cavaliers, des Neiges, Taupinée et Hibou-Blanc ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation de travaux ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

QUE Monsieur André Lirette, assistant au directeur général pour le Service des Travaux publics ou en son absence Monsieur Pierre Dionne, directeur général soient autorisés à signer les documents de demande de subvention relatif à ce projet.

QUE la résolution 2013-167 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2013-200

Rémunération du personnel électoral – Élection du 3 novembre 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre des élections et des référendums municipaux, tel qu'il appert à l'annexe « A » de la présente.

QUE la présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieurement adoptée pour ce faire.

QUE les présentes rémunérations s'appliquent, à partir de la présente, à toute élection ou tout référendum municipal, en y faisant cependant les adaptations

nécessaires concernant les titres des postes des officiers et du personnel référendaire.

RÉSOLUTION NO. 2013-201

Embauche de pompiers et nomination de lieutenants pour le Service de la sécurité incendie - Ratification

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du Service de la sécurité incendie, daté du 18 juin 2013, concernant l'embauche de pompiers et la nomination de lieutenants ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De ratifier l'embauche de Messieurs David Chaput, Mathieu Des Alliers et Benjamin Michel à titre de pompiers.

QUE ces embauches et nomination soient effectuées selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur selon les dates d'embauche suivantes :

M. David Chaput, le 18 juin 2013
M. Mathieu Des Alliers, le 19 juin 2013
M. Benjamin Michel, le 21 juin 2013

DE nommer M. Jessy Prenoveau à titre de lieutenant à compter du 16 juillet 2013.

De ratifier la nomination de M. Jonathan Vaudelin au poste de lieutenant en date du 1^{er} mai 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-202

Autorisation de signature – Contrat individuel de travail de M. Pierre Dionne

ATTENDU la négociation d'un nouveau contrat individuel de travail du directeur général, M. Pierre Dionne ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil engage, contractuellement, M. Pierre Dionne à titre de directeur général de la Ville de Sainte-Adèle et ce, pour une période de 5 ans, soit du 13 septembre 2013 au 12 septembre 2018.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ce contrat.

QUE la résolution 2010-292 soit abrogée, à compter du 13 septembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-203

Adjudication – Équipements audiovisuels Parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les équipements audiovisuels du parc Claude-Henri-Grignon;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 juin dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Mme Louise Yale, chargée de projets Division Services techniques, datée du 27 juin 2013 relativement aux équipements audiovisuels du parc Claude-Henri-Grignon;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Laurentides Télécom, 2278, de la Clairière, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1B3 pour un montant de 34 480.06\$, taxes incluses.

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Laurentides Télécom, à même le règlement 1164-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-204

Paiement du décompte progressif # 11 – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 2 juillet 2013, transmise par Tarik Jazoul, chargé de projets, relativement au paiement du décompte # 11 concernant les travaux d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. une somme de 538 171.96\$, taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert aux recommandations de paiement datées du 20 juin 2013, rédigées par la firme Atelier idea, architecture + design, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-205

Paiement du décompte progressif # 12 – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 12 juillet 2013, transmise par Tarik Jazoul, chargé de projets, relativement au paiement du décompte #12 concernant les travaux d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. une somme de 208 295.11\$, taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert aux recommandations de paiement datées du 8 juillet 2013, rédigées par la firme Atelier idea, architecture + design, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-206

Paiement du décompte progressif # 2 – Travaux de réfection mineure de pavage 2013

ATTENDU la recommandation du 9 juillet 2013, transmise par M. François Latour, contremaître, relativement au paiement du décompte # 2 concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Sainte-Adèle, une somme de 86 095.44\$, taxes incluses, à même les fonds nécessaires prévus aux postes budgétaires pour ce projet, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-207

Décisions du Conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M. ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 3 juillet 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la demande de dérogations mineures suivante :

De réduire la marge arrière de 10 mètres à 9.59 mètres et permettre l'empiètement d'une partie du bâtiment principal existant à l'intérieur de la bande riveraine de 15 mètres, le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 10 avril 2013 (minute L-7796) et ce, afin de régulariser l'implantation dudit bâtiment situé au 2176, rue de la Tourmente ;

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant ainsi qu'au Service de l'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2013-208

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 juillet 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolutions C.C.U. 2013-066 et 2013-067

Château Jonez Inc.

1241, chemin du Chantecler

-Rénovation et enseigne

Résolution C.C.U. 2013-068

Re/max Ste-Adèle Inc.

795, boul. de Sainte-Adèle

-Rénovation

Résolution C.C.U. 2013-069

Daniel Patry et Johanne St-Michel
950, chemin Saint-Germain
-Agrandissement

Résolution C.C.U. 2013-070

Équipements Protek
860, boul. de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-071

Château Sainte-Adèle
3080, boul. de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolutions C.C.U. 2013-072 et 2013-073

Isabelle Lapointe (Zisany Beauté)
936, rue Valiquette
-Enseigne et rénovation

RÉSOLUTION NO. 2013-209

Demande de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 189, chemin du Mont-Loup-Garou, afin de réduire la profondeur moyenne du lot projeté constitué d'une partie des lots 2492959 et 2492973 de 60 mètres à 33,58 mètres et réduire la largeur moyenne du lot projeté de 25 mètres à 24,16 mètres, tels que montrés au plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, daté du 25 juin 2013 (minute 0390) et ce afin de permettre une opération cadastrale visant un remplacement desdits lots;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil municipal du 19 août 2013 à 20h sa décision concernant la demande de dérogations mineures formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2013-210

Demande de dérogation mineure refusée – 1095, rue des Tournesols

ATTENDU la demande formulée à l'effet d'augmenter la superficie maximale d'un logement accessoire existant de 80 mètres carrés à 98,25 mètres carrés et d'augmenter le nombre de pièces de 4 à 5, tels que montrés au plan "annoté" préparé par Martin Cyr, technologue professionnel, daté du 18 avril 2013 (plan no.040413);

ATTENDU la condition préalable à l'approbation d'une demande de dérogation mineure applicable en vertu du règlement sur les dérogations mineures en vigueur à l'effet que dans le cas où les travaux sont déjà exécutés, ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation et ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU QU'aucune demande et qu'aucun permis de construction n'a été retracé pour l'aménagement du logement accessoire faisant l'objet de la présente demande;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 1095, rue des Tournesols, à l'effet d'augmenter la superficie maximale d'un logement accessoire existant de 80 mètres carrés à 98,25 mètres carrés et d'augmenter le nombre de pièces de 4 à 5.

AVIS DE MOTION NO. 16-2013

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil il sera présenté le futur règlement numéro 1185 pour payer le coût des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et autres travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc.

RÉSOLUTION NO. 2013-211

Règlement 1176-1 amendant le règlement 1176-2012 (Ventes de garage et bazars)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement modifiant l'article 8 du règlement numéro 1176-2012 concernant les ventes de garage et les bazars sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté et qu'il porte le numéro 1176-1.

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 71 734.64\$ pour la période du 8 au 14 juin 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 305 832.84\$ pour la période du 15 au 21 juin 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 582 046.54\$ pour la période du 22 au 28 juin 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 9 264.14\$ pour la période du 29 juin au 5 juillet 2013.
- ☐ Engagements au montant de 416 127.46\$ pour le mois de mai 2013.
- ☐ Engagements au montant de 422 110.21\$ pour la période du 1er au 30 juin 2013.

États financiers au 31 décembre 2012 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

M. Charbonneau mentionne que suite à l'accident survenu au Lac Mégantic, la Ville de Sainte-Adèle offre ses condoléances aux familles des victimes. Afin de supporter les citoyens, une collecte spéciale s'est tenue lors du dernier concert de Nostalgia samedi dernier qui a permis de récolter la somme de 918.75\$ qui sera remis à la Croix-Rouge. De plus, la Ville de Sainte-Adèle versera un montant de 2100\$ au Fonds mise en place par l'Union des municipalités du Québec.

Finalement, 5 pompiers de Sainte-Adèle se rendront afin d'aider les démarches des équipes de recherches actuellement en cours.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Pierre Morabito

-Souligne les efforts des citoyens dans le respect de la signalisation routière sur le territoire et rappelle l'importance d'être très vigilant aux traverses pour piétons.

-Demande la collaboration de tous les citoyens suite à l'interdiction d'arrosage mise en place par la Ville de Sainte-Adèle compte tenu de la canicule et d'un important bris d'aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean Therrien

-Mentionne qu'il est satisfait de la mise en place d'un aqueduc temporaire sur la rue des Cavaliers.

-Demande que la proportion 60%-40% pour le règlement d'emprunt des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc dans le secteur de la rue Bougeoir soit revu.

-Demande quand le gouvernement a cédé à la Ville de Sainte-Adèle les infrastructures du réseau Bastien?

M. Jean-Pierre Raby

-Demande des informations sur la nature des travaux et les coûts de remplacement des conduites d'aqueduc dans le secteur de la rue Bougeoir.

M. Michel Perreault

-Demande des précisions sur l'imposition de 40% aux riverains pour les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc dans le secteur de la rue Bougeoir.

M. Léonard Ayoub

-Fait part de son projet de jumelage avec une ville de la palestine et souhaitera l'appui de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2013-212

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h39.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 25 juillet 2013 à 19h00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5

Tous membres du Conseil et en formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière et Monsieur le conseiller Pierre Morabito étaient absents pour toute la durée de la séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

RÉSOLUTION NO. 2013-213

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 juillet 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 juillet 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-214

Demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Prolongation du contrat d'assurances de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE plusieurs contrats d'assurances de la Ville de Sainte-Adèle viennent à échéance le 1^{er} octobre prochain, soit l'assurance automobile, la responsabilité civile générale et excédentaire, les biens, les délits, les bris de machines, les accidents et la pollution ;

ATTENDU QUE ces contrats ont été renouvelés pour une cinquième fois pour le terme 2012-2013, conformément à l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE les primes actuelles de ces contrats pour le terme actuel sont de 242 717\$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QU'un nouveau consultant en assurances a été mandaté par la Ville de Sainte-Adèle, soit René Laporte et associés et qu'une révision complète du cahier des caractéristiques est actuellement en cours ;

ATTENDU QUE cet exercice doit être effectué le plus exactement possible afin de préparer le devis et de pouvoir bénéficier de la meilleure soumission possible ;

ATTENDU QUE le courtier d'assurances de la Ville, BFL Canada inc. accepte de prolonger de 2 mois les contrats d'assurances actuels aux mêmes taux, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2013 ;

ATTENDU QU'il sera plus avantageux pour la Ville de Sainte-Adèle que les contrats d'assurances débutent au 1^{er} décembre de chaque année compte tenu que le volume d'appel d'offres est moins important à cette période de l'année ;

ATTENDU QU'une autorisation du Ministre est requise dès que possible selon l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle de prolonger ces contrats d'assurances pour un terme de 2 mois, compte tenu que le montant des primes qui seraient versées est supérieur à 25 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit formulée au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle d'accepter la prolongation pour une période de deux (2) mois, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2013, offerte par BFL Canada inc. pour les contrats d'assurances automobile (police CBC0720228), responsabilité civile générale (police DL0098) et excédentaire (police JH000195), biens (police 530-86-583), délits (police 50199855), bris de machines (police 530-86-583), accidents (polices 9227289, 9227290, 9227291) et pollution (police 334205).

RÉSOLUTION NO. 2013-215

Embauche – Préposée à l'urbanisme – Service de l'urbanisme

ATTENDU le départ de M. Nicolas Meilleur, préposé à l'urbanisme, le 12 juillet dernier ;

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 23 juillet 2013, concernant l'embauche d'une préposée à l'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Mme Laurence Cyr à titre de préposée à l'urbanisme au Service de l'urbanisme et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur et sous réserve de l'examen médical pré-embauche.

QUE cette embauche soit effective à compter du 12 août 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-216

Règlement numéro 1185 - Travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et autres travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc.

ATTENDU QUE le 19 juin 1990, le Ministre de l'Environnement du Québec a ordonné à la Ville de Sainte-Adèle :

- d'exploiter provisoirement un système d'aqueduc privé, autrefois appelé l'aqueduc Bastien;
- d'effectuer les travaux nécessaires pour assurer aux abonnés un service adéquat;
- de répartir, entre les abonnés, les coûts des travaux afin d'assurer un service adéquat;
- d'acquérir de gré à gré ou par expropriation ce réseau d'aqueduc.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a adopté le règlement numéro 760-1991 afin d'effectuer des travaux de raccordement de l'aqueduc Bastien à l'aqueduc municipal, incluant l'installation d'une station de surpression et l'acquisition de l'aqueduc Bastien pour un montant estimé à 297 150\$;

ATTENDU QUE les dépenses effectuées dans le cadre du règlement 760-1991 se sont élevées à 298 412\$, incluant la somme d'un dollar (1\$) pour les conduites de l'aqueduc Bastien, selon l'acte de vente intervenu avec la Ville de Sainte-Adèle le 6 mai 1992 enregistré sous le numéro 991202 de la circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU QUE compte tenu des problèmes récurrents de bris d'aqueduc, du manque de pression d'eau, du gel des conduites et des plaintes des citoyens de ce secteur, le Conseil municipal désire effectuer des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc ainsi que des travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc;

ATTENDU QUE les membres du Conseil considèrent que les citoyens des rues visées par le présent règlement doivent payer une partie des coûts de ces travaux, soit 40%, compte tenu que l'acquisition du réseau privé et des conduites s'est faite au montant d'un dollar (1\$);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût desdits travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût desdits travaux et les frais incidents;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement pour payer les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et autres travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc ainsi que les frais incidents pour un montant de 896 000\$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 896 000\$, soit adopté.

QU'il porte le numéro 1185 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Barry Smith

-Demande des informations par rapport aux travaux qui seront effectués dans le secteur de la rue du Bougeoir.

M. Réal Mailhot

-Demande des explications sur les motifs ayant permis d'établir le ratio 60% réseau-40% riverains pour le règlement d'emprunt 1185.
-Demande des précisions sur la nature des travaux qui seront effectués.

M. Jean-Pierre Raby

-Demande des informations et précisions par rapport aux travaux qui seront effectués dans le secteur de la rue du Bougeoir.

M. Jean Therrien

-Demande quand l'ouverture des soumissions sera effectuée pour les travaux d'infrastructures dans le secteur de la rue du Bougeoir.

Mme Évelyne Cormier

-Compte tenu qu'elle n'était pas présente à la séance d'information pour les citoyens de ce secteur, demande des précisions sur la nécessité de faire ces travaux.

RÉSOLUTION NO. 2013-217

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h49.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 août 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO.2013-218

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 août 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2013.

RÉSOLUTION NO.2013-219

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juillet 2013 et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2013

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juillet 2013 et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2013, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juillet 2013 et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2013.

RÉSOLUTION NO.2013-220

Autorisation de signature – Entente sur la gestion des constats d'infraction et des plaintes criminelles émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE la Cour municipale de Sainte-Adèle effectuera sous peu le traitement des infractions sommaires criminelles pour les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, l'Entente sur la gestion des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut doit être remplacée ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les villes de Saint-Sauveur et de l'Estérel ainsi que les municipalités de Piedmont, Morin-Heights, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Sainte-Anne-des-Lacs, Wentworth-Nord, Saint-Adolphe-d'Howard et Lac des Seize-Iles, concernant la gestion des constats d'infraction et des plaintes criminelles émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut ;

Que le maire et le greffier et directeur des services juridiques soient autorisés à signer ladite entente.

RÉSOLUTION NO.2013-221

Participation des membres du Conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les membres du Conseil suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
Tournoi de golf de Laurentides Économique	12 septembre 2013 Club de golf Piedmont	195\$	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard M. Robert Lagacé	585\$
Tournoi de golf de Cédric Rochon Golf + souper	18 septembre 2013 Club de golf La Vallée	201.21\$	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard M. Robert Lagacé	603.63\$
Tournoi de golf de Cédric Rochon (Souper seulement)	18 septembre 2013 Club de golf La Vallée	34.49\$	Mme Nadine Brière Mme Lise Gendron	68.98\$
Tournoi de golf de Paroisse Notre-Dame- des-Pays-d'en-Haut Golf + souper	23 septembre 2013 Club de golf La Vallée	100\$	M. Robert Lagacé	100\$
Tournoi de golf de Paroisse Notre-Dame- des-Pays-d'en-Haut (souper seulement)	23 septembre 2013 Club de golf La Vallée	50\$	Mme Nadine Brière	50\$

QUE les membres du Conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO.2013-222

**Modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal –
Séance du mois d’octobre 2013**

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2013 a été adopté par la résolution no. 2012-379, lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2012;

ATTENDU QUE la séance du mois d'octobre avait été planifiée le 1er octobre 2013 puisqu'à compter du 4 octobre 2013, le Conseil municipal ne peut plus siéger compte tenu de l'élection municipale ;

ATTENDU QU'une séance de la Cour municipale se tiendra le 1er octobre 2013 en soirée, entraînant un conflit d'horaire avec la séance publique ;

ATTENDU QUE des auditions sont déjà planifiées lors de cette séance de Cour municipale ;

ATTENDU QU'il y a lieu de planifier une autre date pour la séance du Conseil du mois d'octobre 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance publique du mois d'octobre prochain se tienne le 2 octobre 2013 à compter de 20 heures dans la salle du Conseil situé au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle ;

Qu'un avis public soit publié dans le Journal des Pays-d'en-Haut/La Vallée afin d'informer les citoyens de ce changement.

RÉSOLUTION NO.2013-223

Demande de fonds spéciaux - Entretien de la voie publique

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le Service des travaux publics, daté du 31 juillet 2013 relativement à une demande de fonds spéciaux afin de combler plusieurs retards dans l'entretien des voies publiques et les dommages causés au réseau routier suites aux précipitations exceptionnelles depuis le printemps dernier;

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 7 août 2013 suite à la demande de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le transfert d'un montant de 200 000\$ pris à même le fonds de « sablière et carrière » afin de procéder à certains travaux et améliorer, plus particulièrement, la qualité de la voie publique pour le mieux-être des citoyens de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO.2013-224

Autorisation de paiement – facture impayée

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 2 août 2013 relativement à une facture impayée;

ATTENDU QU'un décompte au montant de 36 721.66\$ au nom de Pavage Sainte-Adèle et un rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le Service des travaux publics, tous deux datés du 4 décembre 2012 n'ont jamais été soumis au Conseil pour autorisation de paiement ;

ATTENDU QUE cette dépense affectera les résultats de l'année 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de cette dépense et l'appropriation des sommes nécessaires pour la financer à même les sources suivantes;

Fonds réservé pour la réfection des rues :	18 858.56\$ (pavage St-Joseph, Notre-Dame et ponceaux)
---	---

Revenus excédentaires - taxe d'eau :	15 918.66\$ (bris et raccordement aqueduc)
---	--

Revenus excédentaires - taxe égout :	347.50\$ (égout)
---	------------------

RÉSOLUTION NO.2013-225

Autorisation à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – Journée canine 2013

ATTENDU que la Chambre de commerce de Sainte-Adèle désire organiser une journée canine, samedi le 14 septembre 2013 de 10h à 16h au parc de la Famille;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la Chambre de commerce de Sainte-Adèle à utiliser le parc de la Famille le 14 septembre 2013 dans le cadre de l'événement Journée canine.

RÉSOLUTION NO.2013-226

Mandat – Requête pour faire cesser un usage illégal – Commerce d'hébergement (résidence de tourisme) – 850, chemin du Moulin

ATTENDU QUE depuis l'été 2012 des plaintes ont été formulées concernant le bruit et la location à des fins d'hébergement d'une résidence unifamiliale située au 850, chemin du Moulin ;

ATTENDU QUE malgré la condamnation devant la Cour municipale et l'émission de nouveaux constats d'infraction, la propriété continue à être louée et utilisée à des fins d'hébergement commercial, plus spécifiquement comme résidence de tourisme ;

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, relativement à des procédures à entreprendre en Cour supérieure en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant la problématique rencontrée et l'usage illégal au 850, chemin du Moulin ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la firme d'avocats Lalonde Geraghty Riendeau Inc. soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures requises en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'obliger le propriétaire de l'immeuble situé au 850, chemin du Moulin à notamment :

- cesser l'utilisation de la résidence située au 850, chemin du Moulin à Sainte-Adèle de façon incompatible avec le règlement de zonage numéro

1200-2012-Z et ses amendements, à savoir, à des fins d'hébergement commercial, plus spécifiquement comme résidence de tourisme.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO.2013-227

Adjudication – Émissions d'obligations – 2 407 000\$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 926-1998, 938-1998, 1039-2003, 1054-2005, 1054-A-2007, 1069-2005, 1082-2007, 1084-2007, 1085-2007 1087-2007, 1089-2007, 1093-2007, 1165-2012, 1169-2012 et 1184, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 septembre 2013, au montant de 2 407 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions détaillées apparaissant à l'annexe « A » jointes à la présente;

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 407 000 \$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins Inc.

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO.2013-228

Résolution de concordance – émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 407 000 \$:

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

POUR UN MONTANT DE

926-1998

Réaménagement du boulevard
de Sainte-Adèle

46 190 \$

938-1998	Rues Desjardins, De Mirabelle, Robitaille & St-Charles	58 600 \$
1039-2003	Travaux de réhabilitation rue Rolland	130 000 \$
1054-2005	Mise aux normes eau potable territoire de la Ville de Sainte-Adèle	32 500 \$
1054-A-2007	Emprunt eau potable territoire de la Ville de Sainte-Adèle	56 725 \$
1069-2005	Règlement d'emprunt – Îlot Grignon et CPALR	51 500 \$
1082-2007	Règlement d'emprunt – travaux rue Champêtre	21 257 \$
1084-2007	Règlement d'emprunt – travaux rue du Versant	33 381 \$
1085-2007	Règlement d'emprunt – travaux rue des Gaillards	25 137 \$
1087-2007	Règlement d'emprunt – réfection de rues – reconstruction de trottoirs et bordures	1 289 900 \$
1089-2007	Règlement d'emprunt – confection de plans et devis – eaux usées	180 100 \$
1093-2007	Achat d'un camion, balai aspirateur, rétrocaveuse	179 400 \$
1165-2012	Réfection de rues, bordures et trottoirs	25 552 \$
1169-2012	Pose de béton bitumineux – rues des Pinsons, des Rossignols, Impasse des Colibris et partie rue du Boisé	213 514 \$
1184	Pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et ponceaux, profilage et nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire de la Ville de Sainte-Adèle	63 244 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt visés soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant

d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 407 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 4 septembre 2013.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale, située au 1063 boul. de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 4 mars et le 4 septembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO.2013-229

Résolution de courte échéance – émission d'obligations

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 407 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 926-1998, 938-1998, 1039-2003, 1054-2005, 1054-A-2007, 1069-2005, 1082-2007, 1084-2007, 1085-2007, 1087-2007, 1089-2007, 1093-2007, 1165-2012, 1169-2012 et 1184, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 4 septembre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1054-A-2007, 1069-2005, 1082-2007, 1084-2007, 1085-2007, 1087-2007, 1089-2007, 1093-2007, 1165-2012, 1169-2012 et 1184, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO.2013-230

Résolution de prolongation – émission d'obligations

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui

prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle aura le 3 septembre 2013, un montant de 2 107 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 3 014 000 \$, pour des périodes de 15 ans et 20 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 926-1998, 938-1998, 1039-2003, 1054-2005, 1054-A-2007, 1069-2005, 1082-2007, 1084-2007, 1085-2007 1087-2007, 1089-2007 et 1093-2007;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 2 310 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 104 690 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 9 septembre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 2 104 690 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements visés.

RÉSOLUTION NO.2013-231

Adjudication – Tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général pour le Service des travaux publics, daté du 31 juillet 2013, relativement à la tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts;

ATTENTU QUE la Ville de Sainte-Adèle a procédé par appel d'offres public et qu'une seule soumission a été déposée;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Les Embellissements Monaco inc., 185, chemin du Moulin, Piedmont, Québec, J0R 1K0 pour un montant de 28 091.82\$, taxes incluses pour la période du 20 août au 31 octobre 2013 et de 63 845.04\$, taxes incluses pour chacune des années 2014 et 2015.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense conformément au devis et au bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO.2013-232

Adjudication – Achat d'un véhicule électrique

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'achat d'un véhicule électrique;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 août dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 8 août 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Joliette Mitsubishi, 595, Route 131, Notre-Dame-des-Prairies, Québec, J6E 0M1 pour un montant de 27 033.71\$, taxes incluses.

D'acquérir et d'installer des bornes de recharge nécessaires.

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ces montants à même le fonds de roulement pour une somme totale n'excédant pas 30 000\$, remboursable sur une période de cinq (5).

RÉSOLUTION NO.2013-233

Paiement du décompte progressif # 13 – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 15 août 2013, transmise par M. Olivier Maître, ing. Chef de division génie, du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte #13 concernant les travaux d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. une somme de 354 026.91\$, taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert aux recommandations de paiement datées du 8 août 2013, rédigées par la firme Atelier idea, architecture + design, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO.2013-234

Adjudication – Travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et autres travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et autres travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 août 2013 conformément à la Loi ;

ATTENDU la recommandation de Mme Louise Yale, Chargée de projets, datée du 15 août 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Location Jean Miller, 169, Route 117, C.P. 4689, Mont-Tremblant, Québec, J8E 1A1.

D'accorder le contrat pour des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et autres travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc à ladite compagnie pour un montant de 808 252.80\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la

soumission présentée et ouverte le 14 août 2013, et ce, sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1185.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO.2013-235

Décisions du Conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M. ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 6 août 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la demande de dérogations mineures suivante :

189, chemin du Mont-Loup-Garou

De réduire la profondeur moyenne du lot projeté constitué d'une partie des lots 2492959 et 2492973 de 60 mètres à 33,58 mètres et réduire la largeur moyenne du lot projeté de 25 mètres à 24,16 mètres, tels que montrés au plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, daté du 25 juin 2013 (minute 0390) et ce afin de permettre une opération cadastrale visant un remplacement desdits lots;

QU'une copie de la présente soit transmise au requérant ainsi qu'au Service de l'urbanisme.

RÉSOLUTION NO.2013-236

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 août 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolutions C.C.U. 2013-076

Garde-Manger des Pays-d'en-Haut
100, rue Morin
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-077

Hôpital Vétérinaire Chénier S.E.N.C.
1525, boulevard de Sainte-Adèle
-Agrandissement

Résolution C.C.U. 2013-078

Patrick McGuire
3074, rue Saint-Charles
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2013-079
134746 Canada Inc.
Lot 4 708 724 (boul. de Sainte-Adèle)
-Aménagement d'un espace de stationnement

Résolution C.C.U. 2013-080
Simone Laforest
300, boulevard de Sainte-Adèle
-Démolition

Résolution C.C.U. 2013-081
9221-0525 Québec Inc.
250, rue Séraphin
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2013-082
Claude Gauthier
1040, rue Valiquette
-Démolition

RÉSOLUTION NO.2013-237

Adoption du règlement général - Bibliothèque

ATTENDU le rapport de Mme Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque au Service des loisirs, daté du 28 février 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le règlement général de la bibliothèque qui vise à établir les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des services de la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon de Sainte-Adèle.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 174 788.85\$ pour la période du 6 au 12 juillet 2013.
 - ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 756 719.98\$ pour la période du 13 au 19 juillet 2013.
 - ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 649 134.18\$ pour la période du 20 au 26 juillet 2013.
 - ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 165 116.16\$ pour la période du 27 juillet au 2 août 2013.
 - ☐ Engagements au montant de 452 248.74\$ pour le mois de juin 2013.
 - ☐ Engagements au montant de 381 426.29\$ pour la période du 1er au 31 juillet 2013.

Indicateurs de gestion 2012

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

M. Charbonneau invite toute la population à participer à l'événement Portes ouvertes de la Place des citoyens qui se tiendra les 7 et 8 septembre prochain.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Barry Smith

-Demande quand les travaux dans le secteur de la rue du Bougeoir débiteront.

Mme Doris Poirier

-Mentionne qu’il y avait une tourelle à l’entrée du chemin du Chantecler et que celle-ci a été enlevée afin de faire place à une nouvelle signalisation

-Demande que cette tourelle soit réinstallée, puisqu’elle fait partie du paysage adélois.

M. Léonard Ayoub

-Souligne qu’il devrait y avoir un abonnement pour La Presse et le Journal de Montréal à la bibliothèque municipale, compte tenu qu’il y a seulement Le Devoir qui est disponible.

RÉSOLUTION NO.2013-238

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h24.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 26 août 2013 à 19h15, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du Conseil et en formant le quorum.

Madame la conseillère Lise Gendron était absente pour toute la durée de la séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h15.

RÉSOLUTION NO.2013-239

Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 août 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 août 2013.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépôt du certificat du greffier - procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1185 pour payer les travaux de remplacement des conduites d’aqueduc et autres travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean Therrien

-Demande s’il y a eu des développements concernant l’aide financière pour les travaux de réfection des infrastructures dans le secteur de la rue du Bougeoir.

M. Jean-Pierre Raby

- Demande quand les travaux seront effectués dans le secteur de la rue du Bougeoir.
- Demande comment seront réalisés les travaux et si les fossés seront refaits.

RÉSOLUTION NO. 2013-240

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h20.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 septembre 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO.2013-241

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 septembre 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-242

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2013 et de la séance extraordinaire du 26 août 2013

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2013 et de la séance extraordinaire du 26 août 2013, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2013 et de la séance extraordinaire du 26 août 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-243

Autorisation de signature - Réclamation auprès du Ministère de la sécurité publique – Aide à la Ville de Lac-Mégantic

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 3 septembre 2013 relativement à une réclamation auprès du Ministère de la sécurité publique;

ATTENDU QUE des pompiers de la Ville de Sainte-Adèle ont prêté mains fortes à la Ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE cette aide a engendré des dépenses pour la Ville de Sainte-Adèle et que celles-ci peuvent être remboursées par le gouvernement du Québec dans

le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif à un accident ferroviaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la trésorière soit autorisée à signer le formulaire de réclamation dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif à un accident ferroviaire offert par le Ministère de la sécurité publique lors de l'intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle à la Ville de Lac-Mégantic.

RÉSOLUTION NO. 2013-244

Participation des membres du Conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les membres du Conseil suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
Soirée « Vins & Fromages » du diocèse de Saint-Jérôme	16 octobre 2013 Salle Les Jardins sous la Nef Église de Sainte-Adèle	110\$	M. Réjean Charbonneau M. John Butler M. Robert Lagacé Mme Nadine Brière	440\$

QUE les membres du Conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-245

Autorisation de signature – Règlement hors-cour - Dossiers Groupe Immobilier D.S.D. Inc. et Luc Drouin

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Immobilier D.S.D. inc. a signifié à la Ville de Sainte-Adèle une requête introductive d'instance en mandamus dans le dossier de cour 700-17-009313-122 visant l'émission d'un permis de construction, sur le lot 4 803 874 du Cadastre du Québec, qui avait été refusée par le fonctionnaire responsable de l'émission des permis, compte tenu de l'absence du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (ci-après « MDDEFP ») pour la construction d'un chemin de plus d'un kilomètre localisé sur le lot 4 975 169 cadastre du Québec et sillonnant le projet de développement résidentiel La Vallée du Mont Baldy;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Adèle a émis, le 11 février 2013, le permis de construction requis par les procédures jugeant les conditions d'émission du permis rencontrées suivant l'émission du certificat d'autorisation du 8 février 2013 et la position maintenue par le MDDEFP;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs terrains vacants sont toujours disponibles dans le projet en cause et que des permis de construction seront incessamment requis;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Immobilier D.S.D inc. requiert, aux fins du règlement à intervenir une confirmation, par résolution de la Ville, de la position de cette dernière selon les termes contenus à lettre de Me Annie Daigneault datée du 8 juillet 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faire partie intégrante des présentes.

DE CONFIRMER la validité du permis émis par le fonctionnaire responsable de l'émission des permis en date du 11 février 2013;

DE CONFIRMER que la Ville de Sainte-Adèle ne requerra pas d'autre certificat d'autorisation du MDDEFP concernant le chemin de plus d'un kilomètre localisé sur le lot 4 975 169 cadastre du Québec et sillonnant le développement de La Vallée du Mont Baldy afin d'émettre les permis de construction requis dans ledit développement sous réserve du respect de la réglementation en vigueur

MANDATE le maire et le greffier afin de signer, le cas échéant, les documents de transaction requis afin de mettre un terme aux dossiers portant les numéros de cour 540-17-006520-125 et 700-17-009313-122.

RÉSOLUTION NO. 2013-246

Modification de l'annexe « A » – Rémunération du personnel électoral

ATTENDU la résolution no. 2013-200 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE la personne retenue pour occuper le poste de secrétaire d'élection adjointe ne pourra participer à toutes les étapes du processus électoraux dont le BVI, le BVA et le BVO, étant embauchée par Élections Montréal ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le titre de poste et de prévoir une rémunération à taux horaire ;

ATTENDU QUE le dépouillement des urnes du BVA se fera en même temps que les urnes du BVO ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une rémunération à taux horaire pour le scrutateur et le secrétaire qu'effectueront le dépouillement de chaque urne du BVA ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les modifications et adopte l'annexe « A » - version septembre 2013 concernant la rémunération du personnel électoral.

QUE les présentes rémunérations s'appliquent, à partir de la présente, à toute élection ou tout référendum municipal, en y faisant cependant les adaptations nécessaires concernant les titres des postes des officiers et du personnel référendaire.

QUE la résolution 2013-200 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2013-247

Autorisation de signature – Servitude de drainage des eaux et de passage – Partie des lots 4 429 913 et 4 429 914 - Rue des Buses et Impasse des Bruants

ATTENDU QU'une servitude de drainage des eaux et de passage est requise dans le cadre des travaux effectués dans le secteur de la rue des Buses et de l'Impasse des Bruants ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le projet d'acte de servitude de drainage des eaux et de passage soumis par Me Carole Beauchamp, notaire, concernant une partie des lots 4 429 913 et 4 429 914 situés sur les rues des Buses et Impasse des Bruants.

D'autoriser le maire et le greffier et directeur des services juridiques à signer cet acte.

RÉSOLUTION NO. 2013-248

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 – Travaux de réfection sur une partie du chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour des travaux sur une partie du chemin Pierre-Péladeau ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Adèle autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec – Municipalités (PIQM) relativement au projet de réfection des infrastructures sur une partie du chemin Pierre-Péladeau;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation de travaux ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

QUE Monsieur Olivier Maître, chef de la division génie au Service des travaux publics ou en son absence Monsieur Pierre Dionne, directeur général soient autorisés à signer les documents de demande de subvention relatif à ce projet.

RÉSOLUTION NO. 2013-249

Programmation révisée de travaux – Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2010-512 lors de la séance du 20 décembre 2010 ;

ATTENDU QUE des changements ont été effectués à la programmation des travaux et qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013.

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-250

Reconduction des contrats de déneigement 2013-2014

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant directeur général pour le service des travaux publics, daté du 9 septembre 2013, concernant le renouvellement des contrats de déneigement des secteurs du Lac Pilon, du Lac Millette, du Lac Renaud et du Sommet Bleu et ce, pour la saison hivernale 2013-2014.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle, pour la saison hivernale 2013-2014, les contrats ci-après indiqués concernant le déneigement des secteurs du Lac Pilon, du Lac

Millette, du Lac Renaud et du Sommet Bleu et ce, pour la saison hivernale 2013-2014.

Secteur Lac Pilon

Excavation Serge Robert (9081-6166 Québec Inc.)	191 183.01\$
---	--------------

Secteur Lac Millette

Excavation 2013 Inc.	
Proposition 1 (du 1er octobre 2013 au 30 avril 2014)	106 818.67\$ \$
Proposition 2 (avant le 1er octobre 2013)	2 869.78 \$

Secteur Lac Renaud

Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc.	108 521.28\$
--	--------------

Secteur Sommet Bleu

Mini-Excavation François J. Bertrand Inc.	
Proposition 1 (du 1er octobre 2013 au 30 avril 2014)	142 752.96 \$

Tous les montants ci-haut indiqués incluent les taxes.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses selon les devis et bordereaux de prix, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2013-251

Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage – contrat no.2

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection mineure de pavage – contrat no.2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général au Service des travaux publics, daté du 9 septembre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Pavage Sainte-Adèle, 3294, avenue des Perdrix, Val-Morin, Québec, J0T 2R0.

D'accorder le contrat pour des travaux de réfection mineure de pavage – contrat no.2, à ladite compagnie pour un montant de 49 787.34\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 septembre 2013 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Pavage Sainte-Adèle, à même les disponibilités budgétaires aux comptes 320-00-924, 413-00-624 et 415-00-624, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-252

Adjudication – Contrat de tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur Deauville

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le contrat de tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur Deauville;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général au Service des travaux publics, daté du 9 septembre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie 9081-6166 Québec Inc. (Excavation Serge Robert), 5737, chemin du Lac-Pilon, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1N9;

D'accorder le contrat pour le tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur Deauville à ladite compagnie pour un montant total de 292 612\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 septembre 2013 et selon le bordereau de prix pour les saisons 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie 9081-6166 Québec Inc. (Excavation Serge Robert), à même les budgets au compte 02-330-00-443, selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2013-253

Adjudication – Contrat de tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur Mont-Sauvage

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le contrat de tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur Mont-Sauvage;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général au Service des travaux publics, daté du 9 septembre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc. 1057, chemin du Lac Renaud, Sainte-Adèle, Québec, J8B 2T5;

D'accorder le contrat pour le tassement de la neige et épandage d'abrasifs – Secteur Mont-Sauvage à ladite compagnie pour un montant total de 411 592.31\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 septembre 2013 et selon le bordereau de prix pour les saisons 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc., à même les budgets au compte 02-330-00-443 selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2013-254

Adjudication – Contrat de tassement de la neige et épandage d'abrasifs des stationnements municipaux

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le contrat de tassement de la neige et épandage d'abrasifs des stationnements municipaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général au Service des travaux publics, daté du 9 septembre 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie 9081-6166 Québec Inc. (Excavation Serge Robert), 5737, chemin du Lac-Pilon, Sainte-Adèle, Québec, J8B 1N9;

D'accorder le contrat pour le tassement de la neige et épandage d'abrasifs des stationnements municipaux à ladite compagnie pour un montant total de 122 352.41\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 septembre 2013 et selon le bordereau de prix pour les saisons 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie 9081-6166 Québec Inc. (Excavation Serge Robert), à même les budgets au compte 02-330-00-443 selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2013-255

Adjudication – Contrat de location d'une souffleuse à neige et d'un chargeur sur roues avec souffleuse

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le contrat de location d'une souffleuse à neige et d'un chargeur sur roues avec souffleuse;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. André Lirette, assistant au directeur général au Service des travaux publics, daté du 9 septembre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Mini-Excavation François J. Bertrand Inc., 1385, chemin des Chanterelles, Sainte-Adèle, Québec, J8B 2V8;

D'accorder le contrat de location d'une souffleuse à neige et d'un chargeur sur roues avec souffleuse à ladite compagnie pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 avril 2016 comme suit :

- aux **taux horaire** de :

-location d'une souffleuse à neige : 201.21\$ taxes incluses

-location d'un chargeur sur roues : 229.95\$ taxes incluses

- pour un **total annuel estimé** à :

-location d'une souffleuse à neige : 20 120.63\$ taxes incluses

-location d'un chargeur sur roues : 34 492.50\$ taxes incluses

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Mini-Excavation François J. Bertrand Inc., à même les budgets au compte 02-330-00-516 selon le devis et le bordereau de prix.

RÉSOLUTION NO. 2013-256

Regroupement d'achats – Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour la fourniture de produits chimiques en vrac pour le traitement des eaux

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour

un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à la Ville de Sainte-Adèle de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Sulfate d'aluminium et/ou PASS JO et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium Net/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium Net/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium) nécessaires aux activités de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2014 ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2013-257

Adjudication – Travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de conduites et de regards d'égout sur diverses rues

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de conduites et de regards d'égout sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. Olivier Maître, chef de division génie du Service des travaux publics, datée du 9 septembre 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie National Vacuum Services d'égout – aqueduc Inc., 2425, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B9.

D'accorder le contrat pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de conduites et de regards d'égout sur diverses rues, à ladite compagnie pour un montant de 65 938.91\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 septembre 2013 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

QUE le financement de ce projet soit effectué à même les sommes disponibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

RÉSOLUTION NO. 2013-258

Paie ment du décompte progressif # 3 – Travaux de réfection mineure de pavage 2013

ATTENDU la recommandation du 21 août 2013, transmise par M. François Latour, contremaître, relativement au paiement du décompte # 3 concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Sainte-Adèle, une somme de 26 833.28\$, taxes incluses, à même les fonds nécessaires prévus aux postes budgétaires pour ce projet, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-259

Paie ment du décompte progressif # 1 – Travaux de réfection des rues 2013 (PRR-2013)

ATTENDU la recommandation du 21 août 2013, transmise par M. Sylvain Tougas, chargé de projets, relativement au paiement du décompte # 1 concernant les travaux de réfection des rues 2013 (PRR 2013) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Sintra Inc., une somme de 13 452.08\$, taxes incluses, à même les fonds nécessaires prévus au règlement d'emprunt 1184, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-260

Adjudication – Recherche et mesures des eaux parasites d'infiltration et de captage

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la recherche et mesures des eaux parasites d'infiltration et de captage;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a analysé les soumissions déposées ;

ATTENDU le rapport de Jean-François Gauthier, greffier et directeur des services juridiques, daté du 13 septembre 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Avizo Experts-Conseils Inc., 1740, rue Berlier, Laval, Québec, H7L 4A1;

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final après l'évaluation du Comité de sélection, soit à Avizo Experts-Conseils Inc. pour un montant de 56 714.09\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 septembre 2013 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

QUE le financement de ce projet soit effectué à même les sommes disponibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

RÉSOLUTION NO. 2013-261

Adjudication – Reconstruction des postes de suppression du Skieur et Feux-Follets

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la reconstruction des postes de suppression du Skieur et Feux-Follets;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de M. Olivier Maître, chef de la division génie au Service des travaux publics, daté du 12 septembre 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Plomberie Brébeuf Inc., 149, Route 323, Brébeuf, Québec, J0T 1B0;

D'accorder le contrat pour des travaux de reconstruction des postes de suppression du Skieur et Feux-Follets, à ladite compagnie pour un montant de 1 243 527.30\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 11 septembre 2013 ;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Plomberie Brébeuf Inc., à même le règlement 1173-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-262

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 septembre 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolutions C.C.U. 2013-083

Normand Chalifour (Les Têtes de Cochon)
15, rue Maurice-Aveline
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-084

Gaétan Charbonneau
4207, boulevard de Sainte-Adèle
-Démolition

Résolution C.C.U. 2013-085

Richard Oliva
1060 à 1076, rue Saint-Joseph
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2013-086

Grimard GO Optique
419, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-087

Pierre Lafrance et France Delisle
3690, rue de l'Aubergiste
-Rénovation

Résolution C.C.U. 2013-088

Monique Lelièvre (Le Chantadèle)
798, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-089

Angelo Lessard
4100, boulevard de Sainte-Adèle
-Agrandissement

Résolution C.C.U. 2013-090

Dominic Durand (Il Terrazzo)
910, rue Valiquette
-Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2013-263

Demande de dérogations mineures - Décisions ultérieures

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **265, rue des Bosquets**, afin de réduire la marge de recul avant du bâtiment principal de 7 mètres à 5,65 mètres et de permettre un empiètement du perron (y compris l'escalier) dans la cour avant de 3,13 mètres au lieu de 3 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Sylvie Fillion, arpenteur-géomètre, en date du 13 juillet 2013 (dossier 2351, minute 3790), afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant situé au 265, rue des Bosquets;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **285, rue Morin**, afin de réduire la marge de recul arrière de 7 mètres à 5.91 mètres, tel que

montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 23 août 2013 (dossier PB0037, minute 0426), afin de permettre l'agrandissement, en cour arrière, du sous-sol du bâtiment existant située au 285, rue Morin;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1583, rue des Bernaches**, afin de permettre en partie l'implantation d'un garage détaché de 54 m² (7,32 m par 7,32 m) dans la cour avant comprise entre le prolongement imaginaire des murs latéraux jusqu'à la ligne avant du terrain, tel que montré au croquis joint avec la demande et effectué à partir du certificat de localisation de Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre (dossier PB0009, minute 0031) ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil municipal du 18 novembre 2013 à 20h sa décision concernant la demande de dérogations mineures formulée pour ces immeubles.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- Incompressibles – Fonds d'administration – aucun déboursé pour la période du 3 au 9 août 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 205 420.69\$ pour la période du 10 au 16 août 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 515 304.32\$ pour la période du 17 au 23 août 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 388 143,41\$ pour la période du 24 au 30 août 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 157 575.38\$ pour la période du 31 août au 6 septembre 2013.
- ☐ Engagements au montant de 447 062.00\$ pour le mois de juillet 2013.
- ☐ Engagements au montant de 464 317.91\$ pour la période du 1er au 31 août 2013.

Correction du procès-verbal pour le règlement 1185 (on devrait lire «sous l'annexe D» au lieu de «sous l'annexe C» au paragraphe b) portant sur le secteur des rues des Cavaliers, du Hibou-Blanc et de la Taupinée).

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

M. Charbonneau mentionne que les travaux dans le secteur de la rue du Bougeoir débuteront le 30 septembre prochain.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

-Rappelle que l'inscription pour les cours de ski pour enfants en partenariat avec Ski Chanteclerc, le Club Optimiste et la Ville de Sainte-Adèle débutera à compter du 15 octobre prochain au Service à la clientèle de Ski Chanteclerc.

M. Robert Lagacé

-Invite les citoyens à se procurer la carte citoyenne qui sera nécessaire pour avoir accès notamment à la bibliothèque, à la plage, au ski et aux activités de loisirs. La carte est gratuite. Il est possible de se la procurer à la bibliothèque, au Service des loisirs et à l'hôtel de ville.

-Indique que la 5^e édition de l'Oktoberfest, organisé par la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, se tiendra les 4, 5, et 6 octobre prochain à la Place des citoyens.

Mme Lise Gendron

-Souligne le lancement de la programmation pour la Place des citoyens pour la période de septembre 2013 à avril 2014. Invite les citoyens à participer aux activités. Une tarification réduite de 5\$ est offerte sur présentation de la carte citoyenne.

-Rappelle la tenue des Journées de la culture qui se tiendront les 26, 27 et 28 septembre 2013. Plusieurs activités se dérouleront à la Place des citoyens.

M. Pierre Morabito

-Rappelle que la Semaine de la prévention incendie se déroulera du 6 au 13 octobre prochain. Invite les citoyens à participer aux activités qui sont indiquées à la dernière édition de l'Adéloise.

-Mentionne qu'il est obligatoire d'obtenir un permis de brûlage, disponible gratuitement à la réception de l'hôtel de ville.

-Souligne qu'au point de vue environnemental, il est préférable ne pas faire brûler les feuilles mortes mais de les utiliser pour faire du compost.

-Demande la collaboration des citoyens afin que leur numéro civique soit affiché et bien visible de la rue afin de faciliter des interventions d'urgence.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean Therrien

-Demande des précisions sur le déroulement des travaux dans le secteur de la rue du Bougeoir.

Mme Marie Gagné

-Demande des informations sur sa demande de dérogations mineures.

M. Jean Lemay

-Remercie les membres du Conseil pour l'adoption de la résolution dans le dossier du projet de ligne d'Hydro-Québec 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur. Demande des informations sur la composition d'un Comité d'experts qui devaient statuer sur ce dossier et si la Ville y participera.

M. Thierry Brosseau

-Demande un appui plus important de la Ville de Sainte-Adèle afin de contrer le projet de ligne d'Hydro-Québec 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur.

Mme Anne-Marie Alarcon

-Demande quelle personne elle doit rencontrer afin d'avoir l'autorisation de pouvoir afficher son numéro civique de façon plus visible compte tenu de la localisation de sa résidence.

-Demande si un projet conversion en maison de retraite a été déposé pour l'hôtel Le Chanteclerc.

-Demande quels sont les coûts de construction de la Place des citoyens.

-Demande quels seront les candidats lors des prochaines élections municipales.

M. Jean-Marie Pronovost

-Demande le positionnement de la Ville de Sainte-Adèle concernant le projet de ligne d’Hydro-Québec 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur.

M. Roger Gamache

-Suite à une conversation avec une représentante d’Hydro-Québec, se questionne quant à l’état du projet de ligne d’Hydro-Québec 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur.

M. Jean Therrien

-Félicite les membres du Conseil pour la réalisation du projet de la Place des citoyens et du nouveau parc Claude-Henri-Grignon. Demande si un accès Wi-Fi sera disponible.

RÉSOLUTION NO. 2013-264

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h52.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 2 octobre 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Messieurs les conseillers Robert Lagacé et Pierre Morabito étaient absents pour toute la durée de la séance.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO.2013-265

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 octobre 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2013.

RÉSOLUTION NO.2013-266

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2013

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2013 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-267

Appui à la Ville de Lévis – Amendement législatif en matière de relation de travail dans le domaine de la construction

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a entrepris des démarches par l'entremise de l'Union de municipalités du Québec (UMQ) pour demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre* afin d'inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 dans le but de nous permettre de réaliser des travaux sur nos bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé ;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis demande l'appui de la Ville de Sainte-Adèle à sa demande à l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER la Ville de Lévis, par l'entremise de l'UMQ, pour demander au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre*.

RÉSOLUTION NO. 2013-268

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5 – Travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et autres travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2013-167 lors de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2013 afin de présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et autres travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est responsable de la gestion du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a accepté de verser une contribution de 470 925\$ dans le cadre de ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et autres travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc.

RÉSOLUTION NO. 2013-269

Mandat – Procureur de la Cour municipale de Sainte-Adèle – Année 2014

ATTENDU l'offre de service transmise le 12 septembre 2013 par Me Albert Prévost de la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, relativement aux honoraires professionnels pour un mandat de procureur devant la Cour municipale de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE l'estimé des honoraires professionnels qui seront payables est supérieur à 25 000\$ mais inférieur à 100 000\$ pour l'année 2014 ;

ATTENDU le premier alinéa de l'article 573.1 de la Loi sur les cités et villes qui permet à la Ville de Sainte-Adèle de ne pas procéder par une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour octroyer ce mandat ;

ATTENDU le rapport du 19 septembre 2013 préparé par Mme Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme Prévost, Fortin, D'Aoust afin qu'elle puisse déléguer un avocat afin d'agir à titre de procureur devant la Cour municipale de Sainte-Adèle pour l'année 2014 ;

Que le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter ces honoraires professionnels selon les dispositions de l'offre de service transmise le 12 septembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-270

Mandat de vérification - États financiers 2013

ATTENDU le rapport rédigé le 10 septembre 2013 par Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, concernant le mandat de vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat de vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle se terminant le 31 décembre 2013 à Yves de Carufel CPA Inc., le tout pour des honoraires professionnels de 16,400\$, plus les taxes applicables.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-271

Appui à la Ville de Warwick – Conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec est à l'effet que le Ministre des transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

ATTENDU QUE le montant de cette contribution financière est calculé notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;

ATTENDU QUE cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

ATTENDU QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

ATTENDU QUE cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

ATTENDU QUE cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au Ministre des transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la voirie, de

ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux route du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

RÉSOLUTION NO. 2013-272

Participation des membres du Conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les membres du Conseil suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
Souper du président de la Fondation médicale des Laurentides	23 octobre 2013 Hôtel Mont Gabriel	150\$	M. Roch Bédard Mme Lise Gendron	300\$

QUE les membres du Conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-273

Autorisation de signature – Règlement hors cour – Dossier 700-17-002874-054 – Lots 3 888 112, 3 888 630 et 4 986 273

ATTENDU la procédure d'expropriation signifiée le 16 mai 2006 concernant les lots 3 888 112, 3 888 630 et 4 986 273

ATTENDU les négociations entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser un règlement hors cour dans le dossier d'expropriation des lots 3 888 112, 3 888 630 et 4 986 273 portant le numéro 700-17-002874-054 selon les modalités suivantes :

- Versement d'une somme de 135 400\$, plus les frais d'expertise, l'intérêt au taux légal et l'indemnité additionnelle depuis le 22 septembre 2006, ainsi que les frais judiciaires.

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à ce règlement hors cour, le cas échéant.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et que les sommes soient imputées au règlement d'emprunt numéro 1054-2005.

RÉSOLUTION NO. 2013-274

Autorisation de signature – Cession des lots 2 233 384 et 2 952 506 – Rue du Manège – Domaine Riverdale Inc.

ATTENDU le rapport de Mme Louise Yale, chargée de projets à la division génie du Service des travaux publics, daté du 25 septembre 2013, relativement à l'acquisition des lots 2 233 384 et 2 952 506, formant la rue du Manège ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte d'acquérir des lots 2 233 384 et 2 952 506, formant la rue du Manège;

QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté afin préparer l'acte de cession à intervenir entre les parties;

Que cette cession soit faite à titre gratuit et que tous les honoraires professionnels et les frais soient à la charge de Domaine Riverdale Inc.

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte de cession au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2013-275

Autorisation – Utilisation du domaine public – 301, rue Morin – Mur de soutènement

ATTENDU la demande d'autorisation du domaine public formulée, en vertu du règlement numéro 1132-2010, par M. Fahmi Haroun le 22 juin 2013;

ATTENDU QUE la demande vise à procéder au remplacement d'un mur de soutènement existant en bois traité par un mur de soutènement en béton recouvert de pierres;

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 13 août 2013, relativement à cette demande;

ATTENDU QUE selon le requérant la réalisation des travaux est impossible sans l'empiètement sur le domaine public ;

ATTENDU QUE suite à visite des lieux et une analyse, M. Olivier Maître, ingénieur et chef de la division génie au Service des travaux publics, est d'avis que les conditions de terrain ainsi que les aménagements existants ne permettent pas de respecter la réglementation prévue et que l'empiètement est nécessaire ;

ATTENDU la modification proposée afin de ne pas nuire aux travaux de déneigement du trottoir ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la demande d'autorisation du domaine public formulée, en vertu du règlement numéro 1132-2010, par M. Fahmi Haroun le 22 juin 2013, visant à procéder au remplacement d'un mur de soutènement existant en bois traité par un mur de soutènement en béton recouvert de pierres au 301, rue Morin, conditionnellement à ce que :

- le dessus du mur soit au même niveau que la surface du trottoir, et ce, sur une largeur de 450 mm à partir de l'extrémité du mur proposé;
- qu'une lettre soit signée par le requérant afin de dégager la Ville de Sainte-Adèle de tous les dommages au mur et à toutes portions empiétant dans l'emprise municipale.

RÉSOLUTION NO. 2013-276

Autorisation de signature – Cession du lot 5 230 133 (non officiel) – Partie de la rue Dufresne – Fiducie Roy

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 15 août 2013, relativement à la cession du lot 5 230 133, formant une partie de la rue Dufresne;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale de 2008 a annulé une partie non aménagée de la rue Dufresne qui avait été identifiée par un lot distinct lors d'un lotissement effectué en 2005;

ATTENDU QU'en 2012, la Ville de Sainte-Adèle est devenue propriétaire de la rue Dufresne, incluant la partie non aménagée, soit les lots 2 524 776 et 3 888 647;

ATTENDU QU'une demande a été formulée par M. Jean-Guy Roy dans le cadre de la planification d'un projet majeur afin d'intégrer la partie non aménagée de la rue Dufresne ;

ATTENDU le plan cadastral parcellaire préparé par M. Pierre Paquette, arpenteur-géomètre, le 21 janvier 2013, sous ses minutes 13 788 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de céder le lot 5 230 133 (non officiel), formant une partie non aménagée de la rue Dufresne, à Fiducie Roy;

QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté afin de préparer l'acte de cession à intervenir entre les parties;

Que cette cession soit faite à titre gratuit et que tous les honoraires professionnels et les frais soient à la charge de Fiducie Roy;

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte de cession au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2013-277

Autorisation de signature – Entente – Projet de développement – Versant Notre-Dame – Les habitations Trifecta inc.

ATTENDU le projet de développement Versant Notre-Dame proposé par Les habitations Trifecta inc. et qu'il s'agit d'un projet de développement intégré ;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Les habitations Trifecta inc. concernant ce projet de développement, et plus particulièrement, sur la cession des infrastructures souterraines, soit les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la prise de possession et l'exploitation par la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sera requis dans le cadre de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte le projet de développement Versant Notre-Dame proposé par Les habitations Trifecta inc, suivant les plans approuvés par le chef de division génie du Service des travaux publics;

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la cession des infrastructures souterraines (aqueduc, égout sanitaire et pluvial) qui devra intervenir dans le cadre de ce projet intégré, et ce, afin de répondre aux exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

QU'une servitude de passage et d'entretien de ces infrastructures souterraines soit consentie à la Ville de Sainte-Adèle par Les habitations Trifecta inc.;

QUE Barry, Régimbald, Lessard, arpenteurs géomètres, soit mandaté afin de faire les relevés et préparer la description technique requise;

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté afin préparer l'acte de cession ainsi que les servitudes requises à intervenir entre les parties;

Que cette cession et les servitudes soient faites à titre gratuit et que tous les honoraires professionnels et les frais soient à la charge de Les habitations Trifecta inc.;

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte de cession et les servitudes au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2013-278

Adjudication – Services professionnels en informatique – Années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels en informatique;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 septembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Jean-François Gauthier, greffier et directeur des services juridiques, daté du 26 septembre 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Trilogie Groupe Conseil Inc., 7305, boulevard Marie-Victorin, bureau 300, Brossard, Québec, J4W 1A6.

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à Trilogie Groupe Conseil Inc. pour un montant de 228 478.32\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 19 septembre 2013 et ce, pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2013-279

Nomination - Lieutenant pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU la correspondance par courriel de M. Jean Lacroix, directeur du Service de la sécurité incendie, daté du 19 septembre 2013, concernant la promotion d'un lieutenant ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Pierre-Luc Choquette à titre de lieutenant au Service de la sécurité incendie et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur ;

QUE cette embauche soit effective à compter du 1^{er} octobre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-280

Païement des décomptes progressifs # 14 et # 15 – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon et modification de la résolution 2013-140

ATTENDU la recommandation du 23 septembre 2013, transmise par Tarik Jazoul, chargé de projets, relativement aux paiements des décomptes #14 et # 15 concernant les travaux d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ;

ATTENDU le rapport de l'état des coûts préparé Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 27 septembre 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le rapport déposé par Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 27 septembre 2013 et d'autoriser l'appropriation des sommes requises pour financer les coûts du projet, les dépenses financées par le fonds de roulement étant remboursables sur une période de 5 ans.

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. une somme de 826 695.58\$, taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert aux recommandations de paiement datées du 3 et du 19 septembre 2013, rédigées par la firme Atelier idea, architecture + design, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

De modifier la résolution 2013-140 afin que les dépenses relatives au système d'alarme-intrusion, de télésurveillance et de contrôle d'accès soient financées par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

RÉSOLUTION NO. 2013-281

Païement du décompte progressif # 7 – Travaux de réfection des postes de pompage Skieur-Feux-Follets

ATTENDU la recommandation du 9 septembre 2013, transmise par Mme Louise Yale, chargée de projets, relativement au paiement du décompte #7 concernant les travaux de réfection des postes de pompage Skieur-Feux-Follets ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la firme Les Consultants SM Inc. une somme de 29 692.29\$, taxes incluses, à même les règlements 1143-2010 et 1173-2012, tel qu'il appert à la facture datée du 23 août 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-282

Adjudication – Travaux de pavage de la rue du Mont-du-Rocher

ATTENDU la demande de soumissions par voie d'invitation écrite effectuée concernant les travaux de pavage de la rue du Mont-du-Rocher;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} octobre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Tarik Jazoul, chargé de projets de la division génie au Service des travaux publics, daté du 1^{er} octobre 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Asphalte Desjardins Inc., 3030, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1;

D'accorder le contrat pour des travaux de pavage de la rue du Mont-Du-Rocher, à ladite compagnie pour un montant estimé de 77 777.52\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 1^{er} octobre 2013 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et les quantités réelles aux taux prévus au bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2013-283

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 1^{er} octobre 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolutions C.C.U. 2013-095

Clinique Dentaire Bourg-Joli
1170, rue du Bourg-Joli
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-096

Le Chantadèle Resto-Bar
798, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-097

Louise Nadeau (Massothérapie Le Loft)
1046, rue Valiquette
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-098

Nathalie Couture (Physiothérapie des Pays-d'en-Haut)
1398, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-099

Centre Multi-Sports/MMA Evann
1390, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-100

1390 - 1398, boulevard de Sainte-Adèle

-Enseignes sur l'enseigne modulaire

Résolution C.C.U. 2013-101

Clinique Dentaire Joseph Boushira

1396, boulevard de Sainte-Adèle

-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-102

Serge Fillion

Lot 5 335 637 (boulevard de Sainte-Adèle)

-Construction

Résolution C.C.U. 2013-103

9273-1090 Québec Inc. (Planchers Antik)

2795, rue Rolland

-Rénovation et agrandissement

RÉSOLUTION NO. 2013-284

Demande de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **849, rue Bourret**, afin de réduire la marge avant pour le bâtiment accessoire (garage détaché) de 6 mètres à 4,40 mètres, telle que montrée au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 22 août 2013 (dossier 7798, minute L-7927) et ce, afin de régulariser l'implantation du garage existant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil municipal du 18 novembre 2013 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2013-285

Demande de dérogations mineures refusée – 1180, rue Gauthier

ATTENDU la demande de dérogation mineure formulée à l'effet de réduire la marge avant de 8 mètres à 4,53 mètres, de réduire la marge latérale droite de 4 mètres à 3,00 mètres, de réduire la marge latérale gauche de 4,00 mètres à 3,76 mètres, de réduire le total des marges latérales de 10 mètres à 6,76 mètres et réduire la distance minimale de la limite de la rive (bande riveraine) du Lac Bellevue de 3 mètres à 0 mètre, tels que montrés au projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre daté du 3 septembre 2013 (dossier 6198, minute 0443) et ce, afin de pouvoir agrandir le bâtiment existant et le relocaliser entièrement en dehors de la rive (bande riveraine) du Lac Bellevue;

ATTENDU QUE la propriété est présentement occupée de façon saisonnière, que celle-ci est desservie par une installation sanitaire non conforme (puisard) et que sa superficie de terrain est nettement inférieure (418 m²) à la norme minimale prescrite (5 000 m²);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure viserait à permettre l'agrandissement de la superficie de plancher du bâtiment et la transformation du bâtiment pour une occupation permanente, ce qui pourrait entre autre accentuer les impacts sur l'environnement du lac, notamment par l'augmentation du débit d'eaux usées rejetées dans l'installation sanitaire existante;

ATTENDU QU'il n'est pas établie que la réglementation applicable a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme, refuse la demande de dérogations mineures formulée pour l’immeuble situé au 1180, rue Gauthier.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 291 287.44\$ pour la période du 7 au 13 septembre 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 116 828.48\$ pour la période du 14 au 20 septembre 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 5 442.46\$ pour la période 21 au 27 septembre 2013.
- ☐ Engagements au montant de 558 105.61\$ pour le mois d’août 2013.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière
-Informe les citoyens de l’Assemblée générale annuelle de la Société de protection foncière qui se tiendra le 20 octobre 2013 à 9h30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Léonard Ayoub
-Demande s’il y aura de l’opposition lors des prochaines élections.

RÉSOLUTION NO. 2013-286

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h06.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 novembre 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO.2013-287

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 18 novembre 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2013 avec le retrait du point 2.1, qui est reporté à la prochaine séance.

RÉSOLUTION NO.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2013

Reportée

RÉSOLUTION NO. 2013-288

Autorisation de signature – Vente du terrain lot 2 743 893 à Desjardins Marine Ste-Adèle

ATTENDU QU'une offre d'achat signée par Monsieur Marc Desjardins, représentant de Desjardins Marine Ste-Adèle a été signée le 17 octobre 2013 relativement à l'achat d'un terrain portant le numéro de lot 2 743 893 et pour un montant de deux cent cinquante dollars (250\$) ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est d'accord de vendre cette parcelle de terrain inutilisée et située à proximité de Desjardins Marine Ste-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'acte de vente découlant de la vente pour le lot 2 743 893 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

QUE tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de l'acquéreur.

RÉSOLUTION NO. 2013-289

Ratification et autorisations de participation des membres du Conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSON NE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
Souper du président de la Fondation Sports-Études A.-N.-Morin	21 novembre 2013 École hôtelière des Laurentides	60\$	M. Réjean Charbonneau M. Roch Bédard Mme Lise Gendron M. John Butler M. Robert Lagacé M. Pierre Morabito	360\$
4 ^e édition du Gala des Grands Chefs par la Société canadienne du cancer	8 novembre 2013 L'Estérel		M. Réjean Charbonneau Mme Nadine Brière M. Roch Bédard Mme Lise Gendron M. John Butler M. Pierre Morabito	1 875\$ pour la table
Forum Plein Air	6 décembre 2013 Auberge du P'tit Train du Nord	65\$	Mme Nadine Brière	65\$

QUE les membres du Conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n'excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-290

Nomination de M. John Butler à titre de maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller John Bulter soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 9 novembre 2013 au 16 mars 2014.

QUE celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2013-291

Nomination d'un membre du Conseil – Responsable des questions des aînés – Mme Lise Gendron

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la conseillère Lise Gendron soit nommée à titre de membre du Conseil responsable des questions des aînés.

RÉSOLUTION NO. 2013-292

Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE le maire doit faire rapport sur la situation financière de la Ville lors de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le texte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle soit publié dans l'Actualité adéloise et distribué à chaque adresse sur le territoire.

RÉSOLUTION NO. 2013-293

Autorisation de signature – Acquisition de lots rue de la Traverse

ATTENDU QUE les citoyens demandent la municipalisation d'une partie de la rue de la Traverse ;

ATTENDU QUE les citoyens ont approuvé le règlement d'emprunt 1183 afin de faire des travaux de mise aux normes et de pavage pour la municipalisation d'une partie de la rue de la Traverse ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'acquisition par la Ville, à titre gratuit, des lots 5 236 039, 5 236 041, 5 236 043, 5 236 045 et 2 233 271, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger, recevoir les signatures et enregistrer l'acte de cession requis.

QUE tous les frais d'honoraires professionnels, de publication et de copies soient à la charge de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le maire et le greffier et directeur des services juridiques soient autorisés à signer cet acte.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-294

Appropriation des revenus excédentaires 2013 – Dépenses non prévues pour le broyage et le transport de branches ainsi que pour la disposition des gros rebuts

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 2 août 2013, relativement aux branches d'arbres et enlèvement des gros rebuts;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'appropriation des revenus excédentaires, au montant de 32 000\$, de l'année 2013 de la taxe imposée pour l'enlèvement des matières résiduelles et le recyclage afin de financer les dépenses de broyage et transport de branches qui n'étaient pas prévues au budget ainsi que les coûts additionnels générés par le refus, de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, de prendre les gros rebuts au site d'enfouissement de la Rouge.

RÉSOLUTION NO. 2013-295

Emprunts temporaires – Règlements 1183, 1184 et 1185

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1183

Règlement numéro 1183 autorisant le Conseil municipal à décréter des travaux de mise aux normes et de pavage pour la municipalisation d'une partie de la rue de la Traverse ainsi que les frais incidents pour un montant de 187 000\$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 187 000\$
Montant autorisé : 187 000\$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1184

Règlement numéro 1184 autorisant le Conseil municipal à décréter des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et ponceaux, profilage et nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire de la Ville de Sainte-Adèle et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement ainsi que les frais incidents pour un montant de 2 000 000\$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 000 000 \$
Montant autorisé : 2 000 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1185

Règlement numéro 1185 autorisant le Conseil municipal à décréter des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et autres travaux connexes dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc ainsi que les frais incidents pour un montant de 896 000\$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 896 000\$
Montant autorisé : 896 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements.

RÉSOLUTION NO. 2013-296

Ratification - Nomination – Directrice du Service des travaux publics

ATTENDU le rapport Mme Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 15 octobre 2013, relativement à la nomination de Mme Catherine Hirou à titre de directrice au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme Catherine Hirou soit nommée à titre de directrice du Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle selon les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE cette nomination soit effective à compter du 21 octobre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-297

Reconduction du contrat SP-2011-091 – Transport et disposition des boues de l'usine d'épuration

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, directrice du Service des travaux publics, daté du 23 octobre 2013, concernant la reconduction du contrat de transport et disposition des boues de l'usine d'épuration ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le contrat de la compagnie RCI Environnement Inc. pour le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration pour l'année 2014, au prix unitaire de 700.74\$ pour chaque levée, plus taxes.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2013-298

Paiement du décompte progressif # 4 - Final – Travaux de réfection mineure de pavage 2013 – Contrat no.1

ATTENDU la recommandation du 30 octobre 2013, transmise par Mme Catherine Hirou, ing., directrice du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 4, final, concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2013 – contrat no.1;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Sainte-Adèle, une somme de 37 789.35\$, taxes incluses, à même les fonds nécessaires prévus aux postes budgétaires pour ce projet, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-299

Paiement du décompte progressif # 16 – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 12 novembre 2013, transmise par Tarik Jazoul, chargé de projets, relativement au paiement du décompte #16 concernant les travaux d'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Construction Hugo Alary (CHA) Inc. une somme de 107 900.40\$, taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert à la recommandation de paiement datée du 12 novembre 2013, rédigée par la firme Atelier idea, architecture + design, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-300

Recommandation de paiement # 1 – Poste de suppression Skieur et Feux-Follets

ATTENDU la recommandation du 11 novembre 2013, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 1, concernant les travaux de reconstruction des postes de suppression Skieur et Feux-Follets;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc, une somme de 146 799.58\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1173-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-301

Recommandation de paiement décompte #2 – PRR 2013

ATTENDU la recommandation du 11 novembre 2013, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 2, concernant les travaux de réfection des rues – PRR 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Sintra inc, une somme de 844 577.75\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt #1184, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-302

Recommandation de paiement #1 – Travaux de réfection du réseau d'aqueduc - Secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc

ATTENDU la recommandation du 11 novembre 2013, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 1, concernant les travaux de réfection du réseau

d'aqueduc dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Location Jean Miller, une somme de 314 886.93\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1185, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-303

Recommandation de paiement # 8 – Conception plans et devis – Aménagement du parc Claude-Henri-Grignon

ATTENDU la recommandation du 11 novembre 2013, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 8 concernant la conception de plans et devis pour l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la firme Atelier Idea, architecture + design, une somme de 26 643.73\$, taxes incluses, à même le règlement 1164-2012, tel qu'il appert de la facture numéro 1306377C.

RÉSOLUTION NO. 2013-304

Décisions du Conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 3 septembre 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

265, rue des Bosquets

Réduire la marge de recul avant du bâtiment principal de 7 mètres à 5,65 mètres et de permettre un empiètement du perron (y compris l'escalier) dans la cour avant de 3,13 mètres au lieu de 3 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Sylvie Fillion, en date du 13 juillet 2013 (dossier 2351, minute 3790), afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

285, rue Morin

Réduire la marge de recul arrière de 7 mètres à 5.91 mètres, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 23 août 2013 (dossier PB0037, minute 0426), afin de permettre l'agrandissement, en cour arrière, du sous-sol du bâtiment existant.

1583, rue des Bernaches

Permettre en partie l'implantation d'un garage détaché de 54 m² (7,32 m par 7,32 m) dans la cour avant comprise entre le prolongement imaginaire des murs latéraux jusqu'à la ligne avant du terrain, tel que montré au croquis joint avec la demande et effectué à partir du certificat de localisation de Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre (dossier PB0009, minute 0031);

849, rue Bourret

Réduire la marge avant pour le bâtiment accessoire (garage détaché) de 6 mètres à 4,40 mètres, telle que montrée au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 22 août 2013 (dossier 7798, minute L-7927) et ce, afin de régulariser l'implantation du garage existant;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2013-305

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 novembre 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2013-106

Inter-Loge Centre-Sud
805, rue Blondin
-Modification au permis 2013-098

Résolution C.C.U. 2013-107

La Cabane des Gourmets
920, boulevard de Sainte-Adèle
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-108

M2 Domotique
410, chemin Pierre-Péladeau
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-109

Développement Olymbec inc. (Métro)
555, boulevard de Sainte-Adèle
-Rénovation

RÉSOLUTION NO. 2013-306

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **405, chemin Pierre-Péladeau**, afin de réduire la distance minimale requise de la ligne latérale droite de 2 mètres à 0 mètre afin de permettre la construction d'une remise (bâtiment accessoire) en cour avant tel que montrée à la demande de permis de construction numéro 2013-01581 et au certificat de localisation de Robert Lessard, a.g., en date du 12 septembre 2013 annoté par le Service d'urbanisme dans le cadre de la présente demande;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **655, rue des Puits**, afin de permettre un empiètement partiel du garage détaché existant à l'intérieur de la rive d'un cours d'eau localisé sur le terrain voisin, tel que montré au

certificat de localisation préparé par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, daté du 8 janvier 2013 (dossier 2147, minute 15713);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil municipal du 16 décembre 2013 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2013-307

Demande de dérogations mineures refusée – 405, chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU la demande de dérogation mineure formulée à l’effet de réduire les distances minimales requises de la ligne latérale gauche de 1,5 mètre à 0 mètre et de la ligne arrière de 3 mètres à 0,61 mètre, telles que montrées au certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 12 septembre 2013 (dossier 4532, minute L-7953) et ce, afin de régulariser l’implantation de la galerie existante en cour latérale gauche;

ATTENDU que la construction récente de la galerie fut effectuée sans l’obtention préalable d’un permis de construction;

ATTENDU la condition préalable à l’approbation d’une demande de dérogation mineure du règlement sur les dérogations mineures numéro 1200-2012-DM à l’effet que dans le cas où les travaux sont déjà exécutés, ces travaux ont fait l’objet d’un permis de construction;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour l’immeuble situé au 405, chemin Pierre-Péladeau.

RÉSOLUTION NO. 2013-308

Autorisation de signature - Droit de passage pour les sentiers récréatifs de ski de fond et de raquette

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le maire et le greffier et directeur des services juridiques à signer, pour et au nom la Ville de Sainte-Adèle, l’entente à intervenir avec Plein Air Sainte-Adèle, relativement à l’aménagement et l’entretien d’un sentier pédestre, d’une largeur approximative de 4 mètres sur les lots ci-après indiqués, propriété de la Ville de Sainte-Adèle:

ENTENTE DE DROITS DE PASSAGE POUR LES SENTIERS DE SKI DE FOND

#MATRICULE	#LOT
5390-94-25 73	2 229 859, 2 231 600, 2 233 458
5490-62-7657	2 229 439 et Al.
5190-63-4202	2 493 629
5693-54-3610	3 666 669

5389-68-4936	3 593171
5595-35-4569	2 230 807 et 2 454 045
5491-64-2422	2 231699
5491-54-6621	2 231668
5090-67-2379 et 5090-12-0608	3 907 015 et 2 493 630
5491-73-1707	2 231706
5391-34-4252	2 229 910
5494-80-0095	2 454105
5189-49-2000	2 232 336
5389-07-0093	3 151 530
5491-62-3992	2 231 730
5191-63-7646	2 493 222
5491-81-4919	2 230 245, 2 230 240, 2 230 243
5592-78-1225	4158 518
5593-70-7372	2 524 818
5691-21-9702	4 365 138, 2 233 730, 3 889 370, 3 889 373

ENTENTE DE DROITS DE PASSAGE POUR LES SENTIERS DE RAQUETTE

#MATRICULE	#LOT
5189-27-4768	2 230 326, 2 230 329

ENTENTE DE DROITS DE PASSAGE POUR LES SENTIERS DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE

#MATRICULE	#LOT
5289-97-9327	2 230 343
4989-86-2973	2 493 635, 2 493 652
5289-15-8062	2 232 334
5190-71-9929	2 230 342, 2 232 332
5192-03-4847	3 474155
5591-57-7531	4 365136
5289-37-1138	2 230 345, 2 232 333, 2 232 335
5191-26-4185	2 492 576, 2 492 599, 2 493 627
5591-45-9806 et 5 189-33-2062	2 230 430 et 2 233 053, 2 233 060, 2 233 063

QUE la présente soit valide pour la période du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2019.

QUE les mandataires soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, toute entente à intervenir avec les différents propriétaires d'immeubles où seront aménagés des sentiers de ski.

AVIS DE MOTION NO. 17-2013

Je, Pierre Morabito, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant l'annexe B du règlement numéro 1170-A-2013 concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 18-2013

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté un projet de règlement décrétant un emprunt relativement aux travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau pour les industries, les commerces et les institutions desservis par le réseau d'aqueduc.

AVIS DE MOTION NO. 19-2013

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté un projet de règlement décrétant l'imposition de toutes les

taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

RÉSOLUTION NO. 2013-309

Premier projet de règlement P1200-2012-Z-3 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'ajouter l'usage commercial « Service de réparation mécanique de véhicules automobiles (C07-02-11) » à l'intérieur de la zone commerciale CO-003.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'ajouter l'usage commercial « Service de réparation mécanique de véhicules automobiles (C07-02-11) » à l'intérieur de la zone commerciale CO-003, soit adopté et qu'il porte le numéro P1200-2012-Z-3, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 9 décembre 2013 à 19h dans la salle du Conseil municipal ;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 357 600.98\$ pour la période du 28 septembre au 4 octobre 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 2 274 158.11\$ pour la période du 5 au 11 octobre 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 55 469.43\$ pour la période du 12 au 18 octobre 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 454 889.06\$ pour la période du 19 au 25 octobre 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 531 504.58\$ pour la période du 26 octobre au 1er novembre 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d'administration – 377 944.81\$ pour la période du 2 au 8 novembre 2013.
- ☐ Engagements au montant de 605 949.50\$ pour la période du 1er au 30 septembre 2013.
- ☐ Engagements au montant de 485 473.92\$ pour la période du 1er au 31 octobre 2013.

Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 30 septembre 2013

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Monsieur le maire informe la population que les matériaux de construction ne peuvent être mis avec les ordures ménagères.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Robert Lagacé

-Remerciements à ses électeurs pour son élection
-Annonce du marché de Noël les 7 et 8 décembre 2013

Mme Lise Gendron

- Remerciements à ses électeurs pour son élection
- Invite la population au tournage de la Petite Séduction les 7 et 8 décembre 2013.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lise Beauchamp

- Fait part de son mécontentement relativement à des travaux sans permis.

M. Jean-Pierre St-Germain

- S'interroge sur le fait que l'ordre du jour ne soit pas sur le site de la Ville.

Résidente de la rue Sigouin

- Demande que la rue Sigouin, section Sud, soit sens unique.

RÉSOLUTION NO. 2013-310

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h49.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Jean-François Gauthier,
Greffier et directeur des services juridiques

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 9 décembre 2013 à 19h, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du Conseil et en formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h.

RÉSOLUTION NO.2013-311

Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 décembre 2013.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Doris Poirier

- Demande si les déclarations des intérêts pécuniaires sont publiques.
- Demande si cette procédure est propre au Québec.

RÉSOLUTION NO. 2013-312

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h02.

M. Réjean Charbonneau, maire

Yan Senneville,
Greffier adjoint

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 décembre 2013 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2013-313

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 décembre 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-314

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 octobre 2013 et du 18 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2013

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 octobre 2013 et du 18 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2013 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaires du 2 octobre 2013 et du 18 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-315

Autorisation de signature – Contrat de gestion du parc de la Rivière Doncaster

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 26 novembre 2013 relativement à la signature du contrat de gestion du parc de la rivière Doncaster entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Raymond Zizian, faisant affaires sous le nom de Gestion Doncaster.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport ainsi que le contrat à intervenir entre les parties, pour la période s’échelonnant du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014.

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer le contrat.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires de gestion selon les dispositions de l’article 7 du contrat.

RÉSOLUTION NO. 2013-316

Participation des membres du Conseil à diverses activités

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les membres du Conseil suivants à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL	TOTAL
Souper de Noël de La Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut	13 décembre 2013 Au Chalet Pauline-Vanier	50\$	M. Réjean Charbonneau M. John Butler M. Roch Bédard	150\$
Atelier de formation	28 novembre 2013	17.25\$	Mme Nadine Brière	17.25\$

QUE les membres du Conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour leur participation à chaque activité, un montant n’excédant pas cent dollars (100\$) pour les frais reliés à leur déplacement et frais de repas, le cas échéant, et qu’ils soient remboursés pour les dépenses qu’ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-317

Autorisation de signature – Acquisition des lots 4 121 306 et 4 624 959 - boulevard des Monts

ATTENDU le rapport de M. Olivier Maître ing, chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 18 novembre 2013 relativement à l'acquisition des lots 4 121 306 et 4 624 959 – Station de pompage sur le boulevard des Monts.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'acquisition par la Ville, à titre gratuit, des lots 4 121 306 et 4 624 959, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, de Sable Moderne Ltée.

QUE Me Carole Beauchamp, notaire, soit mandatée pour rédiger, recevoir les signatures et enregistrer l’acte de cession requis.

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer ledit acte.

QUE les honoraires professionnels et les frais de publication soient assumés par la Ville.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Monsieur le Conseiller, John Butler, ne vote pas lors de l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-318

Mandat à l'UMQ – Achat de carburant en vrac

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2014 au le 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QU'un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0080 \$ (0.8 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 150.00 \$.

RÉSOLUTION NO. 2013-319

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal – année 2014

ATTENDU qu’en vertu de l’article 319 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour l’année 2014, tel que présenté ci-dessous :

Calendrier des séances ordinaires
Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle
Année 2014

DATE	HEURE
20 janvier 2014	20h
17 février 2014	20h
17 mars 2014	20h
22 avril 2014 (mardi)	20h
20 mai 2014 (mardi)	20h
16 juin 2014	20h
21 juillet 2014	20h
18 août 2014	20h
15 septembre 2014	20h
20 octobre 2014	20h
17 novembre 2014	20h
15 décembre 2014	20h

QUE le calendrier soit publié dans le Journal des Pays d’En-Haut et diffusé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2013-320

Emprunt temporaire jusqu’à la perception des taxes et compensations 2014

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l’article 567 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QU’une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu’à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l’année fiscale 2014.

QUE la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2013-321

Renouvellement à long terme du programme AccèsLogis Québec

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages de la Ville de Sainte-Adèle ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

RÉSOLUTION NO. 2013-322

Renouvellement des contrats d'entretien des applications des logiciels – PG Solutions Inc.

ATTENDU le rapport de Mme Julie Brazeau, trésorière adjointe, daté du 5 décembre 2013, concernant l'autorisation de dépenses pour le renouvellement des contrats annuels d'entretien des applications des logiciels, à intervenir avec la compagnie PG Solutions Inc. ;

ATTENDU les dispositions du paragraphe 6a) du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien des applications des logiciels à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie PG Solutions Inc. et qui totalisent un montant estimé à 44 650\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense.

RÉSOLUTION NO. 2013-323

Modification au schéma de la MRC des Pays-d'en-Haut – Modification du périmètre d'urbanisation – Projet de La Rolland

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 2 décembre 2013 relativement à une demande de modification au schéma de la MRC des Pays-d'en-Haut concernant une modification du périmètre d'urbanisation afin de permettre la réalisation d'un projet sur le site de La Rolland ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder, dans le cadre de l'adoption de son règlement 273-2013, à une modification du périmètre d'urbanisation de manière à ce que le territoire montré au croquis, joint en annexe, soit exclu du périmètre d'urbanisation et que le secteur de La Rolland ainsi que le lot 3 888 632 soient inclus à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

RÉSOLUTION NO. 2013-324

Autorisation de signature – Acquisition de lots 3 432 252, 3 858 677 et 3 431 603 – Prolongement de la rue du Versant-Sud

ATTENDU le rapport de M. Olivier Maître ing, chef de division génie du Service des travaux publics, daté du 15 novembre 2013, relativement à l'acceptation définitive des travaux de construction pour le prolongement de la rue du Versant-Sud ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'acquisition à titre gratuit, des lots 3 432 252, 3 858 677 et 3 431 603, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, à titre de prolongement de la rue du Versant-Sud ;

QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger, recevoir les signatures et enregistrer l'acte de cession requis.

QUE les honoraires professionnels et les frais de publication soient à la charge du promoteur, tel que stipulé au protocole d'entente;

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer soient autorisés à signer cet acte.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-325

Registre des déclarations de plus de 200\$ des élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Adèle a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2011 sous le numéro 1153-2011;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privé ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier de la Ville;

ATTENDU QUE le greffier tient un registre public de ces déclarations;

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du Conseil du mois de décembre, le greffier doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De déposer le registre des déclarations de plus de 200 \$ faites par les élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal de l'année 2012 et qui est signé en date du 16 décembre 2013 par Me Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques.

RÉSOLUTION NO. 2013-326

Appui à l'UMQ – Dépôt du projet de loi N° 64 (omnibus municipal)

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte la volonté de l'ensemble des élus municipaux pour que les municipalités soient considérées comme un véritable palier de gouvernement;

ATTENDU QUE lors de la dernière campagne électorale d'août 2012, la première ministre du Québec, Mme Pauline Marois, prenait l'engagement de rembourser aux municipalités 100 % de la TVQ qu'elles paient;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de concert avec les autres partenaires municipaux, a entrepris le printemps passé les négociations en vue du renouvellement de l'Entente Québec-municipalités;

ATTENDU QUE les parties ont convenu, en juin dernier, de reporter l'Entente Québec-municipalités et de reprendre celles-ci après les élections municipales de novembre 2013 ;

ATTENDU QUE pour l'année 2014, l'UMQ demandait au gouvernement du Québec de reporter l'Entente selon les mêmes modalités qu'en 2013, spécifiquement de conserver le traitement comptable du remboursement de la TVQ payée par les municipalités qui prend actuellement la forme d'un revenu général;

ATTENDU l'entente d'harmonisation sur la taxe de vente du Québec, conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec en septembre 2011, oblige le gouvernement du Québec à respecter, dès le 1er janvier 2014, les paramètres d'harmonisation et donc à transférer le traitement comptable du remboursement de la TVQ aux municipalités sous la forme d'un crédit sur intrants;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont jamais pris part à ces négociations malgré l'impact de cette entente sur ses relations financières avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le changement de traitement comptable du remboursement de la TVQ se traduit par des impacts budgétaires et fiscaux majeurs pour les municipalités de plus de 200 millions de dollars sur les budgets municipaux de 2014 qui devront être ultimement assumés par les contribuables municipaux;

ATTENDU QUE la situation financière des municipalités du Québec est également fragilisée par l'ampleur de leur déficit des régimes de retraite;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et dénonce le changement dans les modalités de l'Entente touchant le remboursement de la TVQ qui aura des impacts majeurs pour les budgets municipaux 2014, et ce, découlant d'une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec sans que les municipalités en aient été parties prenantes.

QUE la Ville de Sainte-Adèle endosse l'UMQ dans sa demande au gouvernement de reporter, pour l'année 2014, l'Entente Québec-municipalités selon les mêmes modalités qu'en 2013 et que le traitement comptable du remboursement de la TVQ demeure sous la forme d'un revenu conformément au libellé de l'Entente.

QU'à défaut, le gouvernement du Québec mette en place une compensation financière aux municipalités pour leur permettre de neutraliser l'impact financier du changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ.

RÉSOLUTION NO. 2013-327

Refus du mandat – Trudel, Nadeau, avocats – Comité de déontologie policière

ATTENDU QUE le Commissaire à la déontologie policière a cité à comparaître les sergents Manon Paquin et Luc Fleurant, membres de la Sûreté du Québec, pour des événements survenus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions lorsqu'ils étaient à l'emploi de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU la correspondance reçue de la firme Trudel, Nadeau, avocats demandant à la Ville de Sainte-Adèle de confirmer leur mandat afin de représenter Mme Paquin et M. Fleurant dans le cadre de cette audition;

ATTENDU QUE l'article 22.01 de la convention collective (2004-2009) entre la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle Inc. et la Ville de Sainte-Adèle indique que « *Le salarié ou ex-salarié aura le droit d'adjoindre au procureur choisi par l'Employeur son propre procureur en autant qu'il en assume les frais* »;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser le mandat à la firme Trudel Nadeau, avocats afin de représenter les sergents Manon Paquin et Luc Fleurant, membres de la Sûreté du Québec, devant

le Comité de déontologie policière lors d'une citation à comparaître pour des événements survenus dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions lorsqu'ils étaient à l'emploi de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE la Ville de Sainte-Adèle n'entend pas assumer les honoraires professionnels de la firme Trudel Nadeau, avocats dans ce dossier.

QUE la Ville de Sainte-Adèle mandatera ses propres procureurs pour représenter les sergents Manon Paquin et Luc Fleurant, membres de la Sûreté du Québec, devant le Comité de déontologie policière.

QUE les honoraires de cette firme à être mandatée seront payés par la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2013-328

Mandat à Bélanger Sauvé - Révision judiciaire - Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle (Griefs 2006-02 et 2006-03)

ATTENDU la décision rendue le 29 novembre 2013 devant le Tribunal de l'arbitrage par M. Paul Imbeau concernant les dossiers des griefs 2006-02 et 2006-03 ;

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Sainte-Adèle de demander la révision judiciaire de cette décision ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une requête en révision judiciaire soit déposée suite à la décision rendue dans le cadre des auditions des Griefs 2006-02 et 2006-03;

QUE le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé soit mandaté afin de représenter la Ville de Sainte-Adèle et effectuer toutes les démarches requises ;

Que les honoraires professionnels soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-329

Autorisation de signature – Contrat de travail - Greffière et directrice des Services juridiques par intérim

ATTENDU le rapport rédigé le 6 décembre 2013 par M. Pierre Dionne, directeur général, relativement à l'embauche de Me Marie-Pier Pharand à titre de greffière et directrice des Services juridiques par intérim de la Ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil engage Me Marie-Pier Pharand, à titre de greffière et directrice des Services juridiques par intérim, selon le salaire et autres conditions indiqués audit rapport.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat de travail.

QUE l'entrée en fonction soit effective en date du 19 décembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-330

Nomination – Poste d'éligible à la fonction supérieure de lieutenant - Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 5 décembre 2013, concernant la recommandation de Monsieur Simon Francoeur au poste d'éligible à la fonction supérieure de lieutenant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme M. Simon Francoeur au titre d'éligible à la fonction supérieure de lieutenant au Service de sécurité incendie selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur.

QUE la nomination soit effective en date du 17 décembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-331

Embauche – Contremaître au Service des travaux publics

ATTENDU le rapport rédigé le 11 décembre 2013 par M. Pierre Dionne, directeur général, relativement à l'embauche de M. Mark Lavoie à titre de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme M. Mark Lavoie à titre de contremaître au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Adèle selon les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE cette embauche soit effective selon sa disponibilité.

RÉSOLUTION NO. 2013-332

Embauche de pompiers – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de M. Stéphane Lavallée, directeur-adjoint du Service de sécurité incendie, daté du 12 décembre 2013, concernant l'embauche de Monsieur Hugo Duchesnay et de Madame Karine Van de Walle aux postes de pompiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur Hugo Duchesnay et Madame Karine Van de Walle aux postes de pompiers selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur selon les dates d'embauche suivantes :

M. Hugo Duchesnay, le 6 janvier 2014

Mme Karine Van de Walle, le 7 janvier 2014

RÉSOLUTION NO. 2013-333

Adjudication – Achat vêtements cols bleus

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus du Service des travaux publics et ce, pour l'année 2014 ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 décembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Mme Catherine Hirou, ing., directrice du Service des travaux publics, daté du 13 décembre 2013 relativement à la fourniture des vêtements de travail pour les employés du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Équipements Protek, 860, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, Québec, J8B 2N2 pour un montant de 33 661.35\$, taxes incluses.

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie Équipements Protek, à même les fonds disponibles pour 2014 aux comptes budgétaires : 02-310-00650 et 02-320-00-650, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-334

Recommandation de paiement du décompte # 1 – Travaux de réfection mineure de pavage 2013 – Contrat no.2

ATTENDU la recommandation du 2 décembre 2013, transmise par Mme Catherine Hirou, ing., directrice du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte #1, concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2013 – contrat no.2;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Pavage Sainte-Adèle, une somme de 44 065.35\$, taxes incluses, à même les fonds nécessaires prévus aux postes budgétaires suivants :

413-00-624 (Aqueduc) :	9 954.62\$ plus taxes
Fonds réservé pour la réfection des rues :	29 845.78\$ plus taxes
415-00-624 (Égout) :	542.91\$ plus taxes,

le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-335

Recommandation de paiement # 2 – Poste de suppression Skieur et Feux-Follets

ATTENDU la recommandation du 6 décembre 2013, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 2, concernant les travaux de reconstruction des postes de suppression Skieur et Feux-Follets;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Plomberie Brébeuf inc, une somme de 172 614.32\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1173-2012, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-336

Recommandation de paiement #2 – Travaux de réfection du réseau d'aqueduc - Secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc

ATTENDU la recommandation du 9 décembre 2013, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte # 2, concernant les travaux de réfection du réseau d'aqueduc dans le secteur des rues du Bougeoir, des Neiges, de la Taupinée, des Cavaliers et du Hibou-Blanc;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Location Jean Miller, une somme de 276 558.07\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt # 1185, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-337

Recommandation de paiement # 1 – Travaux de pavage – Rue du Mont-du-Rocher

ATTENDU la recommandation du 11 décembre 2013, transmise par M. Olivier Maître, ing., chef de division génie du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte #1, concernant les travaux de pavage effectués sur la rue du Mont-du-Rocher;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Desjardins inc. une somme de 76 618.87\$, taxes incluses, à même les fonds prévus à la résolution 2013-282, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2013-338

Décisions du Conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 5 novembre 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

405, chemin Pierre-Péladeau

Réduire la distance minimale requise de la ligne latérale droite de 2 mètres à 0 mètre afin de permettre la construction d'une remise (bâtiment accessoire) en cour avant tel que montrée à la demande de permis de construction numéro 2013-01581 et au certificat de localisation de Robert Lessard, a.g., en date du 12 septembre 2013 annoté par le Service d'urbanisme dans le cadre de la présente demande ;

655, rue des Puits

Permettre un empiètement partiel du garage détaché existant à l'intérieur de la rive d'un cours d'eau localisé sur le terrain voisin, tel que montré au certificat de localisation préparé par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, daté du 8 janvier 2013 (dossier 2147, minute 15713);

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2013-339

Décisions du Conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 décembre 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2013-112

Catherine Church (Institut Catherine Church)
970, rue Valiquette
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-113

Didier Stoll (Atelier Culinaire Conseil)
1060, rue Valiquette
-Enseigne

Résolution C.C.U. 2013-114

Alain Courville
268, boulevard de Sainte-Adèle
-Agrandissement

RÉSOLUTION NO. 2013-340

Demandes de dérogation mineure - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé **au 51 à 55, rue Robitaille**, afin de réduire la distance minimale entre l'espace de stationnement et le mur latéral droit du bâtiment de 1 mètre à 0 mètre, d'augmenter l'empiètement dans la cour avant de l'espace de stationnement en façade du bâtiment de 50% à 64% et de permettre l'aménagement d'une case de stationnement l'une derrière l'autre, le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre (dossier M13-7225-1, minute 12329), daté du 22 novembre 2013 et ce, afin de corriger le stationnement existant;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **848, rue Latour**, afin de réduire la marge avant vers la rue Paquette de 6 mètres à 4,49 mètres, le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, daté du 28 octobre 2013 (dossier 7854, minute L-8003) et ce, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé à la **Montée de l'Adret – Via Sauvagia Immobilier inc.**, afin d'augmenter la pente longitudinale de l'allée d'accès de la Montée de l'Adret de 12% à 14.90% entre le chainage 10+855 à 10+905 (sur 50m), de 12% à 14.75% du chainage 10+945 à 10+965 (sur 20m) et de 12% à 14.95% du chainage 11+125 à 11+250 (sur 125m) tel que montré aux plans C-203 et C-204 préparés par Marcel Laurence ingénieur (dossier 51.46.01) daté du 8 novembre 2013, afin de permettre la construction de ladite allée d'accès ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 janvier 2014 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2013-341

Demande de prolongation d'une dérogation mineure accordée – Lot (4 885 183) Rue Robitaille

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M. ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 4 juin 2013 ;

ATTENDU QUE le Conseil, lors d'une séance ordinaire tenue le 17 juin 2013, a accepté la demande de dérogation mineure suivante:

Lot (4 885 183) rue Robitaille

D'augmenter le pourcentage d'empiètement de l'espace de stationnement devant la façade du bâtiment vers la rue de 50% à 77,28%, tel que montré au plan préparé par Sylvie Fillion, arpenteur-géomètre, daté du 4 mars 2013, portant la minute 3986 et ce, afin de permettre la construction d'un bâtiment trifamilial jumelé sur le lot 4 885 183 du cadastre du Québec, sous réserve des conditions suivantes à être intégrées au permis de construction afin d'atténuer les impacts de la dérogation mineure :

- 1) la surface de l'espace de stationnement (cases et allée de circulation) localisée dans la cour avant, en façade du bâtiment principal projeté, soit entre la ligne latérale droite de lot et le prolongement du mur latéral gauche du bâtiment projeté vers la ligne avant de lot, devra être recouverte de pavés alvéolés remplis de végétaux ;
- 2) une haie opaque d'une hauteur minimale de 1 mètre à la plantation devra être aménagée entre la case de stationnement et la ligne avant de lot sur au moins la profondeur de la case.

La présente résolution deviendra nulle et non avenue si aucune demande de permis de construction, en bonne et due forme et conforme à la réglementation applicable, n'est déposée à la Ville dans les 180 jours de l'adoption de la présente résolution.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le délai prévu à la résolution 2013-181 soit porté jusqu'au 31 mars 2014 pour le dépôt d'une demande de permis en bonne et due forme.

RÉSOLUTION NO. 2013-342

Nomination d'un membre citoyen – Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU qu'un poste est actuellement vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Claude Pouliot à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans, à compter du 1er janvier 2014.

AVIS DE MOTION NO. 20-2013

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2013- Z-3 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin de d'ajouter l'usage commercial « Service de réparation mécanique de véhicules automobiles (C07-02-11) » à l'intérieur de la zone commerciale CO-003.

AVIS DE MOTION NO. 21-2013

Je, Lise Gendron, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 1188 pour la conception de plans et devis, et surveillance des travaux aux étangs aérés Mont-Gabriel, et pour emprunter les sommes requises afin de payer tous les honoraires professionnels pour ce faire et tous les frais inhérents, incluant les taxes et les imprévus.

AVIS DE MOTION NO. 22-2013

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le règlement numéro 1162-1 modifiant les annexes « F » et « G » du règlement 1162 et ses amendements concernant la tarification pour la vente de documents et l'accès à divers services de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté et qu'il porte le numéro 1162-1.

RÉSOLUTION NO. 2013-343

Second projet de règlement P1200-2012-Z-3 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z « Service de réparation mécanique de véhicules automobiles (C07-02-11) ».

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'ajouter l'usage commercial « Service de réparation mécanique de véhicules automobiles (C07-02-11) » à l'intérieur de la zone commerciale CO-003, soit adopté et qu'il porte le numéro P1200-2012-Z-3.

RÉSOLUTION NO. 2013-344

Règlement numéro 1186 - Travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau pour les industries, les commerces et les institutions desservis par le réseau d'aqueduc.

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion plus équitable de l'eau et de développement durable, de même que dans le but de mieux évaluer la quantité d'eau consommée et d'établir le coût de ce service pour l'ensemble des contribuables de Sainte-Adèle desservis par le réseau d'aqueduc, le Conseil souhaite mettre en place des compteurs d'eau pour les industries, les commerces et les institutions;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût desdits travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût desdits travaux et les frais incidents;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement pour payer les travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau pour les industries, les commerces et les institutions desservis par le réseau d'aqueduc ainsi que les frais incidents pour un montant de 450 000\$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 450 000\$, soit adopté ;

QU'il porte le numéro 1186 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2013-345

Règlement numéro 1187 – Décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2014 soit adopté.

QU'il porte le numéro 1187 et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2013-346

Règlement numéro 1170-2012-3 – Modifiant l'annexe B du règlement 1170-2012 et ses amendements concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement afin de remplacer l'annexe B du règlement 1170-2012 et ses amendements concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle soit adopté.

QU'il porte le numéro 1170-2012-3 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1096-B-2011 :

- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 135 654.63\$ pour la période du 9 au 15 novembre 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 815 244.31\$ pour la période du 16 au 22 novembre 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 1 018 677.31\$ pour la période du 23 au 29 novembre 2013.
- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 567 197.74\$ pour la période du 30 novembre au 12 décembre 2013.
- ☐ Liste des comptes à payer au montant de 485 970.95\$ pour le mois de septembre 2013.
- ☐ Liste des comptes à payer au montant de 536 496.88\$ pour le mois d’octobre 2013.
- ☐ Engagements au montant de 212 674.88\$ pour la période du 1er au 30 novembre 2013.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

-Demande aux citoyens de ne pas mettre leur neige dans la rue. Que la ville y portera une attention particulière et surveillera pour éviter toute problématique.

-Rajoute sur le calendrier que toutes les activités liées à la Ville (date des collectes, date des séances, etc.). Presque tout y est inclus.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

M. Pierre Morabito

-Remerciement aux citoyens, aux bénévoles et au conseil pour la guignolée. Les fonds et denrée sont envoyés au Garde-manger des Pays-d'en-Haut. Et invite les gens à continuer leur générosité.

-Invite les citoyens à porter une attention particulière au déneigement des toits et balcons.

Mme Lise Gendron

-Parle de la réussite du tournage de la Petite séduction. De la mise en valeur des attraits de la ville de Sainte-Adèle. Elle mentionne la diffusion de l’émission à Radio-Canada, le 17 décembre 2013 à 20 h.

M. Roch Bédard

Montre le calendrier 2014 de la ville de Sainte-Adèle. De cette belle réalisation pour la promotion de la Ville et de sa distribution gratuite à tous les citoyens de la ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lorraine Michaud

-Comment est-il possible d’autoriser l’installation de bloc de ciment pour séparer un stationnement ? Comment est-ce que l’urbanisme a pu accepter cette situation?

-Pourquoi le responsable de son déneigement (entreprise privée), qui est le même que son voisin, peut bloquer l’accès à l’allée commune ?

-Pourquoi certains documents ne lui sont pas accessibles ?

Mme Johanne Robillard

-Demande à avoir des explications et raisons sur l’impossibilité de se stationner sur la rue St-Georges ?

M. Jules Desjardins

-Pourrait-il y avoir des accommodements raisonnables possibles pour le stationnement les fins de semaine, sur la rue St-Georges ?

Mme Doris Poirier

-Combien la ville a-t-elle cautionnée pour la Rolland ? Y aura-t-il des pertes pour la ville ? Si oui, à combien se chiffrent-elles ?

-Demande à avoir le montant de l’offre d’achat pour la Rolland.

-Est-ce qu’il y aura une clause afin d’éviter que la ville de soit poursuivi ou tenu responsable dans le cas de vice-caché?

-Pourquoi l’organisme qui a fait la proposition d’achat pour la Rolland est-elle inscrit au registre des lobbyistes?

-Est-ce que la ville va surveiller à ce que le futur projet de la Rolland respecte toutes les règlementations municipales?

RÉSOLUTION NO. 2013-347

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h53.

M. Réjean Charbonneau, maire

Yan Senneville,
Greffier adjoint

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 16 décembre 2013 à 20h05, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h53

RÉSOLUTION NO.2013-348

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013.

RÉSOLUTION NO.2013-349

Adoption du programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016 soit adopté au montant de 21 018 922 \$, dont 9 983 422 \$ pour l'année 2014;

QUE le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif soit publié dans le bulletin Actualité Adéloise et distribué à chaque adresse civique située sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO.2013-350

Adoption du budget de la Ville de Sainte-Adèle pour l'exercice financier 2014

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’adopter le budget pour l’exercice financier 2014 qui prévoit des revenus et des dépenses de 24 265 022\$;

QUE le document explicatif du budget 2014 soit publié dans le bulletin Actualité Adéloise et distribué à chaque adresse civique située sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Le maire offre ses meilleurs vœux pour le temps des fêtes et la nouvelle année.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean-Pierre St-Germain

-Pourquoi l’écart entre le 825 000\$ et le 375 000 \$, tel que présenté dans le budget 2014, en rapport avec les transferts de la TVQ ?

Pourquoi l’écart de 170 000 \$ au Service des loisirs ?

Doris Poirier

La dette a-t-elle grossit ? Comment se situe-elle en rapport avec d’autres villes ?

En lien avec le PTI est les investissements dans le réseau d’aqueduc, quel est le rôle du lac Richer et Matley dans la prise d’eau potable ?

RÉSOLUTION NO. 2013-351

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h20.

M. Réjean Charbonneau, maire

Yan Senneville,
Greffier adjoint

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 23 décembre 2013 à 11h00, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du Conseil et en formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière ainsi que Monsieur le conseiller Robert Lagacé étaient absents pour toute la durée de la séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 11h00

RÉSOLUTION NO. 2013-352

Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 décembre 2013

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 décembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2013-353

Adjudication – Contrats d’assurances de dommages – Ville de Sainte-Adèle – Terme 2014

ATTENDU la demande de soumissions publiques effectuée concernant le portefeuille d’assurances de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 18 décembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU le rapport de Jean-François Gauthier, greffier et directeur des services juridiques, daté du 20 décembre 2013 ainsi que celui de Monsieur Martin Grandchamp, consultant pour René Laporte et associés;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’octroyer le contrat d’assurances de dommages de la Ville de Sainte-Adèle pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 aux différents assureurs suivants via le courtier BFL Canada risques et assurances inc, 2001, McGill College, bureau 2200, Montréal, Québec, H3A 1G1:

Assurances	Assureurs
Biens	AIG du Canada
Bris des machines	Royal Sun Alliance
Délits	Travelers

Responsabilité primaire	Lloyd's
Responsabilité complémentaire	Lloyd's
Responsabilité municipale	Lloyd's
Automobile des propriétaires	Northbridge
Atteinte à l'environnement	ACE/INA

DE verser, pour le terme du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, la prime de la Ville de Sainte-Adèle soit 139 647 \$ (incluant les taxes) au mandataire des assureurs stipulé précédemment soit BFL Canada risques et assurances inc.;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

D'autoriser la greffière et directrice des Services juridiques à signer au nom de la Ville de Sainte-Adèle tout document donnant effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2013-354

Adjudication - Services professionnels en ingénierie –Plans et devis et surveillance en résidence – Augmentation de la capacité de la station d'épuration – Secteur Mont-Gabriel

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels en ingénierie pour le projet des Étangs Mont-Gabriel ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 décembre dernier, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de Jean-François Gauthier, greffier et directeur des services juridiques, daté du 20 décembre 2013 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la soumission conforme présentée par la firme Les Consultants S.M. inc., 1065, rue Principale-est, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1L7.

D'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 8.87 pour un montant de 148892.63\$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 17 décembre 2013 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2013-355

Approbation d'un projet majeur de lotissement – Projet intégré d'habitations unifamiliales contiguës – Projet La Cible (anciennement le Boisé du Bourg-du-Lac) – Lot 2 231 052, 2 231 053, 2 454 068 et 2 454 069 – 9220-3348 Québec inc.

ATTENDU le rapport de Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme, daté du 19 décembre 2013 relativement à l'approbation d'un projet majeur de lotissement, soit le Projet intégré – Développement résidentiel La Cible inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le projet majeur de lotissement présenté aux documents préparés par la firme Planisat en date du 14 novembre 2013, intitulés «Projet intégré – Développement résidentiel La Cible inc. – Lots 2 231 052, 2 454 068, 2 454 069 et 2 231 053, Cadastre du Québec, Ville de Sainte-Adèle», et au plan image 62 754-C daté du 12 décembre 2013, conditionnellement à ce que le projet puisse :

- être desservi par le réseau d’aqueduc et le réseau d’égout sanitaire ;
- respecter les dispositions du règlement de zonage concernant les bâtiments d’habitations contiguës, notamment l’implantation et l’architecture.

QUE, le promoteur devra déposer la contribution pour fins de parc sous forme monétaire conformément au Règlement de lotissement, tel qu’il était prévu à la résolution 2011-187.

Madame la Conseillère, Lise Gendron, ne vote pas lors de l’adoption de la présente résolution.

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION NO. 2013-356

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 11h08.

M. Réjean Charbonneau, maire

Me Marie-Pier Pharand,
Greffière et directrice des services juridiques